

Sommaire

– Mode d'emploi du manuel et de l'aide en ligne	8
1. Comment sont organisés le manuel et l'aide en ligne ?	8
2. Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne pour la mise en œuvre et l'apprentissage du module Comptabilité budgétaire ?	16
3. Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire?	18
🌐 Présentation générale.....	23
1. A qu'il sert le module Comptabilité budgétaire ?	23
1.1. Gestion du budget	24
1.2. Gestion de l'EPA	26
1.3. Gestion des DBM.....	31
1.4. Gestion des dépenses.....	37
1.5. Gestion des recettes.....	47
1.6. Gestion des mémoires	50
1.7. Gestion des réimputations	54
1.8. Transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale	56
1.9. Gestion des rejets	57
1.10. Gestion de la période d'inventaire	58
2. Les échanges de données entre le module Comptabilité budgétaire et son environnement.....	60
3. Particularités d'utilisation du module Comptabilité budgétaire.....	63
3.1. Les utilisateurs et leurs droits d'accès	63
3.2. Utilisation ou non des nomenclatures de référence.....	64
3.3. La sauvegarde et la restauration des données.....	65
4. L'organisation des menus du module Comptabilité budgétaire.....	66
➔ Prise en main	69
1. De quels éléments devez-vous disposer pour effectuer la prise en main ?	70
2. Démarrer le module Comptabilité budgétaire	72
2.1. Sélectionner la commande de démarrage de GFC	72

2.2.	Choisir le module Comptabilité Budgétaire.....	73
2.3.	Saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe.....	74
2.4.	Choisir l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler.....	78
3.	Présentation de la fenêtre principale.....	80
4.	Saisir les paramètres de l'établissement.....	96
5.	Modifier le mot de passe.....	102
6.	Présentation des différents types de fenêtres utilisées dans Comptabilité budgétaire.....	106
7.	Utiliser une fenêtre standard (Activités).....	109
7.1.	Organisation d'une fenêtre standard.....	110
7.2.	Ajouter, modifier, visualiser ou supprimer un élément.....	116
7.3.	Consulter et imprimer un document.....	119
7.4.	Modifier les paramètres d'impression et imprimer un document.....	121
8.	Présentation des fenêtres arborescentes.....	126
9.	Principales fonctionnalités de sélection.....	132
□	Guide d'utilisation	147
1.	Comment démarrer la Comptabilité budgétaire de votre établissement ?	148
1.1.	Réception du budget de Préparation Budgétaire	148
2.	Gérer les paramètres	152
2.1.	Paramètres de Comptabilité budgétaire.....	153
2.1.1.	Consulter les paramètres généraux du module.....	153
2.1.2.	Mettre à jour la date de saisie.....	153
2.1.3.	Modifier le mot de passe	153
2.2.	Paramètres de l'établissement.....	154
2.2.1.	Mettre à jour les informations générales de l'établissement.....	154
2.2.2.	Mettre à jour les informations de rattachement de l'établissement.....	154
2.2.3.	Mettre à jour la structure de l'établissement.....	155
2.2.4.	Saisir les coordonnées bancaires de l'établissement.....	155
2.2.5.	Méthode de l'extourne.....	155
2.2.6.	Afficher le suivi de la Commande publique.....	156
2.2.7.	Renseigner le numéro SIRET de l'établissement.....	156
2.3.	Paramètres des approvisionnements.....	157
3.	Gérer les références	158

3.1.	Services	160
3.2.	Domaines	161
3.3.	Activités	162
3.4.	Plan comptable.....	163
3.5.	Modes de paiement.....	164
4.	Réceptionner le budget saisi dans le module Préparation budgétaire..	165
4.1.	Réceptionner le budget provisoire	166
4.2.	Visualiser le budget.....	167
4.3.	Transférer le budget provisoire vers le module Comptabilité générale	168
4.4.	Réceptionner le budget initial exécutoire.....	169
4.5.	Imprimer les documents du budget	171
4.5.1.	Liste du budget.....	172
4.5.2.	États du budget.....	172
4.5.3.	Historiques du budget	173
4.5.4.	Équilibre budgétaire.....	173
4.5.5.	État des modifications apportées au budget.....	174
4.5.6.	Historique des modifications du budget	175
4.5.7.	Les produits scolaires.....	175
4.5.7.1	Suivi du service de restauration et d'hébergement	176
4.5.7.2	Impressions.....	177
4.6.	Transférer le budget exécutoire vers le module Comptabilité générale	179
5.	Gérer la Commande publique en Comptabilité budgétaire	180
5.1.	Réceptionner l'EPA en Comptabilité budgétaire	181
5.2.	Apporter des modifications à l'EPA en Comptabilité budgétaire.....	182
5.3.	Valider la version « en préparation » de l' EPA	183
5.4.	Imprimer les documents de la Commande publique	184
6.	Gérer une Décision de l'ordonnateur, une DBM pour information ou une inscription d'office pour un EPLE	186
6.1.	Saisir la Décision de l'ordonnateur	186
6.2.	Valider la Décision de l'ordonnateur	188
6.3.	Imprimer la Décision de l'ordonnateur pour le Conseil d'administration.....	190
6.4.	Saisir la Décision Budgétaire Modificative pour information ..	191
6.5.	Valider la Décision Budgétaire Modificative pour information.....	193
6.6.	Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration.....	195
6.7.	Transférer le budget vers le module Comptabilité générale.....	196

7. Gérer une DBM pour vote pour un EPLE	197
7.1. Saisir la Décision Budgétaire Modificative.....	198
7.2. Gérer le fonds de roulement	198
7.3. Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration.....	199
7.4. Saisir le résultat du Conseil d'administration	200
7.5. Modifier, si nécessaire, la DBM.....	201
7.6. Imprimer la DBM pour les Autorités de contrôle	202
7.7. Saisir le résultat des Autorités de contrôle	203
7.8. Modifier, si nécessaire, la DBM.....	204
7.9. Valider la Décision Budgétaire Modificative.....	205
7.10. Transférer le budget vers le module Comptabilité générale.....	206
8. Gérer les dépenses	207
8.1. Gérer les fournisseurs.....	211
8.1.1. Extraire les fournisseurs.....	211
8.1.2. Consulter ou imprimer les informations sur les fournisseurs	212
8.1.3. Sélectionner des critères pour les fournisseurs	213
8.2. Gérer les approvisionnements	215
8.2.1. Gérer les articles.....	215
8.2.2. Saisir les approvisionnements	216
8.2.3. Gérer l'EPA avec les approvisionnements.....	217
8.2.4. Imprimer les documents des approvisionnements	218
8.2.4.1 Liste des approvisionnements	219
8.2.4.2 Extraction des approvisionnements	219
8.2.5. Valider les approvisionnements	220
8.2.6. Transférer les approvisionnements anticipés vers le nouvel exercice	221
8.2.7. Réceptionner les approvisionnements anticipés de l'exercice précédent	221
8.3. Mettre à jour, si nécessaire, les engagements générés.....	222
8.4. Sélectionner des critères pour les engagements	223
8.5. Saisir les liquidations internes	225
8.6. Gérer les Dépenses Avant Ordonnancement (DAO).....	228
8.6.1. Réceptionner les DAO du module Comptabilité Générale ou du module Régie	230
8.6.2. Mettre à jour et valider les DAO.....	230
8.6.3. Gérer l'EPA avec les DAO	231
8.6.4. Imprimer les bordereaux des DAO	231

8.7.	Visualiser ou consulter les informations sur les liquidations	232
8.8.	Sélectionner des critères pour les liquidations	233
8.9.	Mandater les dépenses.....	234
8.9.1.	Préparer les mandats	234
8.9.2.	Imprimer les mandats et le bordereau journal des mandats émis.....	235
8.9.3.	Consulter ou imprimer la liste des mandats émis	235
8.9.4.	Suivre l'EPA avec la liste des mandats.....	236
8.9.5.	Sélectionner des critères pour les mandats émis.....	237
8.9.6.	Imprimer les feuillets budgétaires (historique des mandats).....	238
8.10.	Opérer les reversements	238
8.10.1.	Saisir les reversements.....	239
8.10.2.	Gérer l'EPA avec les reversements.....	239
8.10.3.	Imprimer les ordres de reversement et leur bordereau....	239
8.10.4.	Consulter ou imprimer la liste des reversements	240
8.10.5.	Suivre l'EPA avec la liste des reversements.....	240
8.10.6.	Sélectionner des critères pour les reversements.....	242
8.10.7.	Imprimer les feuillets budgétaires (historique des reversements).....	243
8.11.	Imprimer les autres documents relatifs aux dépenses	243
8.11.1.	Situation des dépenses engagées.....	243
8.11.2.	Cumul des opérations par compte.....	244
8.11.3.	Opérations globales ou historique des opérations par fournisseur	245
8.12.	Opérer les réaffectations de marché.....	246
8.12.1	Saisir les réaffectations de marchés.....	247
8.12.2	Imprimer les réaffectations de marchés	248
9.	Gérer les recettes	249
9.1.	Liquidier les recettes internes.....	250
9.1.1.	Saisir la liquidation des recettes.....	250
9.1.2.	Imprimer les ordres de recettes et leur bordereau	250
9.1.3.	Consulter ou imprimer la liste des ordres de recettes	251
9.1.4.	Sélectionner des critères pour les ordres de recettes.....	253
9.2.	Annuler ou réduire les recettes internes.....	255
9.2.1.	Saisir l'annulation ou la réduction des recettes	255
9.2.2.	Imprimer les ordres d'annulation ou de réduction de recettes et leur bordereau	256

9.2.3.	Consulter ou imprimer la liste des ordres d'annulation ou de réduction de recettes	257
9.2.4.	Sélectionner des critères pour les ordres d'annulation ou de réduction de recettes	257
9.3.	Gérer les recettes externes	259
9.3.1.	Réceptionner les recettes externes	260
9.3.2.	Traiter les recettes externes en attente	260
9.3.3.	Valider les recettes externes en attente	261
9.3.4.	Imprimer les ordres de recettes et leur bordereau	261
9.3.5.	Imprimer, si nécessaire, les ordres d'annulation ou de réduction de recettes et leur bordereau.....	262
9.4.	Imprimer les autres documents relatifs aux recettes.....	263
9.4.1.	Situation des recettes.....	263
9.4.2.	Cumul des opérations par compte	265
9.4.3.	Imprimer les feuillets budgétaires, historique des recettes,	265
9.4.4.	Imprimer les feuillets budgétaires, historique des réductions de recettes	266
10.	Gérer les mémoires et leurs rectificatifs	267
10.1.	Gérer les clients	269
10.2.	Gérer les prestations	270
10.3.	Gérer les mémoires.....	271
10.3.1.	Saisir les mémoires	271
10.3.2.	Imprimer les mémoires	271
10.3.3.	Valider les mémoires	272
10.3.4.	Imprimer les ordres de recettes des mémoires et leur bordereau.....	272
10.4.	Gérer les rectificatifs des mémoires	274
10.4.1.	Saisir les rectificatifs des mémoires.....	274
10.4.2.	Imprimer les rectificatifs des mémoires	274
10.4.3.	Valider les rectificatifs des mémoires	275
10.4.4.	Imprimer les ordres de recettes et/ou les ordres de réduction de recettes des rectificatifs des mémoires	276
10.5.	Imprimer l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs	278
11.	Gérer les réimputations	279
11.1.	Saisir les réimputations	281
11.2.	Valider les réimputations budgétaires	282
11.3.	Imprimer les certificats de réimputation.....	282

11.4. Historique des réimputations.....	282
12. Transférer les propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale.....	284
13. Gérer les rejets.....	286
13.1. Réceptionner les rejets de l'agent comptable.....	286
13.2. Imprimer les rejets de l'agent comptable.....	288
14. Effectuer les opérations de la période d'inventaire.....	289
14.1. Méthode de l'extourne.....	290
14.1.1. Opérations sur l'exercice antérieur.....	291
14.1.2. Opérations sur l'exercice en cours.....	293
15. Résoudre les problèmes rencontrés avec GFC (utilisation de la fenêtre Log).....	300

— Mode d'emploi du manuel et de l'aide en ligne

Pour apprendre à utiliser le module **Comptabilité budgétaire** et être guidé lors de son utilisation, 2 moyens vous sont proposés :

Ce manuel

Une aide en ligne que vous pouvez consulter lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire.

Le mode d'emploi répond aux questions suivantes :


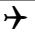
1. **Comment sont organisés le manuel et l'aide en ligne ?**
2. **Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne pour la mise en œuvre et l'apprentissage du module Comptabilité budgétaire ?**
3. **Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire ?**

1. Comment sont organisés le manuel et l'aide en ligne ?





Organisation du manuel du module Comptabilité budgétaire

Ce manuel a été conçu afin de vous guider lors de la mise en œuvre du module Comptabilité budgétaire puis lors de son utilisation.

Outre le sommaire et le mode d'emploi, le manuel comporte 3 parties :

 Présentation générale	Cette partie vous permet de vous faire une première idée de ce qu'est le module Comptabilité budgétaire, à quoi il sert, les échanges de données avec son environnement...
 Prise en main	Cette partie vous permet de vous familiariser rapidement avec la manipulation de la version Windows du module Comptabilité budgétaire (apprentissage des opérations de base).
<input type="checkbox"/> Guide d'utilisation	Cette partie vous guide lors de l'utilisation du module.

Afin de faciliter sa lecture et son utilisation, les conventions suivantes sont utilisées dans le manuel :

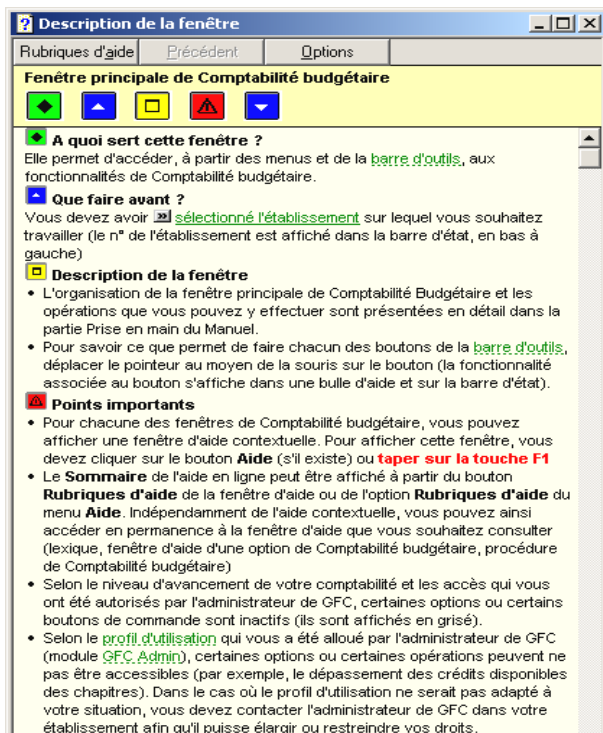
Convention de présentation	Signification
 	Ces symboles signalent les différents points d'une section ou les différentes étapes d'une procédure
	Point important ou opération à réaliser impérativement
-	Action à exécuter
-	Résultat de l'action
	Renvoi à l'aide en ligne du module Comptabilité budgétaire
	Énumération
	Report à une page du manuel.








Le manuel de **GFC Comptabilité Budgétaire** est accessible depuis le menu **Aide - Documentation PDF – Manuel utilisateur**. Ce fichier peut être imprimé au moyen du logiciel **Acrobat Reader**.

Organisation de l'aide en ligne

L'aide en ligne a été conçue afin de vous guider lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire. Pour chaque fenêtre du module, vous pouvez afficher une **fenêtre d'aide contextuelle**, par exemple :



Une fenêtre d'aide contextuelle peut comporter jusqu'à 5 sections :

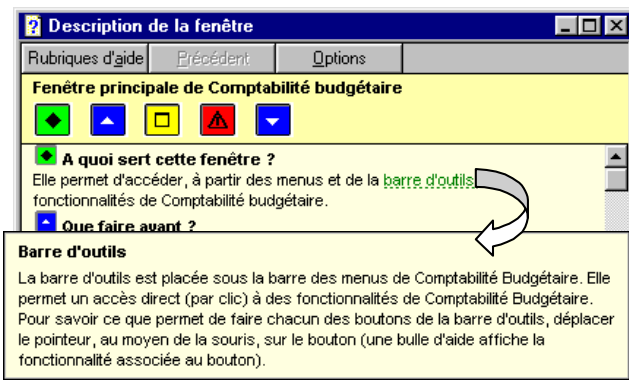
Section	Contenu
	Indique ce que permet de faire la fenêtre
	Signale les opérations à réaliser au préalable
	Décrit les différents éléments de la fenêtre (rubriques, boutons de commandes...)
	Présente les points importants à connaître pour utiliser efficacement la fenêtre
	Indique ce que vous devez ou ce que vous pouvez faire après

A partir d'une fenêtre d'aide contextuelle, vous pouvez :

- 🕒 **Consulter des définitions du lexique**
- 🕒 **Afficher une procédure à suivre**
- 🕒 **Accéder au Sommaire de l'aide**

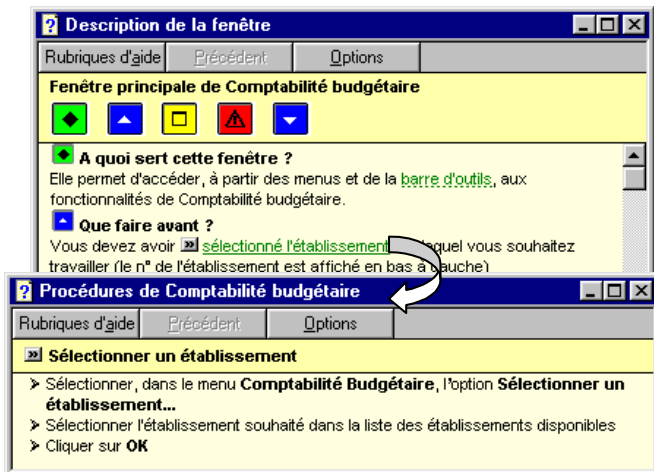
🕒 Consulter des définitions du lexique

Dans les fenêtres d'aide, en cliquant sur les mots ou expressions soulignés en pointillés, vous pouvez afficher une définition du lexique du module Comptabilité budgétaire, par exemple :



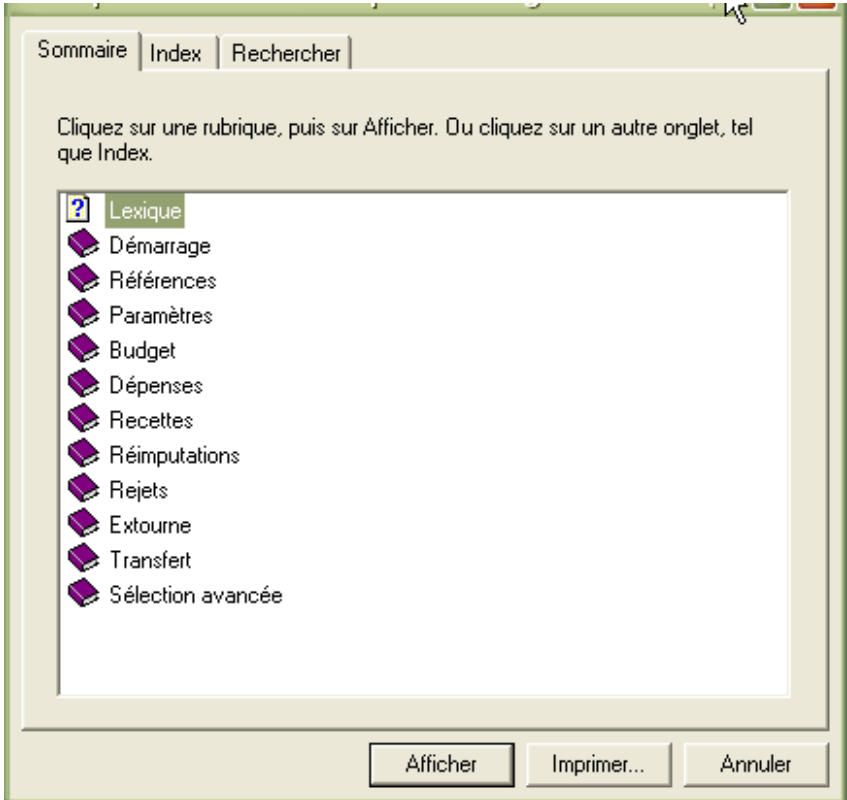
🕒 Afficher une procédure à suivre

Dans les fenêtres d'aide, les procédures à suivre sont signalées par le symbole **>>**. En cliquant sur le texte **souligné en trait plein**, vous pourrez afficher la procédure à suivre, par exemple :



🕒 Accéder au Sommaire de l'aide

L'option **Rubriques d'aide** du menu **Aide** et le bouton **Rubriques d'aide** des fenêtres d'aide vous permettent d'afficher le sommaire de l'aide :



Le sommaire de l'aide vous permet d'accéder directement :

Aux définitions du lexique

Aux fenêtres d'aide contextuelle

Aux procédures du module Comptabilité budgétaire.



Le contenu de l'ensemble des fenêtres d'aide est également fourni dans le fichier **CBud.PDF**. Ce fichier peut être imprimé au moyen du logiciel **Adobe Acrobat**. Il est accessible depuis le menu **Aide - Documentation PDF – Aide en ligne**. Si vous préférez être guidé à partir d'un document papier plutôt qu'à partir de l'aide en ligne, nous vous conseillons d'imprimer ce fichier.

2. Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne pour la mise en œuvre et l'apprentissage du module Comptabilité budgétaire ?

Cette section présente le moyen à utiliser à chacune des étapes de la mise en œuvre du module **Comptabilité budgétaire** et de son apprentissage :

- Prise de connaissance du module Comptabilité budgétaire**
- Installation du module Comptabilité budgétaire sur le micro-ordinateur**
- Apprentissage de la manipulation du module Comptabilité budgétaire.**

Prise de connaissance du module Comptabilité budgétaire

Une lecture attentive de la **Présentation générale** vous permet de vous faire une première idée de ce qu'est le module Comptabilité budgétaire :

A quoi sert le module Comptabilité budgétaire
Les échanges de données entre le module Comptabilité budgétaire et son environnement
Les particularités d'utilisation du module Comptabilité budgétaire
L'organisation des menus du module Comptabilité budgétaire.

 **Présentation générale**

Installation du module Comptabilité budgétaire sur le micro-ordinateur

Pour être guidé lors de l'installation, reportez-vous à la notice d'installation.

Notice d'installation de GFC–Comptabilité budgétaire.

📁 Apprentissage de la manipulation du module Comptabilité budgétaire

L'application GFC respecte les standards d'utilisation des logiciels sous Windows (fenêtres, listes déroulantes...) et son apprentissage s'en trouve donc facilité. Pour apprendre les opérations de base qui peuvent être réalisées avec le module Comptabilité budgétaire, nous vous conseillons de suivre la **Prise en main** proposée dans ce manuel.

→ **Prise en main**

3. Comment utiliser le manuel et l'aide en ligne lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire?

Cette section présente les moyens à utiliser pour être guidé lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire :

- Pour connaître le déroulement des opérations à réaliser avec le module Comptabilité budgétaire**
 - Pour être guidé lors des opérations réalisées sur une fenêtre**
 - Pour être guidé dans l'exécution d'une procédure**
 - Pour connaître la signification d'un terme.**
-
- Pour connaître le déroulement des opérations à réaliser avec le module Comptabilité budgétaire**

Selon ce que vous souhaitez faire, reportez-vous à la section correspondante :

Utilisation du logiciel

Opérations de gestion

Pour localiser une opération particulière : consulter le **Sommaire** de ce manuel.

Indépendamment du guidage assuré par le manuel, les fenêtres d'aide contextuelle vous guident lors des opérations que vous réalisez sur les fenêtres du module Comptabilité budgétaire.

➔ **Prise en main**

Guide d'utilisation

Sommaire

☛ **Fenêtres d'aide**

☐ Pour être guidé lors des opérations réalisées sur une fenêtre

Lorsque vous vous posez une question sur une fenêtre du module Comptabilité budgétaire : que saisir pour telle rubrique ?, à quoi sert ce bouton ?, pourquoi ne puis-je pas réaliser telle opération ?..., nous vous conseillons d'afficher la fenêtre d'aide contextuelle afin de consulter les informations fournies.

A partir des fenêtres d'aide contextuelle, vous pouvez également :

Consulter la définition des termes utilisés

Afficher une procédure à suivre (☞)

☞ Fenêtres d'aide

☞ Cliquer sur le terme.

☞ Cliquer sur le nom de la procédure.

☐ Pour être guidé dans l'exécution d'une procédure

Lorsque vous souhaitez connaître comment réaliser une procédure donnée :

Cliquer, dans la fenêtre d'aide, sur le nom de la procédure signalée par le symbole ☞

Ou

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide** de la fenêtre d'aide ou sélectionner l'option **Rubriques d'aide** du menu **Aide**

Cliquer 2 fois sur **Procédures**

Rechercher le nom d'une procédure et cliquer 2 fois dessus

Suivre les instructions

☞ Fenêtres d'aide

☞ **Sommaire de l'aide**

☞ **Procédures**

☐ Pour connaître la signification d'un terme

Lorsque vous souhaitez connaître la signification d'un terme ou d'une expression utilisé dans le module Comptabilité budgétaire :

Cliquer, dans la fenêtre d'aide, sur le terme ou l'expression

Ou

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide** de la fenêtre d'aide ou sélectionner l'option


Rubriques d'aide du menu **Aide**

Cliquer 2 fois sur **Lexique**

Cliquer sur le terme ou l'expression

 **Fenêtres d'aide**

 **Sommaire de l'aide**

 **Lexique**

Pour toute information réglementaire, il est conseillé de se reporter à la liste des sites suivants :

Accès à la consultation en ligne du RLR :

<http://www.adressrlr.cndp.fr/>

Accès à la consultation en ligne du B.O. :

<http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>

Accès au site du MENESR :

<http://www.education.gouv.fr/index.php>

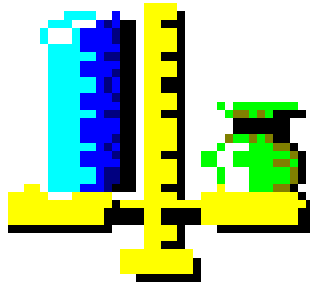
Accès à l'intranet de la DAF :

<http://idaf.plejade.education.fr>

Accès au site de LEGIFRANCE :

<http://www.legifrance.org>

Ministère de l'Éducation Nationale



Gestion **F**inancière et **C**omptable

Module **C**omptabilité budgétaire

Version 18.0

Janvier 2018

Présentation générale

Cette partie vous permet de vous faire une première idée de ce qu'est le module **Comptabilité budgétaire**. Elle présente les points suivants :

1. **A quoi sert le module Comptabilité budgétaire ?**
2. **Les échanges de données entre le module Comptabilité budgétaire et son environnement**
3. **Les particularités d'utilisation du module Comptabilité budgétaire**
4. **L'organisation des menus du module Comptabilité budgétaire.**

La validité des informations fournies dans ce manuel correspond à la version 15.1 du module **Comptabilité budgétaire** (Décembre 2014).

1. A quoi sert le module Comptabilité budgétaire ?

Cette section présente les différentes opérations que vous pouvez réaliser avec le module **Comptabilité budgétaire** et leurs principales caractéristiques :

- 1.1. **Gestion du budget initial**
- 1.2. **Gestion de l'EPA**
- 1.3. **Gestion des DBM**
- 1.4. **Gestion des dépenses**
- 1.5. **Gestion des recettes**
- 1.6. **Gestion des mémoires**
- 1.7. **Gestion des réimputations**
- 1.8. **Transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale**
- 1.9. **Gestion des rejets**
- 1.10. **Gestion de la période d'inventaire.**

Lors de la mise en œuvre de la gestion budgétaire de votre établissement, pour être guidé dans l'exécution de ces opérations, vous pourrez vous référer au **Guide d'utilisation** de ce manuel et à l'aide en ligne.



1.1. Gestion du budget

Le budget permet de prendre en compte les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes par service. Tant qu'une étape du budget n'est pas disponible, les opérations d'exécution du budget ne peuvent pas être démarrées, gestion des dépenses, gestion des recettes...

La nomenclature budgétaire de l'établissement est déterminée lors de l'élaboration du budget puis lors de la saisie des DBM.

Il existe 2 étapes du budget :

Le Budget provisoire :

si vous ne disposez pas, en début d'exercice, du budget voté par le Conseil d'administration de l'établissement et accepté par les Autorités de contrôle, vous devez saisir un budget provisoire dans le module **Préparation budgétaire**.

. Ce budget s'établit à partir du budget de l'année précédente.

Lorsque le budget sera voté et accepté, la saisie du budget exécutoire consistera alors en une mise à jour du budget provisoire.

Le Budget exécutoire :

il correspond au budget qui a été voté par le Conseil d'administration de l'établissement et accepté par les Autorités de contrôle. S'il est disponible en début d'exercice, vous devez le saisir directement dans le module **Préparation budgétaire**.

La seule possibilité *offerte* par le module Comptabilité budgétaire pour l'établissement du budget :

Réception du budget saisi dans le module Préparation budgétaire

*L'étape du budget provisoire est facultative. Si vous disposez, en début d'exercice, du budget accepté par les Autorités de contrôle, vous pouvez passer directement à l'étape du budget **exécutoire**.*

Dès que vous disposez d'une étape du budget, vous devez transférer le budget de la Préparation budgétaire vers le module **Comptabilité générale** afin que l'agent comptable puisse suivre les crédits au niveau des services.

Les modifications éventuelles à apporter au budget exécutoire s'effectueront par la saisie de Décisions Budgétaires Modificatives et des Décisions de l'ordonnateur (Modifications du budget)



🔗 Documents relatifs au budget

Le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs au budget :

Lettre à destination de l'agent comptable

Liste du budget : liste des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes saisies au budget

États du budget : état des ouvertures de crédits et état des prévisions de recettes

Historiques du budget : historique des ouvertures de crédits et historique des prévisions de recettes

Équilibre budgétaire

État des modifications apportées au budget

Suivi du service de restauration et d'hébergement

Calcul détaillé du SRH

Evolution des recettes

Variation du crédit nourriture

Outre ces documents, vous pouvez également imprimer, à tout moment, la liste des différentes références (services, domaines, activités, plan comptable).

1.2. Gestion de l'EPA

G.F.C. intègre la prise en compte du décret n°2004-885 du 27/08/2004 (article 5-II) du suivi de l'État Prévisionnel des Achats. Le Chef d'établissement peut se passer dans certains cas de l'accord du conseil d'administration pour signer des marchés

Les marchés doivent être codifiés selon une nomenclature propre à chaque établissement afin de pouvoir comptabiliser les dépenses correspondantes, les comparer à un état prévisionnel pour s'assurer que le montant-seuil n'est pas dépassé, et produire un État Récapitulatif des marchés pour l'exercice suivant.

L'état prévisionnel est élaboré avec le budget dans le module **Préparation Budgétaire**. Mais il peut être modifié dans le module **Comptabilité budgétaire**.

Chaque établissement peut choisir, dans le module **Préparation budgétaire**, de suivre ou de ne pas suivre la Commande Publique. Ce choix n'est pas modifiable dans le module **Comptabilité budgétaire**.

La gestion de l'EPA se décompose en une phase de prévision (§ 5 du Guide d'utilisation) et une phase d'affectation aux dépenses (§ 8 du Guide d'utilisation).

Terminologie

La gestion de l'EPA dans G.F.C. a été élaborée autour des termes suivants :

Rubrique de marché :

Les rubriques de marchés sont définies pour chaque établissement. Elles sont créées par l'ordonnateur et figurent en entête de ligne de l'État Prévisionnel.

Catégorie :

Les catégories identifient les familles de rubriques définies par le décret. Elles ne sont pas modifiables. Elles sont au nombre de trois : **Fournitures, Travaux et Services**.

Procédure d'achats ou procédure :

Les procédures d'achat désignent les différents types de souscription des marchés. Elles figurent en entête de colonne de l'État Prévisionnel. Comme les catégories, elles sont définies par le décret et ne sont pas modifiables. Outre les procédures d'achat prédéfinies, il est possible d'en créer.

Liste des procédures d'achat prédéfinies :

MAPA + PA
MAPA + PF
MAPFO
MAPNF
Group. cdes



Nomenclature des marchés :

Les nomenclatures des marchés désignent le couplage des rubriques de marchés et des procédures d'achats. Elles sont spécifiques à chaque établissement.

Prévisions de marchés :

Ce sont les données chiffrées qui figurent sur l'État Prévisionnel.

État Prévisionnel des Achats :

Cet état restitue les montants prévus des marchés pour suivre les dépenses nettes engagées, liquidées, mandatées.

État Récapitulatif des Marchés:

Cet état restitue les montants nets de toutes les dépenses effectuées pour suivre la réalisation de la Commande Publique, et, permettre l'élaboration de l'État Prévisionnel de l'exercice suivant.

Montant total des marchés :

Il s'agit du montant total qui apparaît sur l'État Récapitulatif des Marchés pour toutes les dépenses y compris celles non suivies au titre de l'EPA.

Réaffectation de marché :

Procédure permettant de modifier l'affectation de marché d'une dépense mandatée.

Fonctionnalités de la Commande publique en Comptabilité budgétaire

Sélection ou non sélection du suivi de la Commande publique

Le suivi ou non de la Commande publique correspond au choix déterminé dans le module Préparation budgétaire et est affiché dans G.F.C.– Comptabilité budgétaire – menu **Paramètres – Établissement** – onglet **Autres**.

Cette option ne peut être modifiée.

Implantation des fonctionnalités de la Commande publique

Si le suivi de la Commande publique est coché, les menus suivants sont visibles :

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Références**, option **Rubriques de marchés...**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Références**, option **Procédures d'achat...**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Budget**, option **Commande Publique (EPA)**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Budget**, option **Commande Publique (EPA) – Saisie...**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Budget**, option **Commande Publique (EPA)-Validation...**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Budget**, option **Commande Publique (EPA)-Documents...**

Menu **Comptabilité budgétaire**, sous-menu **Dépenses**, option **Réaffectations de marchés...**

Si le suivi de la Commande publique est décoché, ces menus sont invisibles.

Pour la gestion la Commande publique, on distingue plusieurs étapes :

- L'état prévisionnel réceptionné de la Préparation budgétaire, constitue une **version en préparation**.
- la validation de la version en préparation va permettre son utilisation en dépenses, elle constitue la **version en cours**, numérotée.
- Les modifications apportées à l'état prévisionnel, version en cours, vont constituer une nouvelle version en préparation qu'il faudra valider pour être utilisable en dépenses. La version en cours devient un **historique**.

La **validation** concerne la version en préparation :

La version en préparation devient la version en cours, elle prend le numéro de version suivant.

La version en cours passe en historique.

Il n'y a plus de version en préparation.

Une impression de l'état prévisionnel est possible depuis chacun des 3 niveaux.



Les anciennes versions peuvent être consultées et rééditées jusqu'à la fin de l'exercice.

Accessibilité aux fonctionnalités de la Commande publique

Le tableau suivant résume les possibilités qui vous sont offertes pour l'élaboration ou le suivi de l'EPA, en fonction du type de budget, hors toute situation de restriction de profil :

	Lignes de menus			
Statut	... Références – Rubriques de marchés... Procédures d'achat	... Budget – Commande Publique (EPA)	Dépenses	Dépenses – Réaffectations de marchés
Non visible :	Si l'établissement ne suit pas la commande publique	Si l'établissement ne suit pas la commande publique		Si l'établissement ne suit pas la commande
	<i>L'établissement suit la commande publique :</i>			
Non accessible :			S'il n'existe pas de version validée de l'EPA, sauf « Fournisseurs »	
Accessible en mise à jour :	Si le budget est réceptionné de la Préparation budgétaire	Si le budget est réceptionné de la Préparation budgétaire		

Documents relatifs à l'EPA

Le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs à la Commande publique:

Liste des rubriques de marchés

État Prévisionnel des Achats

Tableau comparatif de l'État Prévisionnel des Achats

Récapitulatif des marchés, dont une extraction peut être faite dans un format récupérable sous un tableur

Ventilation des dépenses

Liste des affectations de dépenses à la nomenclature des marchés

Liste des liquidations

Liste des mandats avec les affectations de marchés

Liste des reversements avec les affectations de marchés

1.3. Gestion des DBM

Lorsque le budget est **exécutoire**, toute modification à apporter au budget s'opère au moyen de Décisions Budgétaires Modificatives et de Décisions de l'ordonnateur.

Cette section présente successivement :

- Les catégories de Modifications du budget**
- Les types d'opération de DBM**

Les 4 catégories de Modifications du budget

On distingue 4 catégories de Modifications du budget :

Les Décisions de l'ordonnateur : pour information du Conseil d'administration

Les DBM pour Info : pour information du Conseil d'administration (Niveau 2)

Les DBM pour Vote : soumises au vote du Conseil d'administration et à l'approbation des Autorités de contrôle (Niveau 3)

Les Inscriptions d'office.

Dans le module Comptabilité budgétaire, les décisions de l'ordonnateur, les DBM pour Info et les DBM pour Vote sont numérotées séquentiellement sur l'exercice, indépendamment de leur catégorie mais les inscriptions d'office ne sont pas numérotées.

Décisions de l'ordonnateur

Les Décisions de l'ordonnateur sont produites sur l'initiative de l'ordonnateur. Elles deviennent exécutoires dès qu'elles sont validées. Elles ne sont remises au Conseil d'administration et aux Autorités de contrôle que pour information. Pour le Conseil d'administration, la Décision de l'ordonnateur est imprimée après sa validation.

Le traitement d'une Décision de l'ordonnateur comporte les étapes suivantes :



Saisie des opérations de la Décision de l'ordonnateur
Validation de la Décision de l'ordonnateur. Lors de cette opération, la lettre à destination de l'agent comptable est imprimée.
Impression de la Décision de l'ordonnateur pour le Conseil d'administration. Lorsque plusieurs Décisions de l'ordonnateur sont en attente d'édition, elles sont regroupées sur le même document.
Transfert du budget vers le module Comptabilité générale. Le transfert du budget pour les Décisions de l'ordonnateur n'est pas nécessaire étant donné que cette catégorie de modifications du budget concerne un virement dans le service et ne modifie donc pas le montant du service.

Pour être guidé lors du traitement d'une Décision de l'ordonnateur, reportez-vous au **chapitre 6 du Guide d'utilisation.**

DBM Info (Niveau 2)

Les DBM avec modification du montant du service (Niveau 2).

Les DBM pour information sont produites sur l'initiative de l'ordonnateur. Elles deviennent exécutoires dès qu'elles sont validées. Elles ne sont remises au Conseil d'administration et aux Autorités de contrôle que pour information. Pour le Conseil d'administration, la DBM est imprimée après sa validation et pour les Autorités de contrôle, la DBM pour information sera mentionnée sur la prochaine DBM pour vote qui sera imprimée.

Le traitement d'une DBM pour information comporte les étapes suivantes :

Saisie des opérations de la DBM

Validation de la DBM. Lors de cette opération, la lettre à destination de l'agent comptable est imprimée.

Impression de la DBM pour le Conseil d'administration. Lorsque plusieurs DBM pour information sont en attente d'édition, ces différentes DBM sont regroupées sur le même document.

Transfert du budget vers le module Comptabilité générale

Pendant l'exercice, si le budget *exécutoire* a été réceptionné du module Préparation budgétaire et que le document B4.1.1 (budget principal) ou B3.1.1 (budget annexe) a été produit, une aide à la saisie de la DBM de type 22, Constatations des produits scolaires, peut être imprimée (§ 4.5.7.4.).

Pour être guidé lors du traitement d'une DBM pour information du Conseil d'administration, reportez-vous au **chapitre 6 du Guide d'utilisation.**

DBM Vote (Niveau 3)

Une DBM de niveau 3 suit le même cheminement que l'élaboration du budget, vote du Conseil d'administration puis approbation des Autorités de contrôle. Elle est automatiquement validée pendant la saisie du résultat des Autorités de contrôle si les Autorités ont donné leur accord. Si les Autorités ont donné un accord partiel, la DBM devra être validée après modification de la saisie afin qu'elle soit exécutoire.

Pour l'édition des DBM pour vote, la question relative à la saisie du fonds de roulements est posée tout de suite avant la préparation de l'édition.

Le traitement de base d'une DBM de niveau **3** comporte les étapes suivantes :

Saisie des opérations de la DBM

Mise à jour, si nécessaire, du fonds de roulement

Impression de la DBM pour le Conseil d'administration

Saisie du résultat du Conseil d'administration

Impression de la DBM pour les Autorités de contrôle

Saisie du résultat des Autorités de contrôle

Lors de cette opération, la lettre à destination de l'agent comptable est imprimée si le résultat est Accord.

Validation de la DBM.

Lors de cette opération réservée en cas d'accord partiel, la lettre à destination de l'agent comptable est imprimée. **Editer ensuite la liste des mouvements.**

Transfert du budget vers le module Comptabilité générale.



Lors du traitement d'une DBM, si des modifications sont demandées par le Conseil d'administration et/ou les Autorités de contrôle, les opérations de la DBM peuvent être modifiées.

Pour être guidé lors du traitement d'une DBM soumise au vote du Conseil d'administration et à l'approbation des Autorités de contrôle, reportez-vous au **chapitre 7** du **Guide d'utilisation**.

🕒 Inscription d'office, opérations de niveau 2 ou 3

Une inscription d'office est imposée à l'établissement pas une autorité extérieure, en général, dépense imposée par le Préfet. Elle peut concerner n'importe quel type d'opération, de niveaux 2 ou 3.

Une inscription d'office se traite comme une DBM pour information :

Saisie des opérations de la DBM.

La rubrique **I. Office** doit être cochée.

Validation de la DBM.

Lors de cette opération, la lettre à destination de l'agent comptable est imprimée.

Impression de la DBM pour le Conseil d'administration.

Transfert du budget vers le module Comptabilité générale.

Pour être guidé lors du traitement d'une inscription d'office, reportez-vous au **chapitre 6** du **Guide d'utilisation**.

📁 Les types d'opération de DBM

Le tableau suivant présente la liste des types d'opération modifications du budget :

Niveau x	Types d'opération	Libellé des colonnes sur les états du budget
<i>Opérations sans modification du montant du service</i>		
	Décision de l'ordonnateur	Décision de l'ordonnateur
Niveau 2 :	<i>DBM avec modification du montant du service</i>	
	21 Ressources spécifiques	DBM 21-22
	22 Constatations produits scolaires	
	291 Dotation aux amortissements	DBM 291-292-293



	neutralisés 292 Dotation aux amortissements réels 293 Diminution stocks, matières premières et autres approvisionnements	
Niveau 3 : <i>DBM soumises au vote du Conseil d'administration et à l'avis des autorités de contrôle</i>		
	31 Virement entre services	DBM 31
	32 Prélèvement sur fonds de roulement	DBM 32
	33 Ressources non spécifiques	DBM 33
	391 Provisions pour risques, charges et dépréciations 392 Eléments actifs cédés 393 Production immobilisée	DBM 391-392-393



Une DBM peut comporter plusieurs opérations de la même catégorie : niveau 2 ou niveau 3.

🔗 Documents relatifs aux DBM

Le module **Comptabilité budgétaire** vous permet d'imprimer divers documents relatifs aux DBM et Décisions de l'ordonnateur :

Liste des opérations de DBM et Décisions de l'ordonnateur saisies, document de travail.

Décisions de l'ordonnateur pour information du Conseil d'administration.

DBM pour information du Conseil d'administration (pièces B9 et B10). Constitution avec le budget de la pièce N°1 du compte financier de l'exercice.

DBM pour vote du Conseil d'administration (pièces B8 et B10).

DBM pour avis des Autorités de contrôle (pièces B8 et B10,).

Constitution avec le budget de la pièce N°1 du compte financier de l'exercice.

Inscriptions d'office.

Lettre à destination de l'agent comptable.

Historique des modifications du budget de l'exercice.

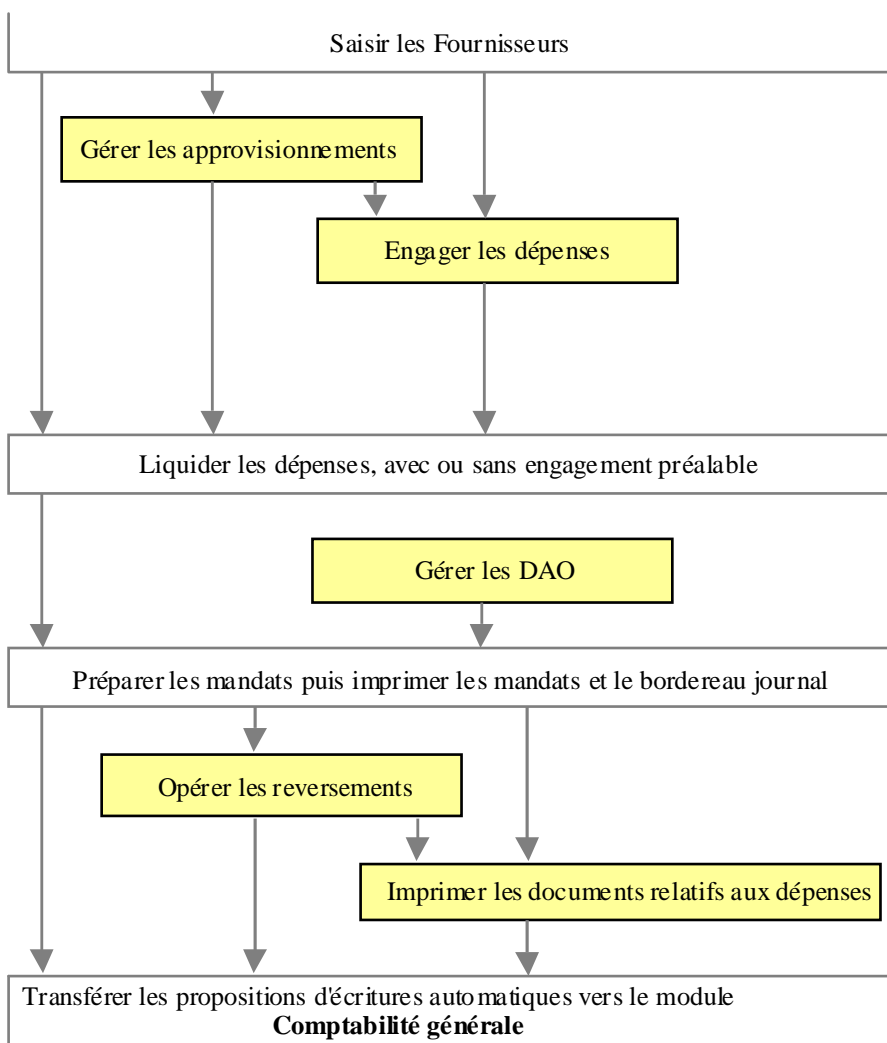
Les documents du budget sont également mis à jour suite à la saisie d'une DBM, notamment :

Les lignes générées par les DBM figurent dans les historiques du budget

Les montants des opérations des DBM figurent sur les états du budget.

1.4. Gestion des dépenses

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des dépenses dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.





📁 Fournisseurs

Le fichier des fournisseurs est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire mais comporte, pour chaque fournisseur, certaines informations spécifiques à chaque établissement qui l'utilise : référence de l'établissement chez le fournisseur, cumul des opérations réalisées.

Les fournisseurs peuvent être créés et mis à jour au démarrage de la gestion des dépenses mais également lors de la saisie des dépenses (approvisionnements, engagements ou liquidations).

📁 Approvisionnements

Si vous souhaitez gérer vos approvisionnements au moyen du module Comptabilité budgétaire, vous devez, au préalable :

Saisir les paramètres des approvisionnements et notamment les séries.

Un approvisionnement est toujours associé à une **série** qui détermine un type d'approvisionnements : approvisionnements suivis ou non d'engagements, liste des services autorisés, signataires...

*Saisir la liste des **articles** qui feront l'objet d'approvisionnements.*

Les articles peuvent également être créés lors de la saisie des approvisionnements ; dans ce cas, vous pouvez choisir d'enregistrer ou non l'article dans le fichier des articles.

Lors du basculement, les articles et les séries de l'exercice antérieur sont récupérés dans le nouvel exercice.

Le module Comptabilité budgétaire permet de saisir différents types d'approvisionnements correspondant à des actes de gestion distincts :

Saisie d'un approvisionnement avec engagement et bon de commande :

ce type d'approvisionnement génère un engagement comptable et un engagement juridique (bon de commande)

Saisie d'un approvisionnement avec engagement mais sans bon de commande :

ce type d'approvisionnement ne génère qu'un engagement comptable (impression de la fiche d'approvisionnement)

*Saisie d'un approvisionnement sans engagement et avec imputation
Saisie d'un approvisionnement sans engagement et sans imputation
(opérations particulières).*

Après leur impression, les approvisionnements doivent être validés. Lors de cette validation, si la série de l'approvisionnement est du type *Avec engagement*, l'engagement est automatiquement généré. Cet engagement peut, si nécessaire, être modifié ou supprimé. Ces opérations n'ont aucun impact sur le bon de commande original.

En fin d'exercice et tant que le nouveau budget n'est pas actif, des **approvisionnements anticipés** peuvent être saisis. Ils permettent d'effectuer des commandes pour lesquelles la livraison doit intervenir en tout début d'année (nourriture, fuel...). Ils peuvent être saisis à partir du 15 décembre et tous les approvisionnements saisis après le 31 décembre sont automatiquement anticipés. Ces approvisionnements ne peuvent pas être affectés à une opération particulière et ils sont obligatoirement avec bon de commande, la fiche d'approvisionnement n'est pas imprimée. Ces approvisionnements ne génèrent pas d'engagement dans l'exercice en cours, pas de contrôle du dépassement de crédit et pas d'affectation du chiffre d'affaires des fournisseurs; ils seront transférés vers le nouvel exercice dans lequel ils seront traités, validation, engagement. La réception des approvisionnements anticipés dans le nouvel exercice est proposée.



📁 Engagement des dépenses

L'engagement comptable précède l'engagement juridique et précède la phase de liquidation qui constate l'obligation envers un tiers, par exemple, au moyen d'un bon de commande.

La phase d'engagement des dépenses est *facultative* dans GFC. Vous pouvez saisir directement la liquidation des dépenses.

Pour les engagements créés automatiquement à partir des approvisionnements, seuls le montant, la référence et la ventilation en domaine et activité peuvent être modifiés.

📁 Liquidation des dépenses

La liquidation permet de prendre en charge le montant d'une dépense dès lors que :

La réalité de la dette de l'établissement a été vérifiée

Le montant de la dépense a été arrêté, facture fournie par le fournisseur.

Le module Comptabilité budgétaire distingue :

Les liquidations internes

Les liquidations générées à partir des Dépenses Avant

Ordonnancement de l'Agent comptable et du Régisseur.

Seules les liquidations internes peuvent être saisies. Une liquidation interne peut être avec ou sans engagement préalable.

Les liquidations internes peuvent être modifiées et supprimées.

Les liquidations générées à partir des DAO comptables et des DAO régisseurs ne peuvent être ni modifiées ni supprimées.

📁 Dépenses Avant Ordonnancement

Les Dépenses Avant Ordonnancement sont saisies :



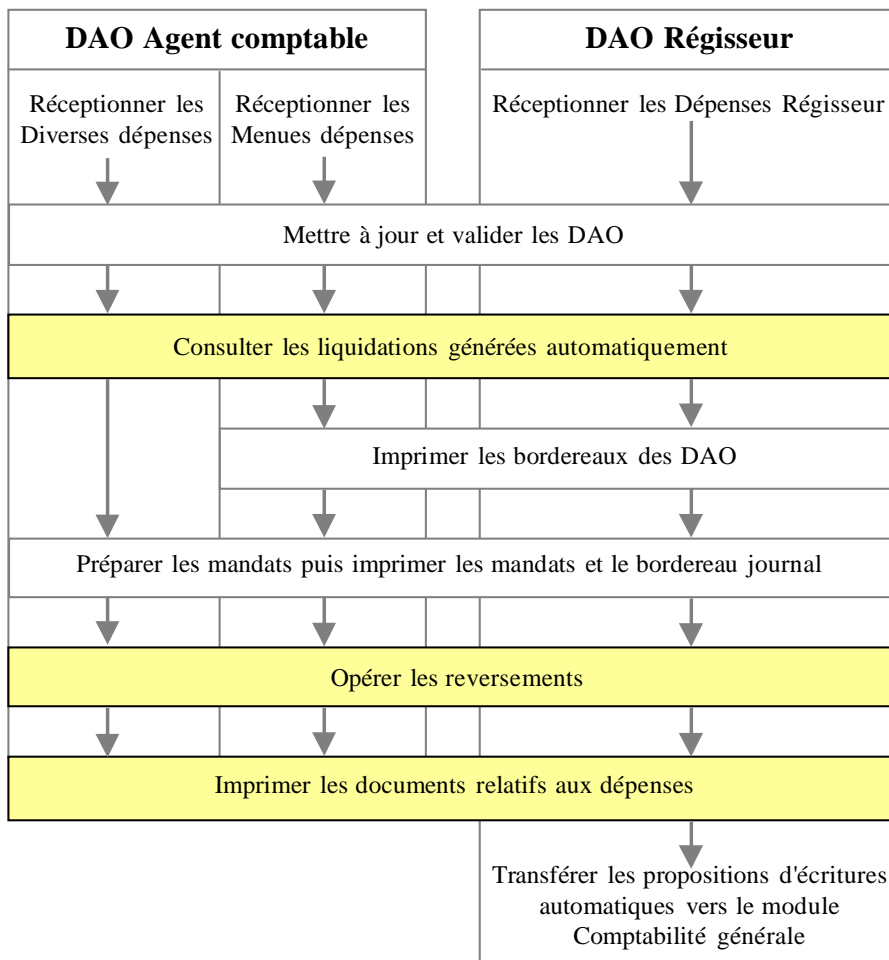
Dans le module Comptabilité générale : Diverses dépenses et Menues dépenses

Dans le module Régie : Dépenses régisseurs.

Ces DAO sont ensuite transférées par l'agent comptable ou le régisseur. Elles doivent être réceptionnées dans le module Comptabilité budgétaire puis mises à jour afin que les pièces justificatives du mandatement puissent être établies. Les DAO régisseur peuvent être rejetées par l'ordonnateur dès leur réception.



Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des DAO dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.



Les DAO peuvent être gérées quel que soit le type de budget, budget principal ou budget annexe.

Préparation des mandats puis impression des mandats et du bordereau journal

Les dépenses peuvent être mandatées dès qu'elles ont été liquidées. Les références bancaires du fournisseur ou du tiers doivent impérativement avoir été renseignées. Le mandatement s'opère pour toutes les liquidations en attente.

Dans le module Comptabilité budgétaire, le mandatement s'effectue en 2 temps :

Préparation des mandats : sélection des liquidations d'une période donnée

Impression des mandats et du bordereau journal des mandats émis.

Lorsque des mandats sont imprimés, ils sont intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale.

Reversement

Un reversement peut être saisi **avec** ou **sans** mandat préalable :

*Le reversement **avec** mandat préalable peut être utilisé dans le cas où le fournisseur qui a été sélectionné lors de la liquidation n'est pas le bon.*

*La saisie de reversements **sans** mandat préalable n'est possible que pour les variations de stock ou les rabais, remises et ristournes.*

Pour les variations de stock, sont autorisés les services de fonctionnement avec stock, le domaine « VSTOCK », les activités de racine « 0AUGM », les comptes d'atténuation utilisés pour les opérations d'augmentation de stocks achats (racine 603). Pour les rabais, remises et ristournes sont autorisés les services de fonctionnement avec stock et les comptes de rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)

Outre sa saisie, un reversement donne lieu à l'impression d'un ordre de reversement et d'un bordereau des ordres de reversement.

Lorsque des ordres de reversement sont imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale.

Documents relatifs aux dépenses

Lors de la gestion des dépenses, le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs aux dépenses.

Documents de travail

Liste et fiche des fournisseurs

Liste des articles

Liste des approvisionnements en attente

Liste des approvisionnements anticipés en cours de réception

Liste des engagements en attente de liquidation

Liste des liquidations en attente de mandatement

Liste des Dépenses Avant Ordonnancement

Liste des Dépenses Avant Ordonnancement régisseur rejetées

Liste des mandats émis

Liste des reversements en attente d'impression

Cumul des opérations par compte de dépenses

Opérations globales ou historiques des opérations par fournisseur.

Documents

Documents des approvisionnements : fiches d'approvisionnement et bons de commande.

Documents "Compte financier"

Bordereaux des Dépenses Avant Ordonnancement (Menues dépenses et Dépenses Régisseur)

Mandats et bordereau des mandats émis

Ordres de reversement et leur bordereau.



📁 **Situation périodique à remettre à l'ordonnateur**

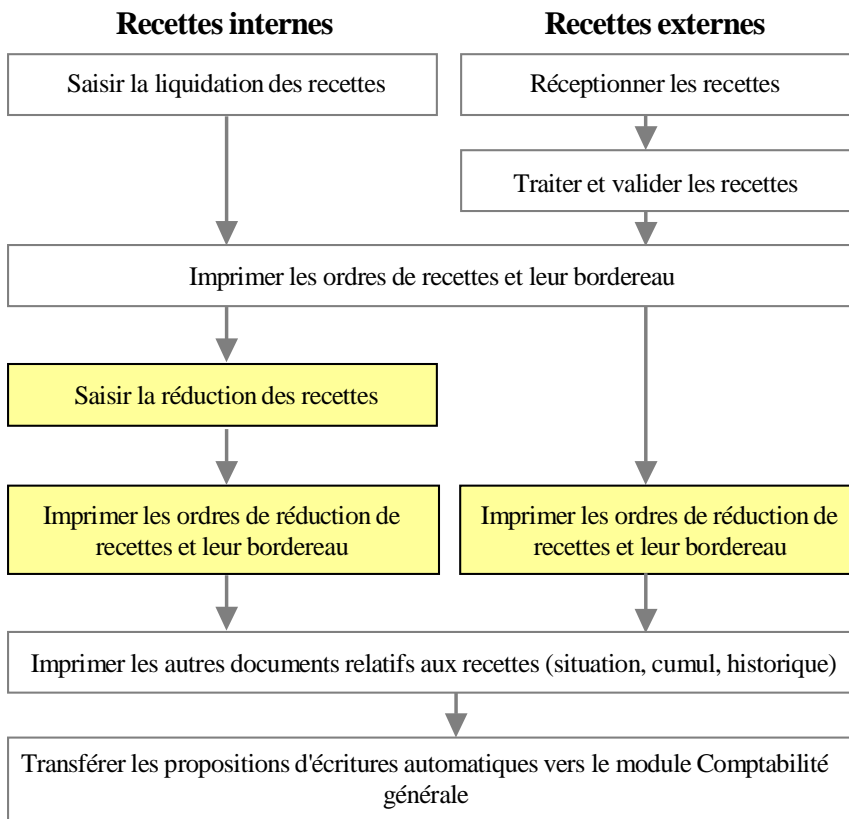
Situation des dépenses engagées, par service, par ligne budgétaire, par domaine, par activité.

📁 **Document à imprimer en fin d'exercice**

Feuillets budgétaires : historique des mandats et historique des reversements.

1.5. Gestion des recettes

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des recettes internes et des recettes externes dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.





Recettes internes

Une annulation ou une réduction de recette peut être saisie **avec** ou **sans** ordre de recette préalable :

Lorsqu'un ordre de recette a été émis pour un montant supérieur à la recette réellement constatée, par exemple, pour les produits scolaires, l'ordre peut être réduit.

*La saisie de réductions de recettes **sans** ordre de recette préalable n'est possible que pour les variations de stock ou les rabais, remises et ristournes. Pour les variations de stock sont autorisés les services de fonctionnement avec stock, le domaine « VECOUR », les activités de racine « 0DIMI », les comptes utilisés pour les opérations de diminution de stocks ventes (racine 713). Pour les rabais, remises et ristournes sont autorisés les services de fonctionnement avec stock et les comptes de rabais, remises et ristournes (709)*

Recettes externes

Les recettes externes sont les factures et les avoirs saisis dans l'application Progré. Ce traitement concerne les GRETA ou groupements de service, gérés en tant que Budget annexe par un EPLE.

Leur réception permet leur prise en compte en Comptabilité budgétaire sous la forme de recettes ou de réductions de recettes, sans possibilité de rejet de la part de l'ordonnateur, puis leur transfert vers le module Comptabilité générale.

Dans ce module, le comptable informera Progré sur l'acceptation ou le rejet de ces recettes externes, le comptable pouvant rejeter un ordre de recette d'origine recette externe.


Les écritures automatiques correspondantes validées permettront la génération de créances d'origine recette externe.

Documents relatifs aux recettes


Lors de la gestion des recettes, le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs aux recettes.

 **Documents de travail**

Liste des recettes en attente d'impression
Liste des réductions de recettes en attente d'impression
Cumul des opérations par compte de recettes
Liste des recettes externes réceptionnées
Liste des recettes externes en attente.
Liste des recettes externes transférées.

 **Documents "Compte financier"**

Ordres de recettes et bordereau des ordres de recettes
Ordres de réduction de recettes et bordereau des ordres de réduction de recettes.

 **Situation périodique à remettre à l'ordonnateur**

Situation des recettes, par service, par ligne budgétaire, par domaine, par activité. Document à imprimer en fin d'exercice

Feuillets budgétaires, historique des recettes et historique des réductions de recettes.



1.6. Gestion des mémoires

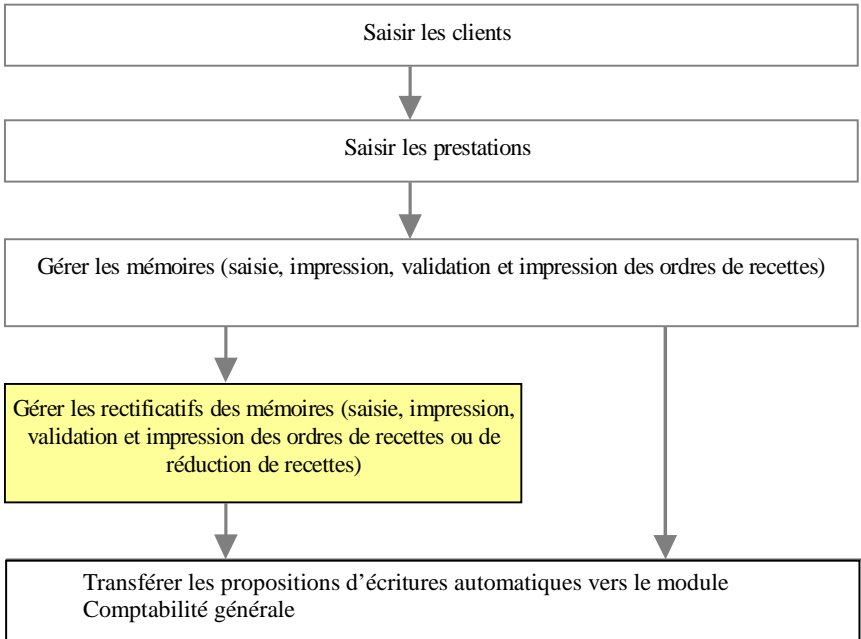
Un **mémoire** permet à un fournisseur de notifier à son **client** les motifs pour lesquels ce client a une dette envers ce fournisseur. Ce document doit permettre au client, d'une part, de vérifier la véracité des **prestations** fournies et de justifier sa comptabilité, d'autre part, de disposer des éléments permettant de désintéresser son fournisseur.

Un mémoire est donc établi à l'attention d'un client pour une ou un ensemble de prestations assurées par l'établissement.

La saisie des mémoires n'est plus possible en période complémentaire après basculement.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des mémoires dans le module Comptabilité budgétaire. L'étape optionnelle est représentée sur fond gris.

Un ordre de recette d'origine mémoire peut être rejeté par l'agent comptable. De même, il est possible de rejeter un ordre de réduction de recette issu d'un rectificatif de mémoire, voire un rejet automatique si la pièce d'origine est rejetée.





Clients

Le fichier des clients est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire. Le module Comptabilité budgétaire permet de gérer des clients temporaires; la fiche de ces clients n'est pas conservée lors du changement d'exercice.

Les clients peuvent être créés et mis à jour au démarrage de la gestion des mémoires mais également lors de la saisie des mémoires.

Prestations

Le fichier des prestations est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire. Le module Comptabilité budgétaire permet de gérer des prestations temporaires ; la fiche de ces prestations n'est pas conservée lors du changement d'exercice.

Les prestations peuvent être créées et mises à jour au démarrage de la gestion des mémoires mais également lors de la saisie des mémoires.

Mémoires


Après sa saisie, un mémoire doit être imprimé puis validé.

Lors de la validation des mémoires, des ordres de recettes sont automatiquement générés. Le débiteur est le client et la référence de l'ordre est celle du mémoire. Ces ordres de recettes ne peuvent pas être modifiés mais doivent être imprimés.

Si plusieurs mémoires ont la même imputation, ces mémoires sont regroupés sur un seul ordre de recette. La zone Débiteur de cet ordre de recette est alors **DIVERS DÉBITEURS** et un état récapitulatif des recettes mémoires est joint à l'ordre de recette.

 **Rectificatifs des mémoires**

Dès qu'un mémoire a été imprimé, il ne peut plus être modifié directement. Si vous devez le modifier, vous devez terminer le traitement du mémoire, c'est-à-dire le valider et imprimer l'ordre de recette, puis saisir un rectificatif de mémoire. Ce rectificatif doit ensuite être imprimé et validé puis vous devez imprimer l'ordre de recette ou l'ordre de réduction de recette.

 **Transfert vers la Comptabilité générale**

Lorsque les ordres de recette et les ordres d'annulation ou de réduction de recettes correspondant aux mémoires et aux rectificatifs ont été imprimés, vous pouvez transférer les écritures automatiques correspondantes vers le module **Comptabilité générale**. Leur validation permettra la création ou la mise à jour des créances d'origine mémoire correspondantes.

 **Documents relatifs aux mémoires**

Lors de la gestion des mémoires, le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs aux mémoires.

 **Documents de travail**

Liste des clients

Liste des prestations

Liste des mémoires non validés

Liste des rectificatifs non validés

Listes des mémoires et des rectificatifs transférés vers les encaissements.

 **Documents**

Mémoires

Rectificatifs.



📁 Documents "Compte financier"

*Ordres de recettes des mémoires et leur bordereau
Ordres de recettes et/ou ordres de réduction de recettes des
rectificatifs des mémoires.*

📁 Document à imprimer en fin d'exercice

Historique des mémoires et de leurs rectificatifs.

1.7. Gestion des réimputations

Lorsque des mandats ou des ordres de recettes ont été imputés à tort, la réimputation permet de régulariser la **Comptabilité budgétaire**.

Seules les réimputations de l'ordonnateur sont traitées. Si l'agent comptable souhaite une réimputation, il formule sa demande, par écrit, auprès de l'ordonnateur.

Deux types de réimputations sont proposés :

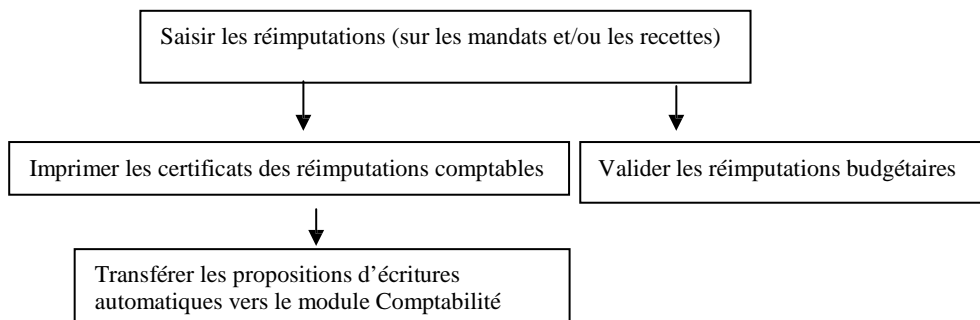
- les réimputations budgétaires (réimputation ne modifiant ni le service ni le compte PCG)
- les réimputations comptables (réimputation ayant au moins une ligne avec le service ou le compte différent).

Les réimputations budgétaires sont validées et numérotées ; elles ne sont pas éditées sur un certificat.

Elles ne sont pas transmises à l'agent comptable.

Un mandat ou un ordre de recette rejeté par l'agent comptable ne peut plus être réimputé.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des réimputations dans le module Comptabilité budgétaire. :



Documents relatifs aux réimputations

Lors de la gestion des réimputations, le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer deux documents relatifs aux réimputations :

Liste des réimputations saisies

Certificats de réimputation.

Les réimputations ne figurent pas sur les mandats et les ordres de recettes mais sont inscrites sur les feuillets budgétaires des mandats et les feuillets budgétaires des ordres de recettes. Sur ces documents, les réimputations apparaissent en négatif pour l'ancienne imputation et en positif pour la nouvelle imputation. Les mouvements en positif sont comptabilisés dans le nombre de pièces.



1.8. Transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale

Le module Comptabilité budgétaire génère des propositions d'écritures automatiques lors de différentes opérations réalisées dans le module :

	Opération	Propositions d'écritures automatiques générées
Dépenses	Impression des mandats	→
	Impression des ordres de reversement	→
	Impression des certificats de réimputation des mandats	→
	Réception des mandats prévisionnels (extourne)	→
Recettes	Impression des ordres de recettes	→
	Impression des ordres de réduction de recettes	→
	Impression des certificats de réimputation des recettes	→
	Réception des recettes prévisionnelles (extourne)	→

Le transfert de ces écritures permet à l'agent comptable de les traiter dans le module **Comptabilité générale**.



Ce transfert ne doit pas être effectué après chaque opération budgétaire réalisée mais globalement, pour l'ensemble des opérations saisies **et** imprimées sur une période donnée.

Documents relatifs aux transferts des écritures automatiques

Le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer deux documents relatifs aux transferts des écritures automatiques :

Liste des propositions d'écritures automatiques en attente de transfert

Liste des propositions d'écritures automatiques transférées.

1.9. Gestion des rejets

Les propositions d'écritures automatiques transférées vers le module Comptabilité générale peuvent faire l'objet d'un rejet motivé de l'agent comptable. Un rejet peut concerner : un mandat, un ordre de reversement, un mandat réimputé, un ordre de recette, un ordre de réduction de recette, ou une recette réimputée.

Les rejets générés à partir du module Comptabilité générale doivent être réceptionnés dans le module Comptabilité budgétaire puis imprimés à partir de ce module, lors de la réception.

Documents relatifs aux rejets

Lors de la gestion des rejets, le module Comptabilité budgétaire vous permet d'imprimer divers documents relatifs aux rejets :

Liste des rejets réceptionnés

Bordereau journal des mandats rejetés

Bordereau des ordres de recettes rejetés

Bordereau des ordres de réduction de recettes rejetés

Bordereau des ordres de reversement rejetés

Certificats de réimputation rejetés.



1.10. Gestion de la période d'inventaire

Après le basculement -changement d'exercice-, la **période d'inventaire** permet de terminer les opérations relatives à l'exercice précédent. La période d'inventaire remplace la période complémentaire qui était utilisée précédemment. Elle permet de passer toutes les écritures d'inventaire, stocks, sorties d'inventaire... et de prendre en charge les dépenses et recettes dont le montant n'est pas connu exactement au 31 décembre.

Pour solder les opérations avec flux financiers créées pendant la période d'inventaire, l'utilisation de la méthode de l'extourne est désormais obligatoire pour tous les établissements de l'agence comptable. Les opérations d'ordre s'effectuent complètement sur l'exercice antérieur. Elles ne sont donc pas concernées par ces méthodes.

Méthode de l'extourne

Cette méthode permet de solder, sur l'exercice suivant, les opérations de la période d'inventaire par la technique de la contre-passation des écritures.

L'utilisation de la méthode de l'extourne est désormais obligatoire

La méthode de l'extourne concerne désormais toutes les opérations que ce soit en section fonctionnement ou dans la section des opérations en capital.

Elle concerne également les recettes externes.

Dans la méthode de l'extourne :

Les opérations sont entièrement budgétisées pour leur valeur exacte : un nouveau mandat et un nouvel ordre de recette sont saisis avec le montant exact à liquider et les opérations passées sur l'exercice antérieur sont annulées, sur le plan budgétaire, par une contre-passation.

Les surestimations de l'exercice antérieur ne sont pas récupérées

En cas de sous estimation, le complément est automatiquement prélevé sur les crédits disponibles de l'exercice en cours

Chaque opération extournée est donc suivie et utilisable uniquement pour son objet initial.

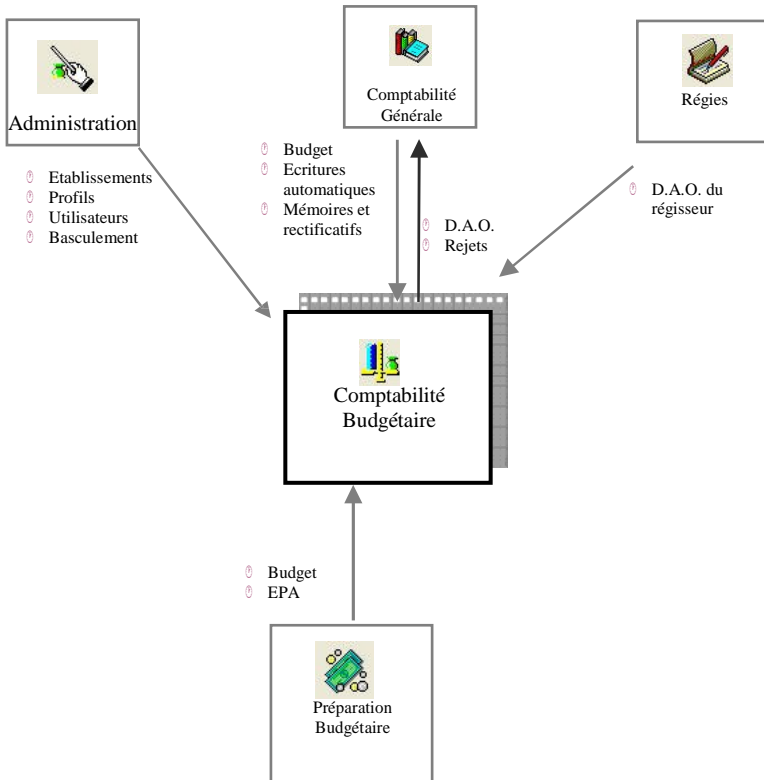
La méthode de l'extourne ne peut être utilisée que pour les opérations avec flux financiers.

Au terme de la période d'inventaire, s'il reste des montants à extourner pour des mandats d'extourne et des ordres de recettes d'extourne, ces montants apparaîtront dans le compte financier de cet exercice.



2. Les échanges de données entre le module Comptabilité budgétaire et son environnement

Le module Comptabilité budgétaire échange des données avec d'autres modules de l'application GFC (GFC Admin, Préparation Budgétaire, Comptabilité générale et Régie) et d'autres logiciels (Progré). Le schéma suivant résume les échanges de données mis en œuvre lors de la gestion de la Comptabilité budgétaire :



Le tableau suivant précise, pour chaque module de l'application GFC, les échanges de données réalisés avec le module **Comptabilité budgétaire**.

Le module **Administration** de GFC (**GFC Admin**) permet de préparer les accès au module Comptabilité budgétaire : création des établissements, des profils d'utilisation, des utilisateurs, définition des restrictions sur les nomenclatures, saisie des paramètres généraux de GFC, et d'effectuer diverses opérations courantes : libération du réseau, remise à zéro du mot de passe d'un utilisateur, de procéder à l'importation - exportation de la Comptabilité Budgétaire vers le Compte financier.



Le budget étant saisi dans le module **Préparation Budgétaire**, le budget provisoire et/ou exécutoire est **réceptionné** dans le module **Comptabilité budgétaire**.



Le module **Comptabilité budgétaire transfère** au module **Comptabilité générale** :

Le budget, après réception et après chaque validation de DBM

Les propositions d'écritures automatiques générées lors des opérations budgétaires : mandatement, reversement, recette, réduction de recette, réimputation ou opérations d'extourne

Le module **Comptabilité budgétaire réceptionne** du module **Comptabilité générale** :

Les Dépenses Avant Ordonnancement : diverses dépenses et menues dépenses

Les rejets de propositions d'écritures automatiques.



Régie ?

Le module Comptabilité budgétaire réceptif, du module **des régies d'avance, les DÉJ=ences Avant Ordonnement** (diverses dépenses et menues dépenses).

3. Particularités d'utilisation du module Comptabilité budgétaire

Cette section présente quelques particularités d'utilisation du module Comptabilité budgétaire :

3.1. Les utilisateurs et leurs droits d'accès

3.2. L'utilisation ou non des nomenclatures de référence

3.3. La sauvegarde et la restauration des données

3.1. Les utilisateurs et leurs droits d'accès

L'accès au module Comptabilité budgétaire s'effectue au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Les noms d'utilisateurs sont créés dans le module **Administration** de GFC (**GFC Admin**) et sont associés à des droits d'accès : établissements autorisés et profil d'utilisation pour chacun de ces établissements.

Pour un utilisateur, les droits d'accès définissent :

Le ou les établissements auxquels il peut accéder

Pour chaque établissement, les fonctionnalités autorisées : par exemple, mise à jour de certaines données pour un établissement et consultation uniquement pour un autre

L'autorisation d'effectuer ou non des opérations particulières : dépassement de crédits et modification du seuil des fournisseurs.

Des éventuelles restrictions sur des éléments de nomenclature.



Lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, si vous rencontrez des problèmes d'accès, par exemple, établissement absent de la liste des établissements ou option désactivée, vous devez contacter l'administrateur de GFC dans votre établissement afin qu'il puisse y remédier.



3.2. Utilisation ou non des nomenclatures de référence

Les nomenclatures de référence définies dans l'instruction codificatrice M9.6 applicable aux établissements publics locaux d'enseignement sont constituées des services, domaines activités et du plan comptable. Elles sont fournies avec le module **Comptabilité budgétaire**.

Ces nomenclatures doivent être utilisées par les établissements dépendant du ministère de l'éducation nationale.

Pour certains établissements, le module Comptabilité budgétaire peut être utilisé sans les nomenclatures de référence

Le choix de l'utilisation ou non des nomenclatures de référence s'effectue dans le module **Administration** de GFC (GFC Admin). Si des établissements doivent être installés avec des paramètres différents, par exemple, un établissement avec les nomenclatures de référence et un autre sans les nomenclatures de référence, ces établissements doivent être installés sur des postes différents.

Lorsque le module Comptabilité budgétaire **utilise** les nomenclatures de référence, les seules opérations possibles concernant ces références sont :

La saisie de services, si le type d'établissement l'autorise

La saisie de nouveaux domaines

La saisie de nouvelles activités ou la subdivision d'activités prédéfinies.

La consultation et l'impression des services, des domaines, des activités et du plan comptable.

Lorsque le module Comptabilité budgétaire **n'utilise pas** les nomenclatures de référence :

Lors de la première réception du budget de Préparation budgétaire, les éléments de nomenclature saisis dans Préparation budgétaire remplaceront ceux de Comptabilité budgétaire.

3.3. La sauvegarde et la restauration des données

Lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, la sauvegarde des données doit être effectuée régulièrement et notamment avant chaque étape de gestion, avant le démarrage de la réception du budget, avant la validation d'une DBM....

Cette copie de sécurité vous permet de restaurer les données dans le cas où un problème surviendrait sur votre micro-ordinateur ou de récupérer la base de données telle qu'elle était avant une étape de gestion.

Le système de **sauvegarde et/ou restauration** peut être démarré depuis l'outil de gestion des bases BD_GFC:

- Lors de l'installation de l'application, l'icône d'accès à l'outil de gestion des bases GFC a été placé sur le bureau.
- L'outil de gestion des bases GFC peut également être démarré à partir du menu **Démarrer**.



BD_GFC Local

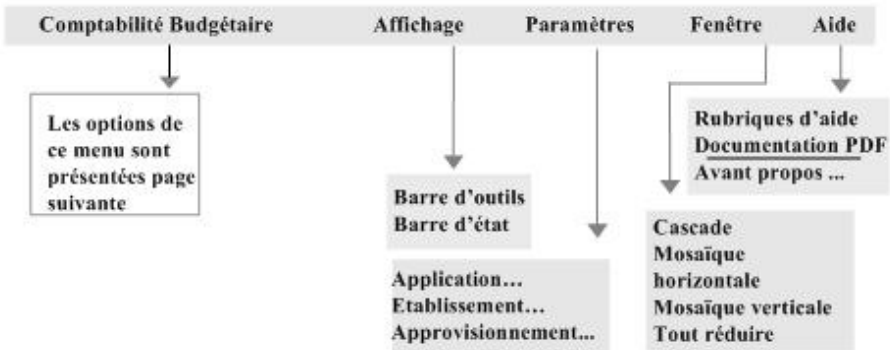
- ▶ **Démarrer**
- ▶ **Programmes**
- ▶ **Education nationale**
- ▶ **BD_GFC**



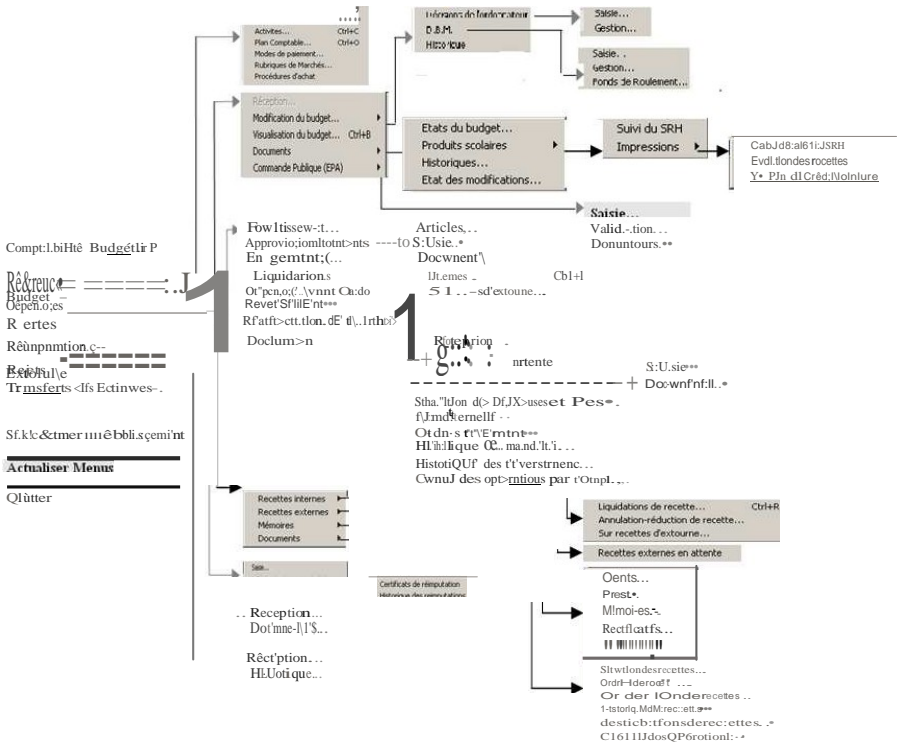
4. L'organisation des menus du module Comptabilité budgétaire

Cette section présente les menus et sous-menus du module **Comptabilité budgétaire**. Lors de l'utilisation du module, vous pouvez vous y référer pour localiser une opération particulière.

☐ Menus du module Comptabilité budgétaire



O Options du menu Comptabilité Budgétaire





Vous venez de prendre connaissance des principales caractéristiques du module Comptabilité budgétaire. Afin de vous familiariser avec son utilisation, nous vous conseillons d'effectuer la **Prise en main** proposée dans la partie suivante. Vous pouvez ensuite mettre en œuvre la gestion budgétaire de votre établissement en vous reportant au **Guide d'utilisation** de ce manuel et en consultant la fenêtre d'aide contextuelle proposée pour chaque fenêtre du module.

→ Prise en main

Cette prise en main est destinée à vous familiariser avec l'utilisation du module Comptabilité budgétaire et vous présente, en détail, les opérations de base que vous pouvez y effectuer.

Dans cette **Prise en main**, vous verrez successivement :

1. **Quels sont les éléments dont vous devez disposer pour pouvoir effectuer la prise en main**
2. **Comment démarrer le module Comptabilité budgétaire**
3. **L'organisation de la fenêtre principale et les opérations que vous pouvez effectuer**
4. **Comment saisir les paramètres de l'établissement**
5. **Comment modifier le mot de passe**
6. **Les différents types de fenêtres utilisées dans Comptabilité budgétaire**
7. **Comment utiliser une fenêtre standard**
8. **Une présentation des fenêtres arborescentes**
9. **Les principales fonctionnalités de sélection.**

A l'exception de la saisie des paramètres de votre établissement et de la modification de votre mot de passe, les opérations que vous réalisez lors de cette **Prise en main** n'ont aucun impact sur la Comptabilité budgétaire de votre établissement. Lorsque vous aurez terminé cette **Prise en main**, vous pourrez démarrer la Comptabilité budgétaire de votre établissement.



Le module Comptabilité budgétaire respecte les standards d'utilisation des logiciels sous Windows (fenêtres, listes déroulantes...) et son utilisation s'en trouve ainsi facilitée. Elle nécessite une phase d'apprentissage. Aussi, nous vous conseillons d'effectuer attentivement cette **Prise en main** afin d'assimiler l'ensemble des possibilités qui vous sont offertes et ainsi d'assurer une utilisation performante du module Comptabilité budgétaire.



1. De quels éléments devez-vous disposer pour effectuer la prise en main ?

Les pré-requis au démarrage de la prise en main sont les suivants :

- ☐ Le module Comptabilité budgétaire doit avoir été installé sur votre poste de travail

Cette installation s'effectue à partir du CD Rom Comptabilité Budgétaire en suivant la procédure décrite dans la notice d'installation.

- ☐ Les accès au module Comptabilité budgétaire doivent avoir été préparés

Afin de permettre l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, l'administrateur de l'application GFC dans votre établissement doit, au préalable, avoir préparé les accès au module. Cette préparation s'effectue à partir du module **Administration** de GFC (GFC Admin) et consiste à :

Créer le ou les établissement(s) à gérer

Créer le ou les profil(s) d'utilisation

Créer le ou les utilisateur(s) du module Comptabilité budgétaire

Définir l'accès aux établissements pour les utilisateurs

Définir les restrictions sur les éléments de nomenclature

Renseigner les paramètres généraux de GFC.

- ☐ L'administrateur de GFC dans votre établissement doit vous avoir communiqué votre nom d'utilisateur

Lors du démarrage du module Comptabilité budgétaire, vous devez indiquer votre nom d'utilisateur. Ce nom détermine les établissements auxquels vous avez accès et les opérations que vous pouvez effectuer sur chaque établissement.

Outre le nom d'utilisateur, l'accès au module Comptabilité budgétaire est protégé par un mot de passe. La première fois que vous accédez au

module, vous devez saisir le mot de passe **gfc** ou celui que vous a communiqué l'administrateur. Par la suite, vous pouvez modifier ce mot de passe.

Si toutes les conditions sont réunies, vous pouvez démarrer la prise en main. Vous allez voir tout d'abord les opérations à réaliser pour démarrer le module Comptabilité budgétaire.



2. Démarrer le module Comptabilité budgétaire

Le démarrage du module Comptabilité budgétaire s'effectue en 3 étapes :

- 2.1. Sélection de la commande de démarrage de GFC
- 2.2. Choix du module Comptabilité Budgétaire
- 2.3. Saisie du nom d'utilisateur et du mot de passe
- 2.4. Choix de l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler.

2.1. Sélectionner la commande de démarrage de GFC

L'application GFC peut être démarrée de 2 façons :

Lors de l'installation, l'icone d'un raccourci permettant l'accès à l'application GFC a été installé sur le bureau de votre micro-ordinateur.



L'application GFC peut également être démarrée à partir du menu **Démarrer**.

- ▶ **Démarrer**
- ▶ **Programmes**
- ▶ **GFC Windows**
- ▶ **GFC**



Lors de cette prise en main, seules les actions signalées par le symbole doivent être effectuées.

Si ce n'est déjà fait :

Mettre sous tension votre ordinateur

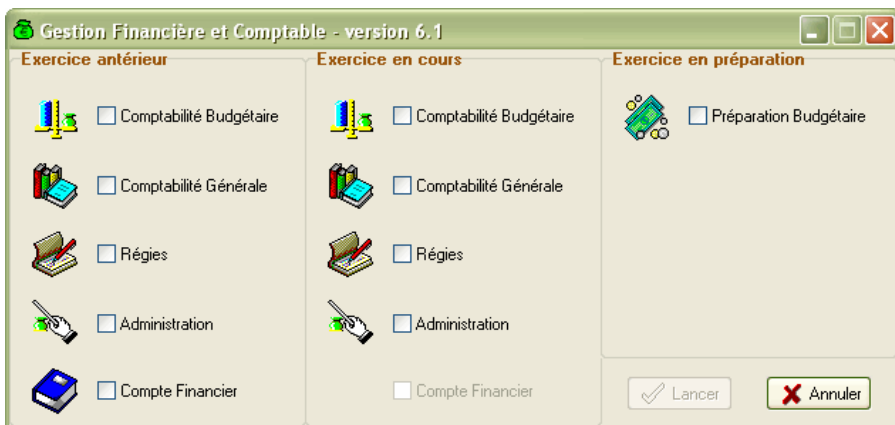


Dans certains contextes, la sélection d'un élément s'opère au moyen d'un **double clic**. Vous devez alors cliquer 2 fois **consécutivement** sur l'élément.

Sur le bureau de votre micro-ordinateur :

Cliquer 2 fois sur l'icone du raccourci

La fenêtre **Gestion Financière et Comptable** s'affiche.




Cette fenêtre permet de sélectionner le module de GFC que vous souhaitez utiliser.

Les modules affichés en gris ne sont pas accessibles :

L'accès aux modules pour l'exercice antérieur n'est autorisé que pendant la période d'inventaire.

2.2. Choisir le module Comptabilité Budgétaire

 Les valeurs de certaines rubriques peuvent être sélectionnées au moyen de **cases à cocher** () . Pour cocher ou décocher une valeur, vous devez cliquer sur le libellé ou sur la case à cocher de la valeur.

Pour sélectionner le module Comptabilité Budgétaire :

Cliquer sur le libellé **Comptabilité Budgétaire**


Une coche s'affiche dans la case placée devant le libellé du module.


Pour démarrer le module Comptabilité budgétaire :

Cliquer sur le bouton 

La fenêtre **Connexion à Comptabilité Budgétaire** s'affiche.



 Si la base de données n'a pas été initialisée, un message le signale. Par exemple, "*Vous devez initialiser la base avec l'outil BD_GFC*". Dans ce cas, vous devez faire cette initialisation depuis l'outil de gestion des bases GFC, puis faire une sauvegarde avant de préparer les accès au module.

 Si les accès au module Comptabilité budgétaire n'ont pas été préparés, un message le signale. Par exemple, "*Vous devez initialiser les paramètres de l'application dans le module Administration de GFC*". Dans ce cas, vous devez demander à l'administrateur de l'application GFC dans votre établissement de préparer ces accès afin de vous permettre de démarrer le module.

2.3. Saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe

La fenêtre **Connexion à Comptabilité Budgétaire** permet d'identifier l'utilisateur du module :



Si aucun utilisateur n'a été défini pour le module Comptabilité budgétaire, un message le signale et vous devez demander à l'administrateur de GFC dans votre établissement de préparer les accès au module Comptabilité budgétaire.

Pour la **Prise en main**, vous allez voir successivement comment :

 **Afficher la fenêtre d'aide**

- ☐ **Déplacer la fenêtre "Connexion à Comptabilité Budgétaire"**
- ☐ **Naviguer dans les rubriques de la fenêtre d'aide**
- ☐ **Afficher une procédure**
- ☐ **Saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe.**

☐ **Afficher la fenêtre d'aide**

Pour chaque fenêtre du module, vous pouvez afficher une fenêtre d'aide afin d'être guidé lors des opérations à réaliser dans le contexte.

Cliquer sur le bouton 

La fenêtre d'aide s'affiche.

L'organisation de l'aide en ligne est présentée dans le **Mode d'emploi** de ce manuel.

☐ **Déplacer une fenêtre**

Afin de faciliter la consultation conjointe de l'aide et de la fenêtre du module, vous pouvez être amené à déplacer la fenêtre du module Comptabilité budgétaire affichée. Pour cela :

Cliquer sur la fenêtre du module Comptabilité budgétaire affichée

Connexion à Comptabilité Budgétaire

La fenêtre redevient active ;






Son titre s'affiche sur fond bleu.

Cliquer sur le titre de la fenêtre du module Comptabilité budgétaire **Connexion à Comptabilité Budgétaire**, maintenir le bouton de la souris enfoncé puis déplacer la fenêtre, par exemple, en haut et à gauche de l'écran.



☐ Naviguer dans les rubriques de la fenêtre d'aide

Lorsque le contenu d'une fenêtre d'aide n'est pas totalement affiché, les boutons placés en haut de la fenêtre d'aide permettent un accès direct à l'une de ses sections :

Section	Contenu
	Indique ce que permet de faire la fenêtre
	Signale les opérations à réaliser au préalable
	Décrit les différents éléments de la fenêtre (rubriques, boutons de commandes...)
	Présente les points importants à connaître pour utiliser efficacement la fenêtre
	Indique ce que vous devez ou ce que vous pouvez faire après

A titre d'exemple :

Cliquer sur le bouton 


La section **Points importants** s'affiche en haut de la fenêtre d'aide.

A titre d'exercice :


Utiliser les différents boutons de la fenêtre d'aide pour prendre connaissance des informations qui y sont fournies.

Afficher une procédure


Lorsqu'une fenêtre d'aide contextuelle signale une opération susceptible d'être réalisée, la procédure à suivre pour réaliser cette opération peut être affichée dans une fenêtre d'aide spécifique.

L'accès à une procédure est signalé par le symbole  suivi de son nom de couleur verte et souligné en trait plein.

A titre d'exemple :

Cliquer sur le bouton 


La section **Points importants** s'affiche en haut de la fenêtre.

Cliquer sur  **modifier votre mot de passe**


La fenêtre des procédures s'affiche en bas à gauche.

La fenêtre des procédures vous permet d'être guidé lors des opérations que vous réalisez avec le module Comptabilité budgétaire.

Pour fermer la fenêtre **Procédures** :

Cliquer sur sa case de fermeture 

Pour fermer la fenêtre **Description de la fenêtre** :

Cliquer sur sa case de fermeture 

Saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe

Votre nom d'utilisateur a été défini dans le module **Administration** de GFC et vous a été communiqué par l'administrateur de GFC dans votre établissement.

Saisir, dans la rubrique **Nom**, votre nom d'utilisateur, par exemple :

ORDONNATEUR

Saisir, dans la rubrique **Mot de passe**, le mot de passe **gfc** (en minuscule) ou celui que vous a communiqué l'administrateur



Rappel : le mot de passe à saisir lors du premier accès est **gfc** ou celui que vous a communiqué l'administrateur. Vous pouvez modifier ce mot de passe à partir du module Comptabilité budgétaire.

Pour valider la saisie :

Cliquer sur **OK**

La fenêtre **Sélection d'un établissement** s'affiche.

2.4. Choisir l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler


La fenêtre **Sélection d'un établissement** permet de sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler parmi ceux dont l'accès vous est autorisé : le terme « établissement » représente soit un budget principal, soit un budget annexe, identifié par un numéro d'identification et un patronyme.



Pour la **Prise en main**, vous allez successivement :

- Consulter la fenêtre d'aide contextuelle**
 - Afficher la définition d'un terme ou d'une expression**
 - Sélectionner l'établissement**
-
- Consulter la fenêtre d'aide contextuelle**

Pour afficher la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton 

Consulter les informations de la fenêtre d'aide

☐ Afficher la définition d'un terme ou d'une expression

Dans les fenêtres d'aide, une définition peut être affichée pour les mots ou expressions de couleur verte et soulignés en pointillés.

A titre d'exemple :

Cliquer, dans la fenêtre d'aide, sur l'expression GFC Admin
Sa définition s'affiche.

Pour masquer la définition :

Cliquer n'importe où
La définition s'efface.

☐ Sélectionner l'établissement

Si vous avez accès à plusieurs établissements, pour en afficher la liste :

Cliquer sur le bouton 

La liste des établissements s'affiche.

Sélectionner, dans la liste, l'un des établissements

Lorsque vous avez terminé les opérations à réaliser sur une fenêtre, sélection et/ou saisie de données, pour valider ces opérations, vous devez sélectionner la commande **OK**.



Lorsque le relief d'un bouton de commande est accentué, la commande est active, comme c'est le cas pour le bouton **OK** de cette fenêtre. Vous pouvez également sélectionner la commande en tapant sur la touche **◆** (touche **Entrée**).

Pour la **Prise en main** :

Valider la sélection de l'établissement en tapant **◆**

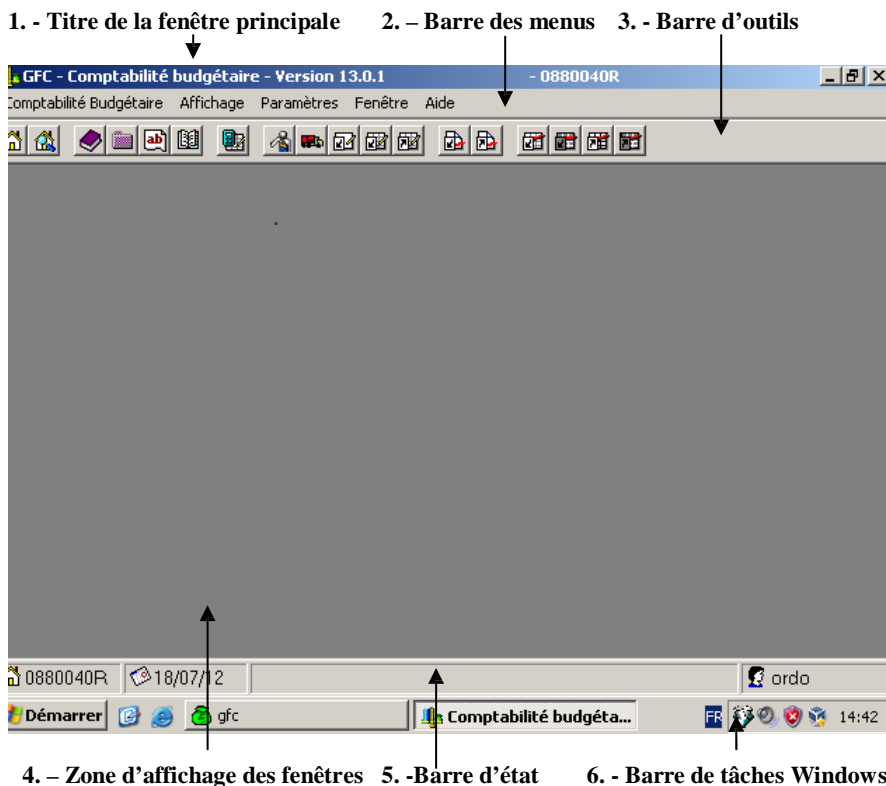
La fenêtre principale du module Comptabilité budgétaire s'affiche.

Le chapitre suivant présente la fenêtre principale du module Comptabilité budgétaire et les opérations que vous pouvez y effectuer.



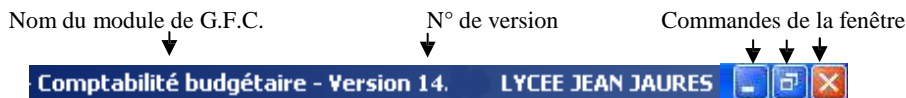
3. Présentation de la fenêtre principale


La fenêtre principale comporte 6 zones selon le schéma suivant :



Pour assurer une bonne lisibilité des informations affichées à l'écran, nous vous conseillons de choisir la définition d'écran 800 x 600 pixels (Menu **Démarrer/Paramètres/Panneau de configuration**, outil **Affichage**, onglet **Paramètres**).


1- Titre de la fenêtre principale



La commande  , **Réduire**, permet de masquer temporairement la fenêtre principale du module. Pour réafficher la fenêtre, vous devez cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur le bouton



La commande  , **Restaurer**, permet de réduire la fenêtre principale.

La commande  , **Fermer**, permet de quitter le module Comptabilité budgétaire.

2- Barre de menus

Comptabilité Budgétaire Affichage Paramètres Fenêtre Aide

Chaque menu propose une ou plusieurs options permettant d'accéder à des fenêtres du module Comptabilité budgétaire ou de réaliser diverses opérations : quitter le module, réorganiser les fenêtres en cascade ou en mosaïque lorsque plusieurs d'entre elles sont ouvertes...

L'affichage des menus et la sélection des options peuvent s'effectuer de 2 façons différentes :

- Au moyen de la souris**
- Au moyen du clavier.**

Sélection au moyen de la souris

A titre d'exercice :

Cliquer sur le nom d'un menu, par exemple **Comptabilité Budgétaire**

Le menu s'affiche. Pour effacer le menu : Cliquer en dehors du menu



☐ Sélection au moyen du clavier

Les menus peuvent être affichés et les options sélectionnées directement à partir du clavier. Pour cela :

Taper sur la touche **⌘** (**Alt**) et garder la touche enfoncée

Taper sur la lettre soulignée du nom du menu, par exemple, **C** pour

Comptabilité Budgétaire

Le menu s'affiche.

Taper sur la lettre soulignée d'une option du menu, par exemple, **S** pour

Sélectionner un établissement

La fenêtre de sélection d'un établissement s'affiche.

Pour quitter la fenêtre :

Taper sur la touche **⌘**

Le libellé de certaines options est suivi d'un **raccourci clavier** qui permet d'accéder directement à la fenêtre au moyen d'une combinaison de touches. Par exemple, l'option **Visualisation du budget** est suivie du raccourci clavier **Ctrl+B**. Pour afficher la fenêtre de visualisation du budget au moyen du raccourci clavier, vous devez appuyer sur la touche **⌘**, la maintenir enfoncée puis appuyer sur la touche **ⓧ**.

☐ Les différents types d'options

A titre d'exercice :

Afficher le menu **C**omptabilité Budgétaire

Les conventions suivantes sont utilisées pour les options de menu :

*Les options pour lesquelles le libellé est suivi du symbole **▶** permettent d'accéder à un sous-menu*

Les options pour lesquelles le libellé est suivi de ... (3 points) permettent d'accéder à une fenêtre du module Comptabilité budgétaire

Les autres options permettent d'effectuer directement certaines opérations, par exemple : actualiser les menus, quitter le module.

☐ Remarques générales sur les menus et les options du module Comptabilité budgétaire

Les menus et options proposés diffèrent selon les accès que vous a autorisés l'administrateur de GFC. A titre d'exemple, si l'administrateur ne vous a pas autorisé l'accès aux fonctionnalités de gestion des recettes, l'option **Recettes** ne sera pas affichée dans le menu **Comptabilité Budgétaire**.

Lorsqu'une option est inaccessible dans le contexte, elle s'affiche en grisé. Par exemple, tant que le budget n'est pas réceptionné, les options **Recettes**, **Réimputations**, **Rejets** et **Transferts** sont affichées en grisé et ne peuvent pas être sélectionnées.

Remarques sur certaines options du module Comptabilité budgétaire :

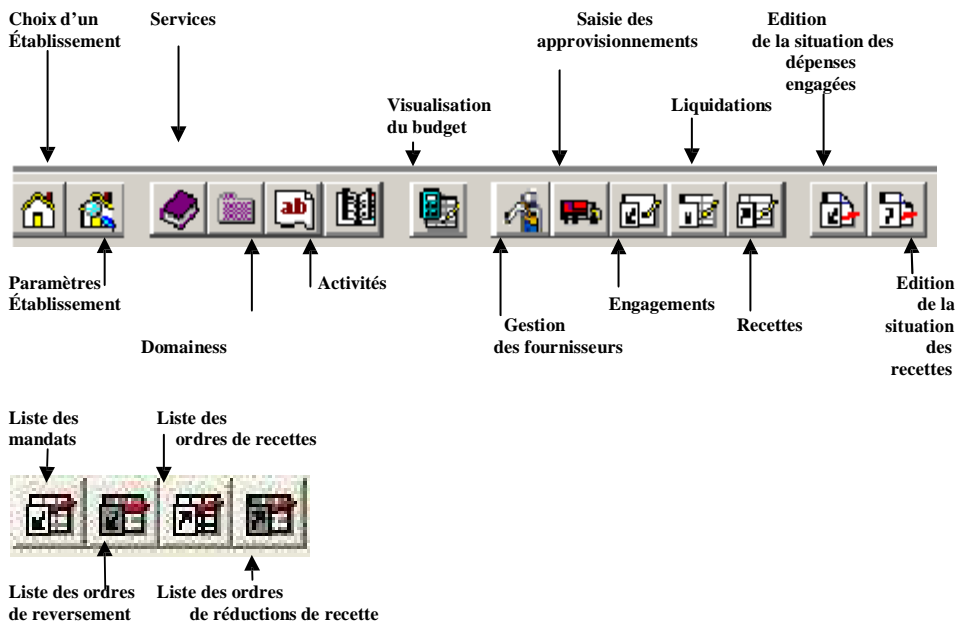
*L'option **Actualiser Menus** du menu **Comptabilité Budgétaire** permet de mettre à jour les menus lorsque vous utilisez Comptabilité budgétaire en réseau et qu'une autre personne a effectué des opérations ayant eu un effet sur les menus (activation ou désactivation d'options)*


*L'option **A propos...** du menu **Aide** permet de consulter le numéro de la version du module que vous utilisez ainsi que sa date de diffusion. Ces informations devront être communiquées à votre CRIA si vous êtes amené à produire des rapports d'anomalies.*


Les options accessibles à partir des menus et des sous-menus du module Comptabilité budgétaire sont présentées en début de ce manuel.

3- Barre d'outils

La barre d'outils reprend certaines options des menus et permet un accès direct à certaines fenêtres :



 Lorsqu'une commande est inaccessible dans le contexte, son icône s'affiche en grisé. Par exemple, tant que le budget n'a pas été réceptionné, les boutons **Visualisation du budget**, **Engagements**, **Liquidations** et **Recettes** sont affichés en grisé et ne peuvent pas être sélectionnés.

 L'option **Barre d'outils** du menu **Affichage** permet de masquer / réafficher la barre d'outils. Cette option peut vous être utile si vous n'utilisez pas la barre d'outils et/ou si vous souhaitez accroître la surface d'affichage des fenêtres de travail.


Pour savoir ce que permet un bouton de commande, il suffit de placer, au moyen de la souris, le pointeur sur l'icône de la commande.

A titre d'exemple :

Déplacer le pointeur sur l'icône 

Le libellé **Plan comptable (Ctrl+O)** s'affiche sous l'icône
Le libellé **Gestion des comptes** s'affiche dans la barre d'état.

Pour sélectionner une commande, vous devez cliquer sur son icône. Par exemple, pour afficher la fenêtre du plan comptable :

Cliquer sur l'icône 

La fenêtre **Plan comptable** s'affiche.

4- Zone d'affichage des fenêtres


Cette zone affiche la ou les fenêtre(s) ouverte(s) du module Comptabilité budgétaire.

Dans la plupart des contextes, le module Comptabilité budgétaire permet l'ouverture simultanée de plusieurs fenêtres. Vous pouvez ainsi, sans quitter un contexte de travail, par exemple, la fenêtre de visualisation du budget, afficher et consulter d'autres fenêtres, par exemple, le plan comptable....

A titre d'exercice, vous allez ouvrir 2 autres fenêtres, la fenêtre de visualisation du budget et la fenêtre des activités :

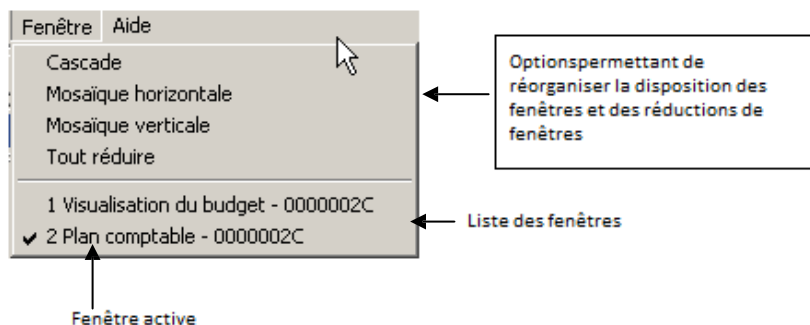
Cliquer sur l'icône  

La fenêtre **Visualisation budget** s'affiche.

Cliquer sur l'icône 

La fenêtre **Activités** s'affiche.

Lorsque plusieurs fenêtres sont ouvertes, le menu **Fenêtre** permet de réorganiser la disposition des fenêtres et d'en sélectionner une :



A titre d'exercice :

Entraînez-vous à l'utilisation des différentes options de réorganisation de la disposition des fenêtres

Lorsque vous avez terminé l'exploration des différentes options du menu **Fenêtre**, pour fermer chacune de trois fenêtres :

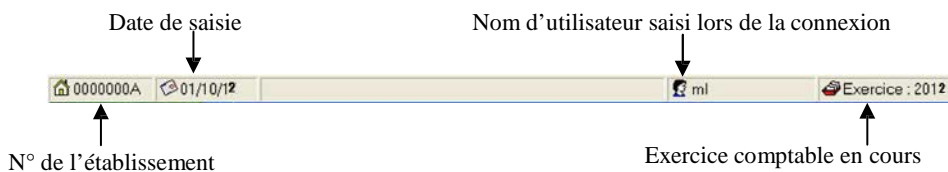
Cliquer sur sa case de fermeture





L'ouverture simultanée de plusieurs fenêtres n'est, cependant, pas toujours possible. Par exemple, lorsque la fenêtre **Sélection d'un établissement** est ouverte, aucune autre fenêtre du module Comptabilité budgétaire ne peut être ouverte.


5- Barre d'état

La barre d'état située en bas de la fenêtre principale permet de vérifier les caractéristiques principales de la session en cours d'exécution. Elle fournit les indications suivantes :



 Au démarrage du module, la date de saisie correspond à la date du jour. Si nécessaire, vous pouvez modifier la date de saisie (Menu **Paramètres**, option **Application...**, onglet **Date**).

 Lorsque vous désignez un bouton de la barre d'outils, son libellé s'affiche dans la barre d'état.

 L'option **Barre d'état** du menu **Affichage** permet de masquer / réafficher la barre d'état. Cette option peut vous être utile si vous souhaitez accroître la surface d'affichage des fenêtres de travail.



6- Barre des tâches de Windows



Lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, vous pouvez être amené à utiliser les commandes suivantes :



Cette commande vous permet, si nécessaire, de démarrer un autre logiciel, par exemple : un logiciel bureautique (Word, Excel...).


Cette commande permet d'afficher la fenêtre de démarrage des modules de GFC. Vous pouvez ainsi, sans quitter le module en cours, en ouvrir un autre. Cette possibilité vous permet de passer facilement d'un module à l'autre à partir de la barre des tâches de Windows.




Lorsque vous aurez masqué temporairement une fenêtre, par exemple, la fenêtre principale du module ou la fenêtre d'aide, vous devrez cliquer sur le bouton de la fenêtre pour la réafficher.



Cette commande, **Log**, permet d'afficher par un double clic, la liste des événements qui se sont déroulés avec GFC depuis le début de la session de travail (fenêtre **Log**). En cas de problème avec GFC, votre CRIA peut vous demander d'imprimer cette liste et de la lui communiquer. Une présentation détaillée de la fenêtre Log est fournie à la fin du **Guide d'utilisation**.

Lorsqu'un dysfonctionnement s'est produit avec GFC, un **point rouge** s'affiche sur l'icône de cette commande .

 Affichage de la fenêtre d'aide de la fenêtre principale



Lorsqu'une fenêtre ne comporte pas le bouton **Aide**, l'affichage de la fenêtre d'aide s'opère uniquement au moyen de la touche **◆**.

A titre d'illustration :

Taper sur la touche **◆**

La fenêtre d'aide s'affiche.

Vous allez voir maintenant comment accéder au sommaire de l'aide en ligne.



Accès au sommaire de l'aide en ligne

Indépendamment des fenêtres d'aide affichées à partir des fenêtres de travail, vous pouvez, à tout moment, accéder au **sommaire** de l'aide en ligne.

Cet accès peut s'effectuer :

- au moyen du bouton **Rubriques d'aide** de la fenêtre d'aide
- à partir de l'option **Rubriques d'aide** du menu **Aide**.

A titre d'exemple, dans la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide**

La fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V14.1** s'affiche.



La date affichée permet de repérer la date de dernière mise à jour de l'aide du module Comptabilité budgétaire.

Cette fenêtre comporte 3 volets :

Sommaire de l'aide

Index

Rechercher.



Le volet **Sommaire de l'aide** permet d'accéder :

Au lexique

Aux fenêtres d'aide contextuelles

Aux procédures.

A partir de cette fenêtre, vous allez voir comment :

- Ⓟ **Consulter le lexique**
 - Ⓟ **Accéder aux autres fenêtres d'aide contextuelles**
 - Ⓟ **Accéder aux procédures**
 - Ⓟ **Accéder à une fenêtre d'aide à partir de l'index**
 - Ⓟ **Accéder à une fenêtre d'aide à partir du volet**
- Rechercher**
- Ⓟ **Afficher la fenêtre d'aide précédente.**

Ⓟ **Consulter le lexique**



Dans certains contextes, la sélection d'un élément s'opère au moyen d'un **double clic**. Vous devez alors cliquer 2 fois **consécutivement** sur l'élément.

Dans le volet **Sommaire de l'aide** :

Cliquer 2 fois sur **Lexique**

La fenêtre **Lexique** s'affiche.

Cette fenêtre présente la liste des termes ou expressions pour lesquels une définition est fournie.

A titre d'exercice, vous allez consulter la définition du terme **UAI** :

Déplacer l'ascenseur vers le bas de la fenêtre

Cliquer sur le terme **UAI**

La définition du terme s'affiche.

Pour masquer la définition :

Cliquer n'importe où

La définition s'efface.

Pour fermer la fenêtre **Lexique de Comptabilité budgétaire** :

Cliquer sur sa case de fermeture

🕒 Accéder aux autres fenêtres d'aide contextuelles

Pour réafficher le **sommaire** de l'aide :

Sélectionner, dans le menu **Aide**, l'option **Rubriques d'aide**

La fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1** s'affiche.

La rubrique **Fenêtres d'aide contextuelles** permet d'accéder directement à une fenêtre d'aide contextuelle.

Cliquer 2 fois sur **Fenêtres d'aide contextuelles**

La première section, **Accès à Comptabilité Budgétaire**, comporte les fenêtres d'aide des fenêtres d'accès au module

Les sections suivantes comportent les fenêtres d'aide des autres options du module.

A titre d'exemple :

Cliquer 2 fois sur **Accès à Comptabilité Budgétaire**

La liste des fenêtres d'aide relatives à l'accès au module s'affiche.

Pour accéder à une fenêtre d'aide, vous devez cliquer 2 fois sur son nom, par exemple :

Cliquer 2 fois sur **Sélection d'un établissement**

La fenêtre d'aide de la sélection d'un établissement s'affiche.

Pour la **Prise en main**, vous allez revenir au sommaire de l'aide :

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide**

La fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1** s'affiche.

Pour fermer la section **Accès à Comptabilité Budgétaire** :

Cliquer 2 fois sur **Accès à Comptabilité Budgétaire**

Pour fermer la section **Fenêtres d'aide contextuelles** :

Cliquer 2 fois sur **Fenêtres d'aide contextuelles**



🕒 Accéder aux procédures

La troisième section du **Sommaire** de l'aide, **Procédures**, permet d'accéder directement à une procédure du module Comptabilité Budgétaire.

Cliquer 2 fois sur **Procédures**

Le plan des procédures s'affiche.


Lorsque vous souhaitez être guidé pour la réalisation d'une opération, vous devez vous référer à la section correspondante et repérer l'opération à réaliser. A titre d'exemple, pour savoir comment réduire puis réafficher une fenêtre :

Cliquer 2 fois sur **Utiliser les commandes spéciales**

Cliquer 2 fois sur **Réduire / réafficher une fenêtre**

La procédure à suivre s'affiche.

Pour fermer la fenêtre **Procédures de Comptabilité budgétaire** :

Cliquer sur sa case de fermeture 

Pour la **Prise en main**, vous allez revenir au sommaire de l'aide :

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide**

La fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1** s'affiche.

Pour fermer la section ouverte :

Cliquer 2 fois sur **Utiliser les commandes spéciales**

🕒 Accéder à une fenêtre d'aide à partir de l'index

Le système d'aide vous permet d'accéder à une fenêtre d'aide à partir d'une entrée d'index. Vous pouvez ainsi accéder directement à une fenêtre d'aide à partir d'un mot ou d'une expression.

Dans la fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1:**

Cliquer sur l'onglet **Index**

La liste des entrées d'index s'affiche.

La première rubrique de ce volet permet de saisir le terme ou l'expression recherchée.

A titre d'exemple :

Taper **four**

L'entrée d'index **Fournisseurs** est sélectionnée dans la liste des entrées d'index.

Cliquer 2 fois sur **Fournisseurs**

La fenêtre d'aide correspondant à cette entrée d'index s'affiche.

Pour la **Prise en main**, vous allez revenir au sommaire de l'aide :

Cliquer sur le bouton **Rubriques d'aide**

La fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1** s'affiche.



🕒 Accéder à une fenêtre d'aide à partir du volet Rechercher

Le troisième volet de la fenêtre **Rubriques d'aide : GFC - Comptabilité budgétaire - V 15.1** vous permet d'accéder à une fenêtre d'aide à partir d'un mot ou d'une expression utilisé dans l'aide. Pour cela, le système d'aide doit, la première fois, procéder à l'inventaire de l'ensemble des mots et expressions de l'aide en ligne.

Cliquer sur l'onglet **Rechercher**

L'assistant création de recherche s'affiche.

Cliquer sur **Suivant**

Cliquer sur **Terminer**

L'inventaire des mots et expressions s'opère.

Lorsque l'inventaire est terminé :

Le volet **Rechercher** s'affiche.

A titre d'exemple, vous allez rechercher une fenêtre d'aide où le terme *budget* est utilisé :

Dans la zone 2, cliquer sur le terme **budget**

Les contextes où ce terme est utilisé s'affichent dans la zone 3.

Cliquer 2 fois sur **Aperçu/impression des Historiques du budget**

Une fenêtre d'aide qui mentionne le terme s'affiche.

🕒 Afficher la fenêtre d'aide précédente


Lorsque vous avez affiché successivement plusieurs fenêtres d'aide, le bouton **Précédent** de la fenêtre d'aide permet de revenir sur les fenêtres précédentes.

A titre d'illustration :

Cliquer plusieurs fois sur le bouton **Précédent**

Pour l'instant, vous n'allez pas effectuer d'autres opérations sur les fenêtres d'aide :

Cliquer sur la case de fermeture de la fenêtre d'aide 

 **Rappel** : le contenu de l'ensemble des fenêtres d'aide est fourni dans le fichier **CBud.PDF**. Il est accessible depuis le menu **Aide - Documentation PDF – Aide en ligne**. Si vous préférez être guidé à partir d'un document papier plutôt qu'à partir de l'aide en ligne, nous vous conseillons d'imprimer ce fichier à partir du logiciel **Adobe Acrobat**.

Vous venez de voir comment est organisée la fenêtre principale et les opérations que vous pouvez y réaliser. Vous allez voir maintenant comment saisir les paramètres de l'établissement.



4. Saisir les paramètres de l'établissement

Les paramètres permettent de préciser certaines caractéristiques de l'établissement : ses coordonnées, son rattachement, sa structure.

Ces paramètres ont des impacts sur le fonctionnement du module Comptabilité budgétaire. A titre d'exemples :

- Les coordonnées de l'établissement ainsi que le nom des responsables apparaîtront sur certains documents imprimés à partir du module.
- La structure du budget (principal ou annexe) a une conséquence sur l'accès à certains traitements

Afin d'assurer un fonctionnement optimal du module Comptabilité budgétaire, la saisie des paramètres de l'établissement doit être réalisée avec la plus grande attention.

Pour la **Prise en main**, vous allez saisir les paramètres de l'établissement en cours :

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**

La fenêtre **Paramètres établissement** s'affiche :

Paramètres établissement X

Numéro Patronyme

Informations générales | Rattachement | Structure | Autres |

A^dresse

C^ode postal Vⁱlle

T^él^éphone T^él^écopie

E-Mail

Chef d'établissement

Nom agent comptable

Libellé agent comptable

Gestionnaire

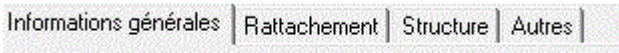
Pour la **Prise en main**, vous allez voir comment :

- Naviguer dans une fenêtre multi volets**
- Saisir les informations générales de l'établissement**
- Saisir le rattachement de l'établissement**
- Saisir la structure de l'établissement**
- Saisir les autres informations relatives à l'établissement.**



☐ Naviguer dans une fenêtre multi volets

Certaines fenêtres du module Comptabilité budgétaire comportent plusieurs **volets** identifiés par des **onglets** :



Pour accéder à un volet, vous devez cliquer sur l'onglet correspondant.
A titre d'exercice :

Cliquer sur l'onglet **Rattachement**

Le deuxième volet de la fenêtre s'affiche.

Cliquer sur l'onglet **Structure**

Le troisième volet de la fenêtre s'affiche.

Cliquer sur l'onglet **Autres**

Le troisième volet de la fenêtre s'affiche.

Cliquer sur l'onglet **Informations générales**

Le premier volet de la fenêtre s'affiche.




Lorsqu'une fenêtre comporte plusieurs volets, une fenêtre d'aide est fournie pour chacun des volets de la fenêtre.



Lorsqu'une fenêtre comporte plusieurs volets, les boutons **OK** et **Annuler** permettent d'enregistrer ou d'annuler les informations saisies et modifiées **sur l'ensemble des volets**.

Saisir les informations générales de l'établissement

Pour afficher l'aide du volet **Informations générales** :

Cliquer sur le bouton 

Afin de faciliter la consultation de l'aide, vous allez déplacer la fenêtre **Paramètres établissement** en haut et à gauche :

Cliquer sur le titre de la fenêtre, **Paramètres établissement**, maintenir le bouton de la souris enfoncé puis placer la fenêtre en haut et à gauche

Consulter les informations de la fenêtre d'aide

Vous allez maintenant renseigner les rubriques de ce volet :

Modifier, si nécessaire, le patronyme de l'établissement



Pour passer à la rubrique suivante, vous pouvez :

Cliquer dans le cadre de saisie de la rubrique



ou


Taper sur la touche  (Tabulation)

Pour passer à la rubrique précédente, vous pouvez :

Cliquer dans le cadre de saisie de la rubrique

ou

Maintenir enfoncée la touche  (Majuscule) puis taper sur la touche  (Tabulation)

Lors de la saisie des informations d'une fiche, nous vous conseillons d'utiliser plutôt la touche de **tabulation** () pour passer d'une rubrique à l'autre.

Renseigner les différentes rubriques du volet



Lorsque vous avez terminé la saisie des informations du premier volet :

Cliquer sur l'onglet **Rattachement**



Saisir le rattachement de l'établissement

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

 La valeur de certaines rubriques peut être sélectionnée dans une **liste déroulante**. Ces rubriques sont signalées par le bouton  placé après le cadre de saisie de la rubrique.


La valeur d'une rubrique comportant une liste déroulante peut être renseignée de trois façons différentes :

En tapant le ou les premiers caractères de la valeur. Par exemple, pour la rubrique **Libellé** de la zone **Académie**, si vous tapez **P**, la valeur **PARIS** s'affiche automatiquement



ou

En faisant défiler les valeurs au moyen des touches de déplacement (flèches)

ou

En cliquant sur le bouton  puis en sélectionnant la valeur dans la liste déroulante

Ces différentes méthodes peuvent être combinées, par exemple, accès à une valeur par saisie d'un caractère puis défilement au moyen des touches ou sélection dans la liste.

 Pour certaines rubriques, la valeur souhaitée doit être sélectionnée au moyen du **bouton radio** . Pour ces rubriques, seule une valeur peut être sélectionnée.

Pour sélectionner la valeur de la rubrique, vous devez :

Cliquer sur le libellé ou le bouton radio de la valeur souhaitée

Pour la **Prise en main** :

Renseigner les différentes rubriques relatives au rattachement de l'établissement

Lorsque vous avez terminé la saisie des informations du deuxième volet :
Cliquer sur l'onglet **Structure**

☐ Saisir la structure

Pour connaître l'organisation du volet et les opérations qui peuvent y être effectuées :

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Renseigner la **structure** de votre établissement

Si votre établissement a la structure Budget principal et annexes, les budgets annexes associés renseignés en Préparation budgétaire sont affichés dans un tableau, avec, pour chacun d'eux, le numéro d'établissement et le libellé du service général.

Si votre établissement est déclaré en tant que Budget annexe, le numéro et le patronyme du budget principal sont affichés.

Lorsque vous avez terminé la saisie des informations du troisième volet :
Cliquer sur l'onglet **Autres**

☐ Saisir les autres informations relatives à l'établissement

Pour connaître l'organisation du volet et les opérations qui peuvent y être effectuées :


Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Renseigner, si nécessaire, les informations de ce dernier volet

Lorsque vous avez terminé les opérations sur ce quatrième volet :
Cliquer sur **OK**

Les données saisies sont enregistrées et la fenêtre se ferme.

Pour fermer la fenêtre d'aide :

Cliquer sur sa case de fermeture 

Vous venez de voir comment s'opère la saisie des paramètres établissement. Vous allez voir maintenant comment modifier votre mot de passe.



5. Modifier le mot de passe

Lorsque vous démarrez l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, le mot de passe par défaut est **gfc** ou celui que vous a communiqué l'administrateur de GFC dans votre établissement. Vous allez voir comment :

Modifier votre mot de passe

Dans ce contexte, nous vous présentons également d'autres opérations que vous pouvez réaliser sur les fenêtres d'aide. Vous allez voir successivement comment :

- Réduire / réafficher la fenêtre d'aide**
- Agrandir ou réduire la taille de la police de caractères de l'aide**
- Imprimer le contenu de la fenêtre d'aide**
- Annoter la fenêtre d'aide.**

Modifier votre mot de passe

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Application...**

La fenêtre **Paramètres de Comptabilité Budgétaire** s'affiche.

Cliquer sur l'onglet **Utilisateur**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Saisir votre nouveau mot de passe


Pour valider l'opération :


Cliquer sur **OK**

☐ Réduire / réafficher la fenêtre d'aide

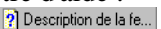
Cette possibilité vous est utile lorsque vous souhaitez masquer temporairement la fenêtre d'aide.

Pour réduire la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton  **Réduire**

Le bouton  s'affiche dans la barre des tâches de Windows.

Pour réafficher la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton  dans la barre des tâches de Windows

☐ Agrandir ou réduire la taille de la police de caractères de l'aide

Vous pouvez, si vous le souhaitez, modifier la taille d'affichage du texte de l'aide en ligne.

Dans la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton **Options**

Placer le curseur sur l'option **Police**

A titre d'exemple :

Sélectionner l'option **Grande**

Le texte de l'aide en ligne s'affiche dans une police de caractères de taille supérieure.

Pour restaurer la taille précédente :

Cliquer sur le bouton **Options**

Placer le curseur sur l'option **Police**

Sélectionner l'option **Normale**



☐ Imprimer le contenu de la fenêtre d'aide

Si vous souhaitez disposer d'une trace papier de l'aide en ligne d'une fenêtre, vous pouvez l'imprimer. Pour cela, dans la fenêtre d'aide :

Cliquer sur le bouton **Options**

Cliquer sur **Imprimer la rubrique...**

Si ce n'est déjà fait :

Mettre sous-tension votre imprimante

Cliquer sur **OK**



Rappel : le contenu de l'ensemble des fenêtres d'aide peut être imprimé à partir du fichier du menu **Aide – Documentation PDF – Manuel utilisateur**, avec **Adobe Acrobat**.

☐ Annoter la fenêtre d'aide

Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur chaque fenêtre d'aide. Ce commentaire est enregistré et vous pouvez le consulter à chaque fois que vous affichez la fenêtre d'aide. Cette possibilité vous permet de noter les points importants ou des remarques sur l'utilisation du module.

Pour saisir une annotation :

Cliquer sur le bouton **Options**

Cliquer sur **Annotation...**


La fenêtre de saisie de l'annotation s'affiche.

Saisir une remarque

Cliquer sur **Enregistrer**

L'icone  (trombone) s'affiche au début de la fenêtre d'aide.

Pour consulter l'annotation :

Cliquer sur l'icone  (trombone)

L'annotation actuelle s'affiche.

Pour supprimer l'annotation :

Cliquer sur **Supprimer**

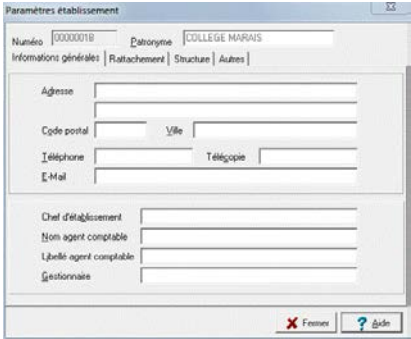
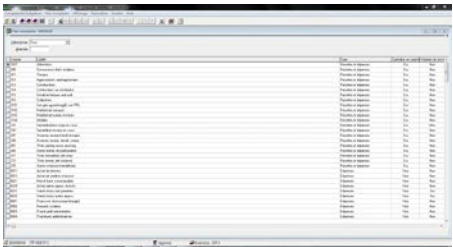
L'annotation est effacée

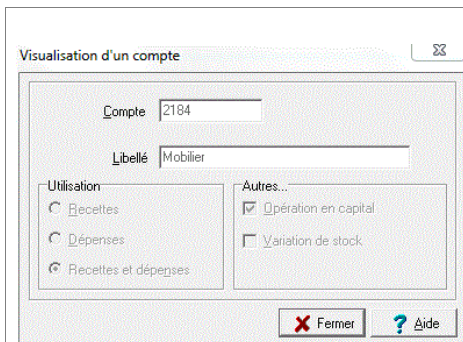
L'icone  (trombone) s'efface.

Vous venez de voir comment modifier votre mot de passe et différentes opérations que vous pouvez réaliser sur les fenêtres d'aide afin d'en faciliter l'utilisation. Vous allez voir maintenant les différents types de fenêtres utilisées dans le module Comptabilité budgétaire.

6. Présentation des différents types de fenêtres utilisées dans Comptabilité budgétaire

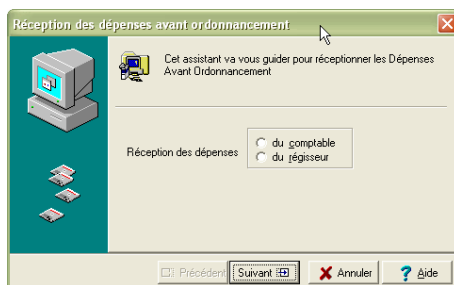
Le tableau suivant présente les différents types de fenêtre utilisés dans le module Comptabilité budgétaire :

	<h3>Fenêtre multi volets</h3> <p>Ce type de fenêtre comporte plusieurs volets accessibles en cliquant sur leur onglet. Sur une fenêtre multi volets, les boutons OK et Annuler permettent d'enregistrer ou d'annuler les informations saisies et modifiées sur l'ensemble des volets. L'utilisation de ce type de fenêtre a été présentée dans les chapitres 4, Paramètres établissement et 5, Paramètres de Comptabilité Budgétaire de cette Prise en main.</p>
	<h3>Fenêtre standard</h3> <p>Ce type de fenêtre est composé d'une zone de sélection et d'une zone affichant une liste de données. A partir d'une fenêtre standard peuvent être affichées des fenêtres de saisie, de modification, de visualisation ou de sélection. L'utilisation de ce type de fenêtre est présentée en détail dans le chapitre suivant de cette Prise en main. Utiliser une fenêtre standard.</p>



Fenêtre de saisie ou de sélection

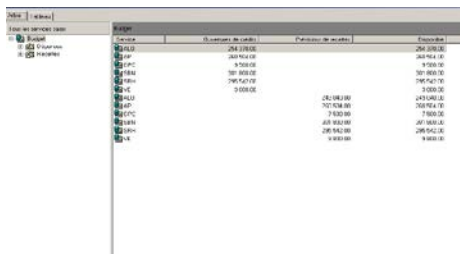
Ce type de fenêtre permet, soit la saisie, modification ou visualisation de données, soit la sélection d'éléments, par exemple : sélection des éléments à imprimer.



Assistant

Un assistant est composé de plusieurs panneaux que vous pouvez consulter et/ou renseigner. Les boutons **Suivant** et **Précédent** permettent de passer d'un panneau à l'autre. Pour une fenêtre de type assistant, la validation de l'opération s'effectue toujours sur le dernier panneau.

Ce type de fenêtre est utilisé pour guider certaines opérations (réception du budget réception des DAO...).



Fenêtre arborescente

Ce type de fenêtre est composé, dans la partie gauche, d'une arborescence permettant la sélection d'un niveau de données et, dans la partie droite, d'une zone affichant les données correspondant au niveau sélectionné.

L'utilisation de ce type de fenêtre est illustrée dans le **chapitre 8** de cette **Prise en main**.

Vous allez voir maintenant comment utiliser une fenêtre standard en effectuant différentes opérations relatives aux activités

7. Utiliser une fenêtre standard (Activités)

Les activités permettent de préciser, en complément du service et du domaine, la destination d'une dépense ou d'une recette lors de la définition des lignes budgétaires

Les-activités sont gérées comme la plupart des éléments du module Comptabilité budgétaire.

Pour la **Prise en main**, vous allez voir comment se gèrent les activités, vous pourrez ainsi vous familiariser avec l'organisation des fenêtres standards et avec les opérations de base que vous pourrez y effectuer.

Vous allez voir successivement :

7.1. Comment est organisée une fenêtre standard

7.2. Comment ajouter, modifier, visualiser ou supprimer un élément

7.3. Comment consulter et imprimer un document

7.4. Comment modifier les paramètres d'impression et imprimer un document.

7.1. Organisation d'une fenêtre standard

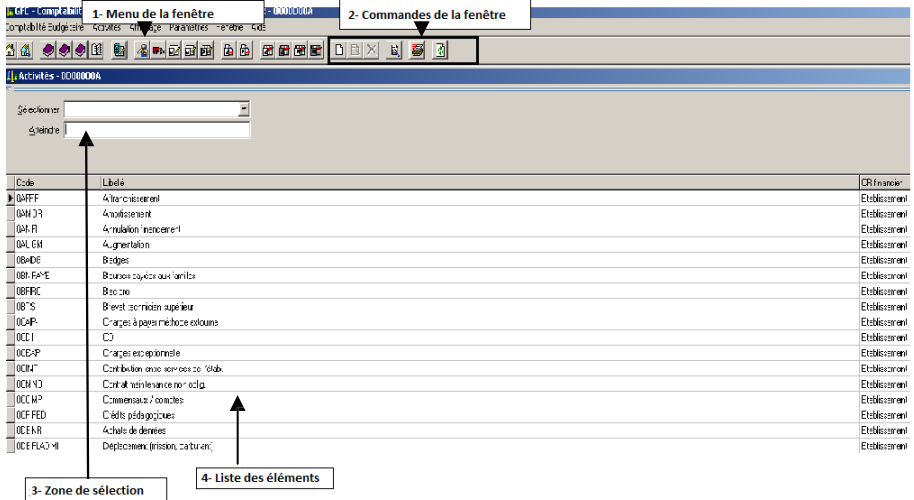
Pour afficher la fenêtre des activités:

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Activités...**

La fenêtre **Activités** s'affiche.

Le schéma suivant présente l'organisation d'une fenêtre standard :



Une fenêtre standard permet une consultation rapide des informations.

A partir d'une fenêtre standard, vous pouvez :

Accéder à des sous fenêtres permettant de saisir, modifier, consulter... des informations

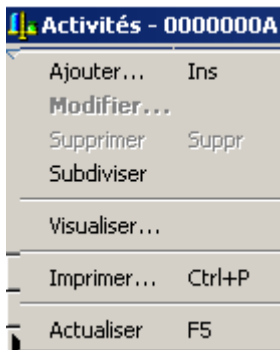
Consulter puis imprimer des documents.

1- Menu de la fenêtre

A chaque fenêtre standard est associé un menu. Les options de ce menu correspondent aux différentes opérations que vous pouvez réaliser sur cette fenêtre. A titre d'exemple :

Cliquer sur le menu **Activités**

Le menu s'affiche :



Les options affichées en grisé sont inactives dans le contexte.



L'option **Actualiser** permet de mettre à jour les données d'une fenêtre dans les cas suivants :

Vous utilisez Comptabilité budgétaire en réseau et d'autres personnes utilisent le module en même temps que vous.

Vous travaillez avec plusieurs fenêtres ouvertes et les modifications que vous avez effectuées sur une fenêtre ont eu des impacts sur les données de la fenêtre en cours.

Pour effacer le menu :

Cliquer en dehors du menu

2- Commandes de la fenêtre

Outre les commandes de la fenêtre principale, la barre d'outils affiche les commandes spécifiques à la fenêtre. Ces commandes correspondent aux options du menu **Activités** et permettent de sélectionner une opération par un simple clic.



Comme pour les options de menu, lorsqu'une commande est inaccessible dans le contexte, son icône s'affiche en grisé.

3- Zone de sélection

Chaque fenêtre standard comporte, dans sa partie haute, une zone de sélection.

Bouton de masquage de la zone de sélection



Le bouton de masquage permet de masquer temporairement la zone de sélection. A titre d'exemple :

Cliquer sur le bouton


La partie haute de la fenêtre s'efface

Un nouveau bouton s'affiche :

Pour réafficher la zone de sélection :

Cliquer sur le bouton

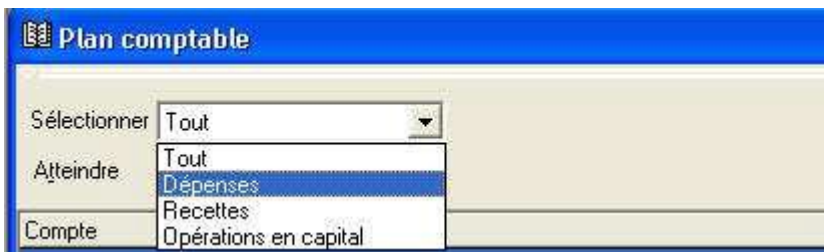
La zone de sélection se réaffiche.

 Lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, le masquage de la zone de sélection vous permettra d'accroître la surface d'affichage de la liste des éléments et ainsi d'en faciliter la consultation.

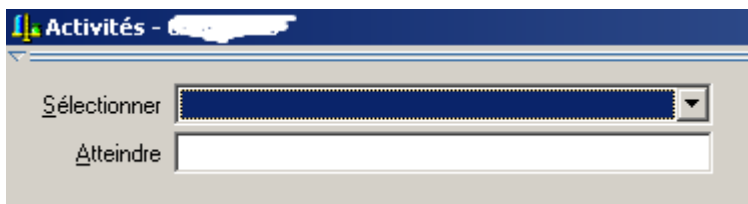
Pour la fenêtre des activités, la zone de sélection comporte deux rubriques : **Sélectionner** et **Atteindre**.


La zone de sélection permet de sélectionner la liste des éléments et ainsi de filtrer les éléments à afficher.

Par exemple, sur la fenêtre du plan comptable :



Lorsque vous aurez saisi vos activités, la rubrique **Atteindre** vous permettra d'accéder directement à une activité en saisissant les premiers caractères de son code.



 Les valeurs de certaines rubriques peuvent être sélectionnées au moyen de valeurs par défaut. Il est aussi possible de créer des sélections particulières au moyen de la rubrique de sélection : **Sélection avancée**.

4- Liste des éléments

Chaque fenêtre standard affiche, dans sa partie basse, la liste des éléments.



Sur certaines fenêtres du module Comptabilité budgétaire, par exemple, la fenêtre de visualisation du budget, vous pouvez redimensionner la largeur des colonnes. Pour cela, vous devez :

Cliquer sur l'intersection de 2 titres de colonnes et maintenir le bouton de la souris enfoncé

Le curseur prend l'aspect suivant : .

Déplacer la souris vers la gauche ou vers la droite pour réduire ou agrandir la largeur de la colonne de gauche

Les opérations que vous réalisez sur une fenêtre standard peuvent également être sélectionnées à partir d'un **menu contextuel**.

Pour afficher un menu contextuel, vous devez cliquer, avec le bouton **droit** de la souris, dans la liste des éléments. A titre d'exemple :

Placer le pointeur sous la colonne **Code**

Appuyer sur le bouton **droit** de la souris

Le menu contextuel s'affiche :



Lorsque le libellé de l'option d'un menu est suivi d'un raccourci clavier, l'option peut également être sélectionnée à partir d'une touche ou d'une combinaison de touches. Par exemple, pour ce menu contextuel :

L'option **Ajouter** peut être sélectionnée en tapant sur la touche « Ins ».

L'option **Imprimer** peut être sélectionnée en appuyant sur les touches Ctrl+P.

L'option **Actualiser** peut être sélectionnée en tapant sur la touche F5.

Pour effacer le menu contextuel :



Cliquer, avec le bouton **gauche** de la souris, en dehors de la fenêtre contextuelle

Dans une fenêtre standard, les opérations peuvent donc être sélectionnées de 4 façons différentes :

- *A partir du menu de la fenêtre, par exemple, le menu **Activités***
- A partir de la barre d'outils*
- A partir du menu contextuel*
- A partir d'un raccourci clavier, lorsqu'il existe.*

7.2. Ajouter, modifier, visualiser ou supprimer un élément

Pour la **Prise en main**, vous allez voir comment :

- Ajouter une activité**
- une activité**
- Visualiser une activité**
- Supprimer une activité**

Ces opérations s'effectuent sur des fenêtres affichées à partir de la fenêtre standard.

Ajouter une activité

Pour la **Prise en main**, vous allez saisir 2 activités :-

14STALYC Stages lycee

16ADE Autres dépenses éducatives

Choisir le compte-rendu financier (Etablissement, Etat ou Collectivités territoriales)

Placer le pointeur sous la colonne **Code**

Appuyer sur le bouton **droit** de la souris

Le menu contextuel s'affiche.

Cliquer sur l'option **Ajouter...**

La fenêtre **Création d'une activité** s'affiche.

Saisir la suite du code 14STALYC



Pour passer à la rubrique suivante, vous pouvez :

Cliquer dans le cadre de saisie de la rubrique

ou

Taper sur la touche « Tabulation »


Saisir le libellé **Stages lycee**

Cliquer sur **OK**



L'activité s'affiche dans la liste des éléments.

Pour saisir la seconde activité :

Cliquer sur le bouton 

La fenêtre **Création d'une activité** s'affiche.

Choisir le compte-rendu financier (Etablissement, Etat ou Collectivités territoriales)

Saisir le code **16ADE**

Saisir le libellé **Autres dépenses éducatives**


Cliquer sur **OK**

L'activité s'affiche dans la liste des éléments.

Modifier une activité

L'accès à la fenêtre de modification d'un élément peut s'opérer de 4 façons différentes :

— *A partir du menu de la fenêtre : option **Modifier** du menu **Activités***

A partir de la barre d'outils : bouton 

*A partir du menu contextuel : option **Modifier***

En cliquant 2 fois sur l'activité dans la liste des éléments.

A titre d'exemple :

Cliquer 2 fois sur l'activité **16ADE**

La fenêtre **Modification d'une activité** s'affiche.

Pour la **Prise en main**, vous allez modifier le libellé de l'activité :

Saisir le libellé **Autres dépenses educ et sportives**

Cliquer sur **OK**

Le nouveau libellé s'affiche dans la liste des éléments.

 **Visualiser une activité**

A titre d'exemple, vous allez visualiser la de l'activité 14STALYC:

Cliquer sur la ligne de l'activité 14STALYC

La ligne est sélectionnée.

Cliquer sur le bouton 

La fenêtre **Visualisation d'une activité** s'affiche.



Sur une fenêtre de visualisation, aucune information ne peut être modifiée.

Pour fermer la fenêtre :

Cliquer sur **Fermer**

 **Supprimer une activité**

Pour la **Prise en main**, vous allez supprimer la fiche de l'activité 14STALYC

Cliquer sur la ligne de l'activité 14STALYC

La ligne est sélectionnée.

Sélectionner, dans le menu **Activités**, l'option **Supprimer**

Un message de confirmation de la suppression s'affiche.

Cliquer sur **Oui**

L'activité est supprimée.

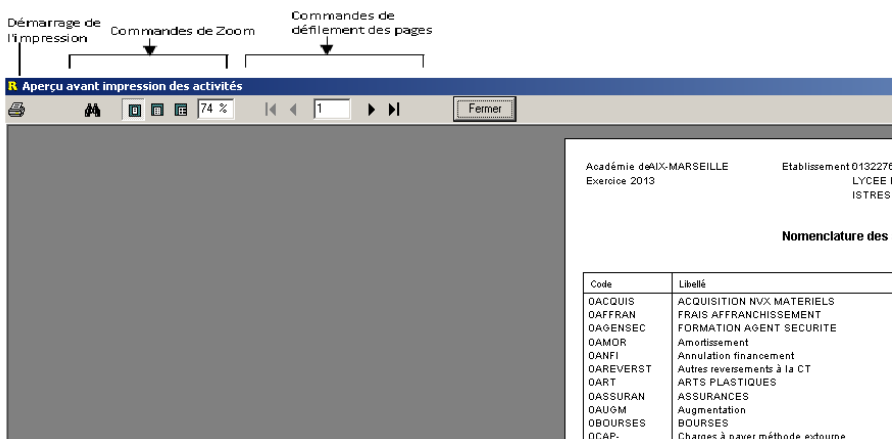


7.3. Consulter et imprimer un document

A partir de la plupart des fenêtres standards, vous pouvez consulter et imprimer un ou plusieurs documents. A titre d'illustration, vous allez voir comment consulter et imprimer la liste des activités.

Sélectionner, dans le menu **Activités** l'option **Imprimer**

La fenêtre **Aperçu avant impression des activités** s'affiche.




La fenêtre d'aperçu avant impression vous permet :

De visualiser l'organisation et le contenu du document avant son impression

De repérer, lorsqu'il y en a plusieurs, le numéro des pages du document que vous souhaitez imprimer

De consulter le document à l'écran sans l'imprimer

D'accéder à la fenêtre des paramètres d'impression, bouton , puis de démarrer l'impression du document.



Pour savoir ce que permet chacun des boutons de commande de cette fenêtre, placer, au moyen de la souris, le pointeur sur l'icône du bouton.

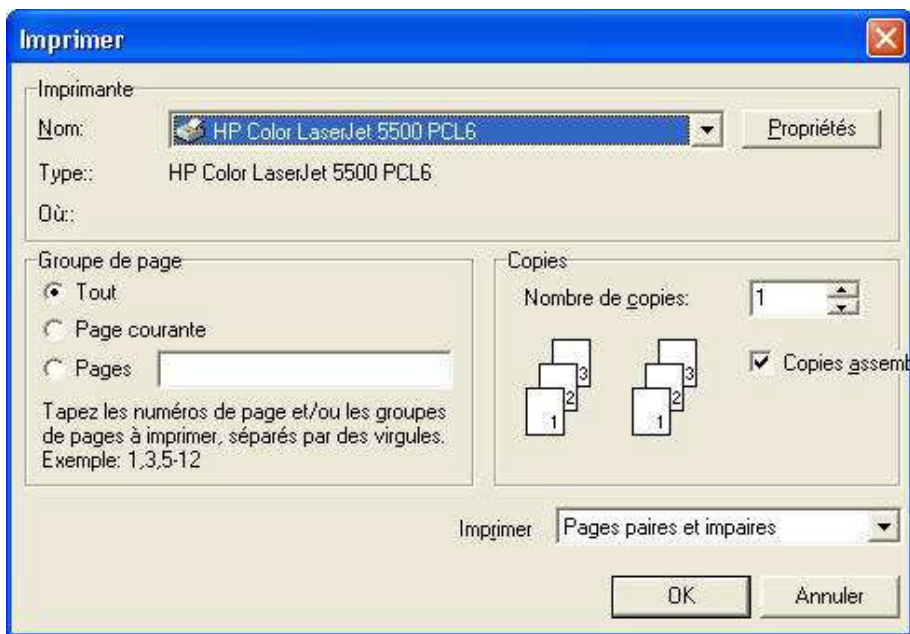


7.4. Modifier les paramètres d'impression et imprimer un document

Lorsque l'aperçu avant impression d'un document est affiché, pour afficher la fenêtre des paramètres d'impression :


Cliquer sur le bouton 

La fenêtre **Imprimer** s'affiche :



La fenêtre **Imprimer** permet de modifier les paramètres d'impression puis de démarrer l'impression du document.

☐ Choix de l'imprimante

La rubrique **Nom** de la zone **Imprimante**, bouton  , permet de sélectionner l'imprimante sur laquelle vous souhaitez imprimer le document.



Si vous souhaitez conserver une impression dans un fichier au format PDF, c'est lors de la sélection de l'imprimante que vous pourrez indiquer l'imprimante « PDF Creator ».

L'imprimante affichée correspond à l'imprimante définie **par défaut** pour votre poste. Si cette imprimante ne correspond pas à celle que vous souhaitez utiliser le plus souvent, vous pouvez définir une autre imprimante par défaut. Pour cela :

Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur **Démarrer**

Cliquer sur **Paramètres**

Cliquer sur **Imprimantes**

Cliquer sur le nom de l'imprimante que vous utiliserez le plus souvent


Afficher le menu contextuel en cliquant sur le bouton droit de la souris

Sélectionner l'option **Définir par défaut**

L'imprimante sélectionnée sera dorénavant proposée par défaut lors de l'impression des documents.

Pour revenir à la fenêtre **Imprimer** :

Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur  **Comptabilité budgétaire**

Si l'imprimante que vous souhaitez utiliser n'apparaît pas dans la liste des imprimantes proposées, bouton  de la rubrique **Nom**, vous devez l'ajouter dans la liste des imprimantes de votre poste. Pour cela :

Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur **Démarrer**

Cliquer sur **Paramètres**

Cliquer sur **Imprimantes**

Cliquer 2 fois sur **Ajout d'imprimante**

Suivre les instructions de l'assistant

Pour revenir à la fenêtre **Imprimer** :



Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur  **Comptabilité budgétaire**

Options de l'impression

Lorsque l'imprimante a été sélectionnée, rubrique **Nom**, le bouton **Propriétés** permet d'accéder à la fenêtre des options de l'impression.

A titre d'exercice :

Cliquer sur **Propriétés**

Selon l'imprimante que vous utilisez, différents paramètres peuvent être modifiés, par exemple : l'orientation du document, portrait ou paysage, la qualité de l'impression...

Si les options d'impression définies par défaut ne correspondent pas à celles que vous envisagez d'utiliser le plus souvent, vous pouvez également les redéfinir. Pour cela :

Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur **Démarrer**

Cliquer sur **Paramètres**

Cliquer sur **Imprimantes**

Cliquer sur le nom de l'imprimante pour laquelle vous souhaitez modifier les options d'impression par défaut

Afficher le menu contextuel en cliquant sur le bouton **droit** de la souris

Sélectionner l'option **Propriétés**

Modifier les options

Cliquer sur **OK**

Les nouvelles options seront dorénavant proposées par défaut lors de l'impression des documents.

Pour revenir à la fenêtre **Imprimer** :

Cliquer, dans la barre des tâches de Windows, sur  **Comptabilité budgétaire**

Pour quitter la fenêtre des propriétés de l'imprimante :

Cliquer sur **OK**

Choix des pages à imprimer

La zone **Groupe de page** permet, si nécessaire, de restreindre l'impression à une ou plusieurs pages :

L'option **Page courante** permet de n'imprimer que la seule page affichée sur la fenêtre **Aperçu avant impression**.

La rubrique **Pages** permet de saisir le ou les numéros des pages que vous souhaitez imprimer. Pour imprimer un groupe de pages, vous devez saisir le numéro de la première page à imprimer, un tiret (-) et le numéro de la dernière page à imprimer, par exemple : **4-7**.

Nombre d'exemplaires du document à imprimer

La zone **Copies** permet, si nécessaire, de modifier le nombre d'exemplaires que vous souhaitez pour le document.

Ce nombre d'exemplaires peut être augmenté ou diminuer. Dans le cas, par exemple, où l'impression d'un document est automatiquement proposée en plusieurs exemplaires, lors d'une réimpression de ce document, si vous ne souhaitez qu'un exemplaire de ce document, vous devez modifier la valeur de la rubrique **Nombre de copies**.

Lorsque les paramètres d'impression ont été définis, le démarrage de l'impression s'effectue au moyen du bouton **OK**.

Pour la **Prise en main**, vous n'allez pas imprimer ce document. Vous allez donc quitter la fenêtre d'aperçu avant impression :

Cliquer sur **Annuler**

Cliquer sur **Fermer**

La fenêtre **Activités** s'affiche.



Pour terminer la session de travail sur cette fenêtre, vous allez supprimer la dernière activité :

- Cliquer sur la ligne de l'activité 16ADE


Sélectionner, dans le menu **Activités**, l'option **Supprimer**

Un message de confirmation de la suppression s'affiche.

Cliquer sur **Oui**

L'activité est supprimée.

Pour fermer la fenêtre **Activités** :

Cliquer sur sa case de fermeture 

Vous venez de voir les différentes opérations que vous pouvez réaliser sur une fenêtre standard. Le prochain chapitre de cette **Prise en main** présente l'organisation des fenêtres arborescentes sur lesquelles vous serez amené à travailler lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire.

8. Présentation des fenêtres arborescentes

Les fenêtres arborescentes sont utilisées dans différents contextes du module Comptabilité budgétaire : visualisation du budget, mandatement....

Pour la **Prise en main**, vous n'allez pas manipuler ce type de fenêtre mais nous vous présentons leurs principales caractéristiques :

- Organisation d'une fenêtre arborescente**
- Comment s'opèrent l'ouverture et la fermeture d'un niveau de l'arborescence**
- Les menus contextuels associés aux niveaux de l'arborescence.**

Lorsque vous utilisez une fenêtre arborescente, par exemple, lors de la visualisation du budget, vous pouvez vous reporter à ce chapitre afin d'être guidé dans son utilisation.



Organisation d'une fenêtre arborescente

Une fenêtre arborescente est composée de 2 zones :

The screenshot shows a window titled "Visualisation du budget - 0000000A". It has two tabs: "Arbre" (selected) and "Tableau".

The "Arbre" tab shows a tree structure under "Tous les services saisis". The tree is expanded to show "Budget", which contains "Dépenses" and "Recettes". Under "Dépenses", there are sub-items: ALD, AP, VE, SBN, SRH, and OPC. Under "Recettes", there are sub-items: ALD, AP, VE, SBN, SRH, and OPC.

The "Tableau" tab shows a table with the following data:

Service	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes	Disponible
ALD	254 370.00		254 370.00
AP	260 504.00		260 504.00
OPC	9 500.00		9 500.00
SBN	301 800.00		301 800.00
SRH	295 542.00		295 542.00
VE	9 800.00		9 800.00
ALD		249 040.00	249 040.00
AP		260 504.00	260 504.00
OPC		7 500.00	7 500.00
SBN		301 800.00	301 800.00
SRH		295 542.00	295 542.00
VE		9 800.00	9 800.00

Arborescence permettant la sélection d'un niveau de données

Zone affichant les données correspondant au niveau sélectionné




Pour consulter des informations, vous devez cliquer sur le niveau correspondant dans l'arborescence de la fenêtre. Par exemple, sur la fenêtre de visualisation du budget présentée, pour consulter le détail d'un service, vous devez cliquer sur son code.



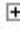
Sur certaines fenêtres du module Comptabilité budgétaire, vous pouvez redimensionner la largeur des colonnes. Pour cela, vous devez :

Cliquer sur l'intersection de 2 titres de colonnes et maintenir le bouton de la souris enfoncé

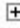
Le curseur prend alors l'aspect suivant : .

Déplacer la souris vers la gauche ou vers la droite pour réduire ou agrandir la largeur de la colonne de gauche

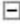
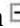
Ouverture et fermeture d'un niveau de l'arborescence

Lorsqu'un niveau de l'arborescence comporte au moins un sous niveau, le bouton  s'affiche devant le libellé du niveau, par exemple :



Pour ouvrir ce niveau, vous devez cliquer sur le bouton , et le ou les sous niveau(x) s'affiche(nt). Par exemple :



Lorsqu'un niveau est déployé, le bouton  s'affiche devant son libellé. Pour fermer ce niveau, vous devez cliquer sur le bouton .

Selon le contexte, l'arborescence peut se déployer sur plusieurs niveaux. A titre d'exemple, la copie d'écran suivante illustre le déploiement de l'arborescence de saisie du budget:

Visualisation du budget

Arbre | Tableau

Tous les services saisis	Budget	Service	Ouverture
B- Budget		IIBALD	
! à Dépenses		IIBsRH	
:DTAL		IIBALD	
L REST		IIBSRH	
B- m Recettes			
S /m ALD			
TOTAL			
B /m SRH			
L			

	Budget	Disponil
Dépenses:	115 00.0	----
Recettes:	115 100.00	----

Le niveau Budget se décompose en Dépenses et Recettes.
Le niveau Dépenses se décompose en Services.

Le niveau Service se décompose en Domaines (obligatoire en dépenses).

Menus contextuels associés aux niveaux de l'arborescence

Sur les fenêtres arborescentes, à chaque niveau est associé un menu contextuel.

Pour effectuer une opération sur une fenêtre arborescente, vous pouvez :

Cliquer sur le niveau concerné

Afficher le menu contextuel en cliquant avec le bouton **droit** de la souris

Sélectionner l'opération souhaitée



9. Principales fonctionnalités de sélection

Un ensemble de fonctionnalités de sélection et de tri sont proposées dans G.F.C. Comptabilité Budgétaire. Elles sont disponibles à partir des fenêtres de consultation ou de saisie.

Pour la **Prise en main**, vous n'allez pas manipuler ce type de fonctionnalité mais nous vous présentons leurs principales caractéristiques :

- Les données traitées pouvant faire l'objet de sélection(s) et de tri(s)**
- Les fonctionnalités proposées**
- La sélection avancée ou la sélection de données multi-critères.**

Lorsque vous utilisez une fonctionnalité de sélection ou de tri, par exemple, lors de la gestion des fournisseurs, vous pouvez vous reporter à ce chapitre pour obtenir le détail des critères proposés et des sélections offertes.

☐ Données pouvant faire l'objet de sélection(s) ou de tri(s)

Les données traitées en Comptabilité Budgétaire sont :

Les Fournisseurs

Les Approvisionnements

Les Engagements

Les Liquidations

Les Mandats

Les Reversements

Les Ordres de reversements édités

Les Recettes

Les Annulations de recettes

Les Mémoires

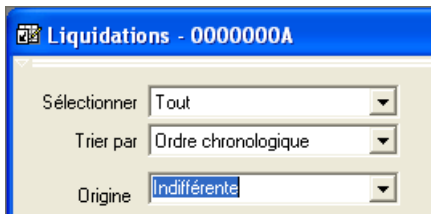
Les Ordres de recettes édités

Les Ordres d'annulation de recettes édités.

La Commande publique

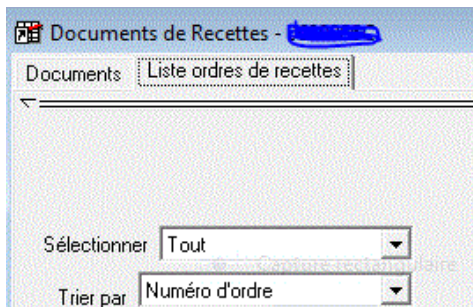
Les fonctionnalités sont accessibles depuis l'entête de la fenêtre standard :

- avec accès direct à la zone de sélection dans une fenêtre de saisie :

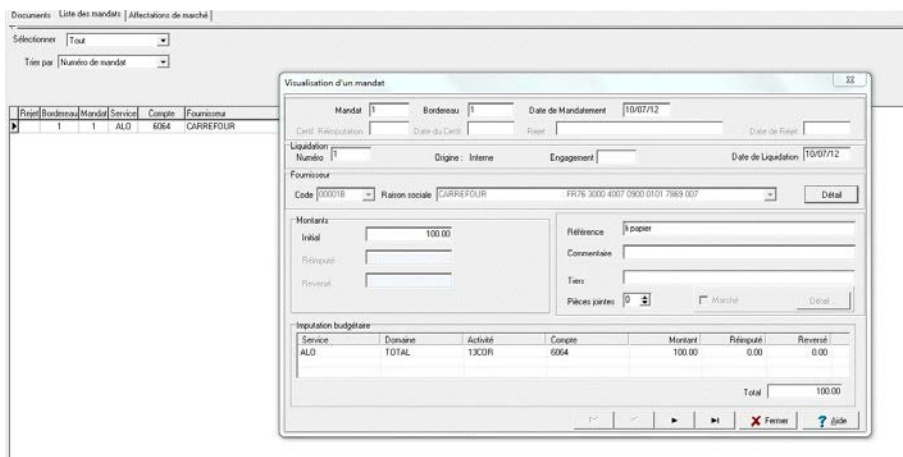


The screenshot shows a window titled "Liquidations - 0000000A". It features three dropdown menus for selection and sorting. The first menu, labeled "Sélectionner", has "Tout" selected. The second menu, labeled "Trier par", has "Ordre chronologique" selected. The third menu, labeled "Origine", has "Indifférente" selected.

- avec accès à la zone de sélection, après avoir cliqué sur l'onglet **Liste** ... dans une fenêtre de consultation :



En dehors des sélections et des tris existants par défaut, selon la situation ou le document, l'option **Visualiser** permet l'accès, au choix par l'icône de la barre d'outils, ou par le menu contextuel ou par le menu, à une fenêtre offrant une **fiche détail**.



Dans la zone **Sélectionner** de la fenêtre standard, une fonction **<Sélection avancée>** permet d'affiner les critères de sélection, de les personnaliser pour une recherche.

Après présentation des différentes possibilités offertes en matière de recherche d'informations dans la Comptabilité Budgétaire, l'élaboration d'une **Sélection avancée** est proposée. Elle décrit, par l'exemple sur les

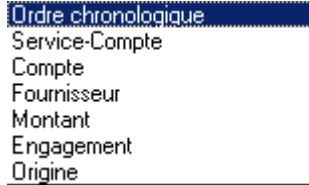
mandats, le principe de fonctionnement de cet outil d'aide à l'analyse comptable.



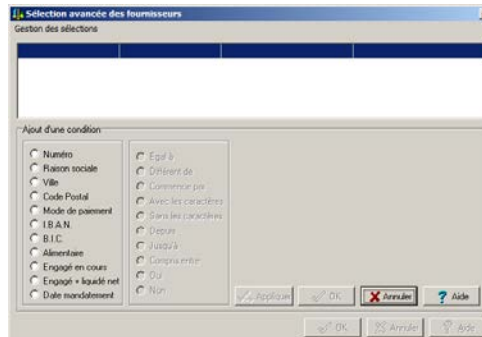
📁 Fonctionnalités proposées

Les fonctionnalités proposées sont énumérées dans cette page.

Le tri des données par Sélection standard, avec le choix d'un critère de tri et/ou d'un critère de sélection parmi plusieurs.



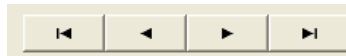
La sélection de données multi-critères : une fenêtre spécifique est affichée à partir de la fenêtre de consultation existante en choisissant l'option <Sélection avancée>. L'utilisateur construit son filtre avec une ou plusieurs conditions.



L'affichage de grille des données offre des colonnes supplémentaires. Par exemple le rejet est affiché pour un mandat.

	Rejet	Bordereau	Mandat	Service	Compte
▶		1	1	ALO	6064

L'affichage par fiche détail permet de parcourir les données fiche par fiche sans repasser par la fenêtre standard de consultation ou de saisie.



Le total des données de la sélection est affiché dans la fenêtre de la grille de données.

Total	162.50
-------	--------

Les liens vers des données attachées à la donnée courante ou de départ. Exemple, depuis la sélection d'un fournisseur, accès direct aux Mandats de ce fournisseur avec dans le menu contextuel la présence de **Voir Mandats...**

Ajouter...	Ins
Modifier...	
Supprimer	Suppr
Visualiser...	
Voir Mandats ...	
Voir Reversements ...	
Imprimer...	Ctrl+P
Extraire	
Actualiser	F5



Si dans le menu contextuel, une des options de lien est inscrite en grisé, ci-dessus **Voir Reversements**, il n'existe pas pour la donnée de départ, de lien vers une information spécifique dans une fenêtre de destination.

L'information affichée – après avoir cliqué sur l'option **Voir ...** - rend compte de la sélection opérée. Par exemple, pour un clic sur **Voir les Mandats** depuis la sélection d'un fournisseur de la fenêtre des **Fournisseurs**, l'affichage de la **Liste des mandats** de ce fournisseur dans la fenêtre de destination **Mandatement**. Il est alors possible de produire, depuis cette fenêtre **Mandatement**, d'autres critères de sélections et de tris sur les mandats.



Cette situation n'est possible qu'à l'intérieur d'un même module de G.F.C. Elle est aussi conditionnée par les droits donnés à l'utilisateur. L'utilisateur doit avoir au moins des **droits de consultation** sur la fenêtre de destination.

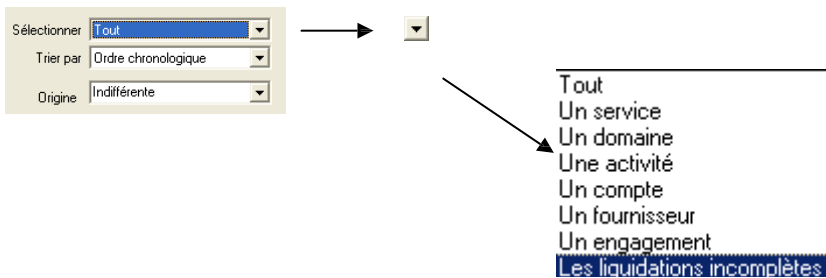


Les données sélectionnées, outre leur visualisation, peuvent faire l'objet d'une impression. En visualisation de l'impression et en début d'impression, la sélection effectuée est indiquée. Exemple pour une sélection avancée sur des mandats : **Liste des mandats pour la sélection avancée.**

Selon le contexte, les opérations de sélections, de tris, peuvent être conduites à partir des données présentes dans la Comptabilité Budgétaire Windows. Elles permettent de rechercher des informations, de faciliter le croisement de données et les contrôles comptables, etc.

☐ Sélection avancée ou la sélection de données multi-critères

La sélection avancée permet de combiner plusieurs critères afin d'obtenir une information précise. Elle est lancée depuis la zone **Sélectionner** dans l'entête de la fenêtre de consultation ou de saisie.



Elle ouvre une fenêtre **Sélection avancée** qui permet de saisir les éléments nécessaires à la confection des critères de sélection. Ces critères ou éléments à prendre en compte sont :

La condition de sélection :

à choisir dans une liste spécifique au type de données ou de documents,

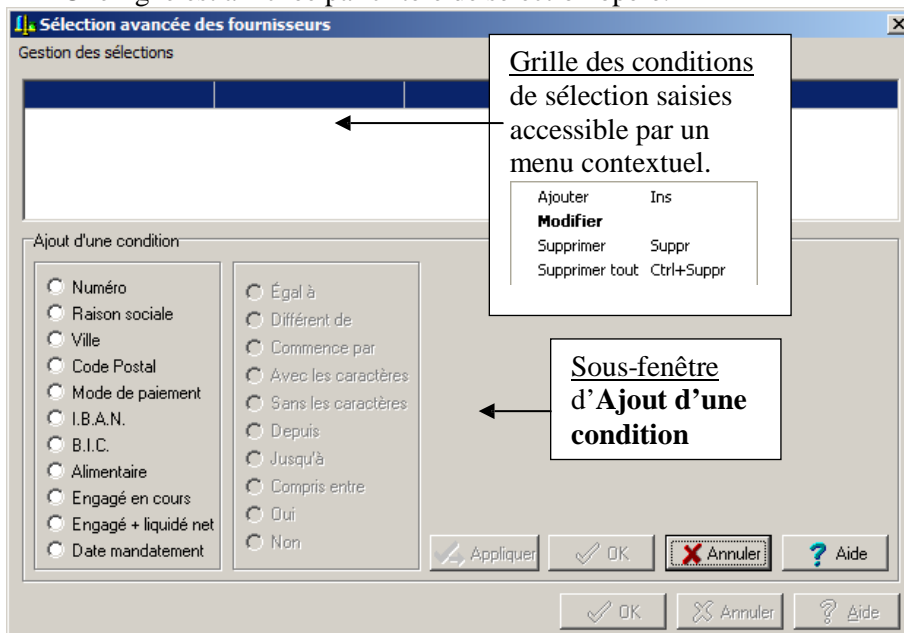
L'opérateur de sélection :

à choisir parmi une liste dont la disponibilité est liée à la condition de sélection choisie précédemment,

- + *La valeur de sélection* :
à sélectionner parmi une proposition effectuée à la suite des deux critères précédents.

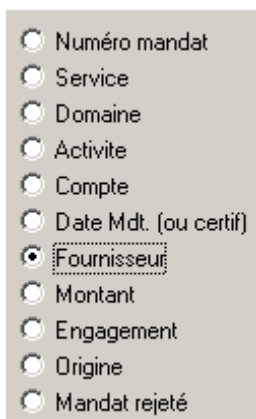


Une ligne est affichée par critère de sélection opéré.



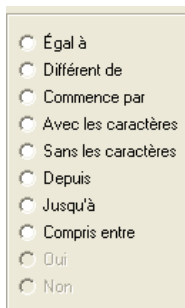
Pour effectuer une sélection sur cette fenêtre :

Cliquer, dans la liste disponible à gauche, sur une première **condition**



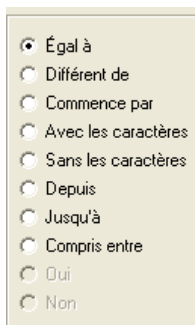
La liste des **Conditions de sélection** est liée à la spécificité comptable : Liquidations, Mandats, Recettes, etc.

La seconde colonne est alors accessible, celle des **opérateurs**.



Les **Opérateurs de sélection** disponibles correspondent au critère de sélection retenu. Les opérateurs non disponibles pour la condition de sélection retenue sont en grisé.

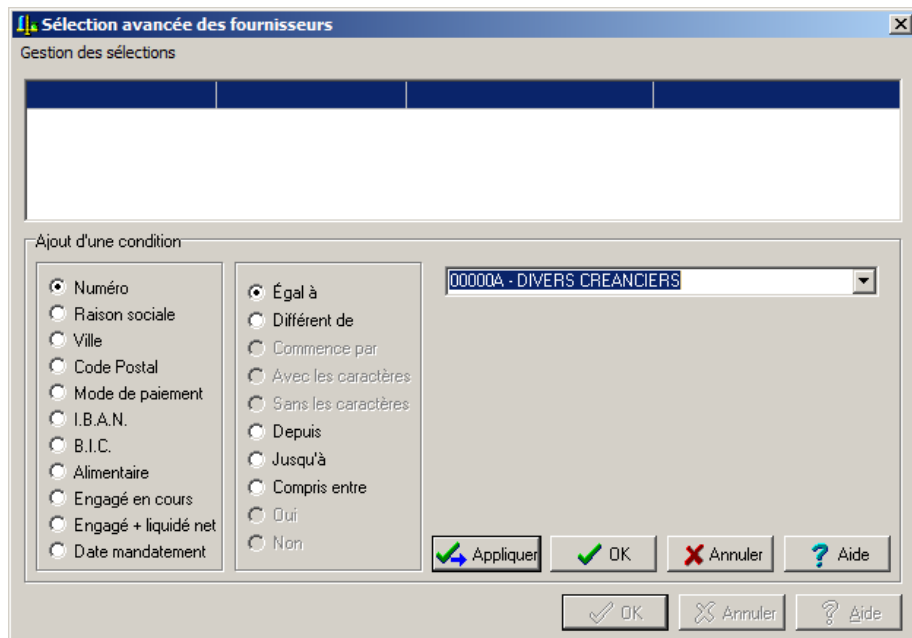
Cliquer sur un opérateur, par exemple **Égal à**



Les opérateurs sont liés à une valeur de sélection à saisir.

Sélectionner la **valeur** de sélection souhaitée dans la partie droite de la fenêtre parmi la liste des valeurs disponibles.

La **valeur de sélection** est unique. Elle peut être choisie dans une liste. Pour l'opérateur **Compris entre**, un ET logique relie deux valeurs qu'il faut saisir ou sélectionner. Pour les opérateurs **Oui** et **Non**, aucune valeur n'est demandée.

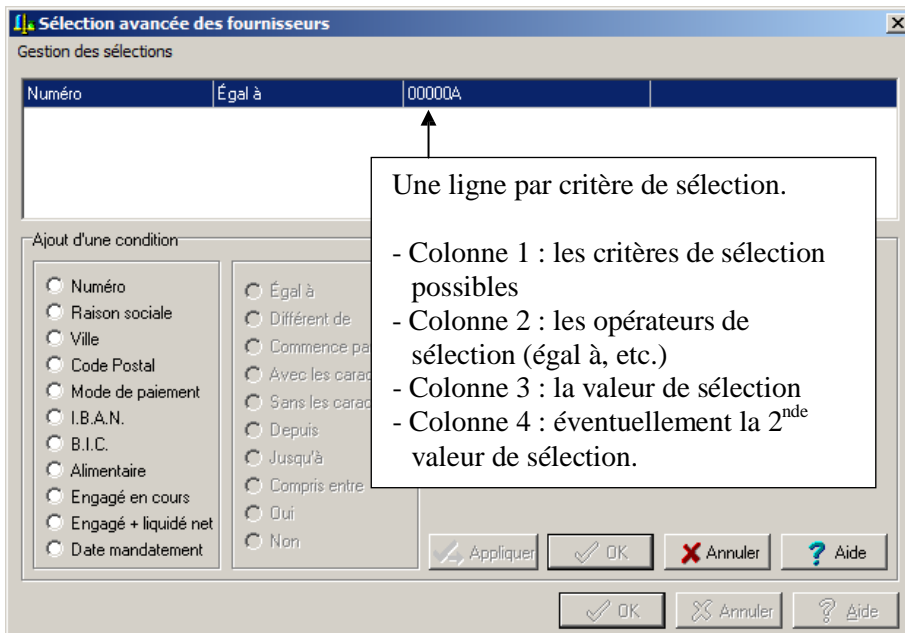


Deux situations sont possibles :

Cliquer sur le bouton **Appliquer** de la sous-fenêtre **Ajout d'une condition** pour prendre en charge cet élément avant d'ajouter d'autres conditions

Cliquer sur le bouton **OK** de la sous-fenêtre **Ajout d'une condition** si aucun autre critère ne doit être ajouté

La sous-fenêtre d'**Ajout d'une condition** est grisée, donc non accessible.



Pour ajouter une autre condition, après avoir cliqué sur le bouton **OK**, vous devez :

Cliquer avec le bouton **droit** de la souris, dans la **Grille des conditions**,

Le menu contextuel apparaît.

Cliquer dans de menu avec le bouton **gauche** de la souris sur l'option **Ajouter**

Une saisie plus rapide peut être faite en appuyant sur la touche **INS**.

Cliquer sur le bouton **Annuler** de la sous-fenêtre **Ajout d'une condition** pour annuler la saisie en cours

La sous-fenêtre est grisée.



Sélection avancée des fournisseurs

Gestion des sélections

Numéro	Égal à	00000A	
Ville	Différent de		

Ajout d'une condition

<input type="radio"/> Numéro <input type="radio"/> Raison sociale <input type="radio"/> Ville <input type="radio"/> Code Postal <input type="radio"/> Mode de paiement <input type="radio"/> I.B.A.N. <input type="radio"/> B.I.C. <input type="radio"/> Alimentaire <input type="radio"/> Engagé en cours <input type="radio"/> Engagé + liquidé net <input type="radio"/> Date mandatement	<input type="radio"/> Égal à <input type="radio"/> Différent de <input type="radio"/> Commence par <input type="radio"/> Avec les caractères <input type="radio"/> Sans les caractères <input type="radio"/> Depuis <input type="radio"/> Jusqu'à <input type="radio"/> Compris entre <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="button" value="Appliquer"/> <input type="button" value="OK"/> <input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Aide"/>
--	--	---

Cliquer sur le bouton **Ok** de la fenêtre **Sélection avancée ...** pour obtenir le résultat de l'extraction

Cliquer sur le bouton **Annuler** pour annuler la dernière condition saisie

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Documents | Liste des mandats | Affectations de marché |

Sélectionner < Sélection avancée > Fournisseur : avec les caractères CA

Trier par Numéro de mandat

Rejet	Bordereau	Mandat	Service	Compte	Fournisseur	Montant	Date	Origine	Engag.
	1	1	ALD	6064	CARREFOUR	100.00	10/07/12	Interne	

Ce système permet de définir plusieurs conditions sur un même critère.

Si aucune donnée ne correspond à la sélection dans au moins une des conditions, il y a affichage d'une grille vide.

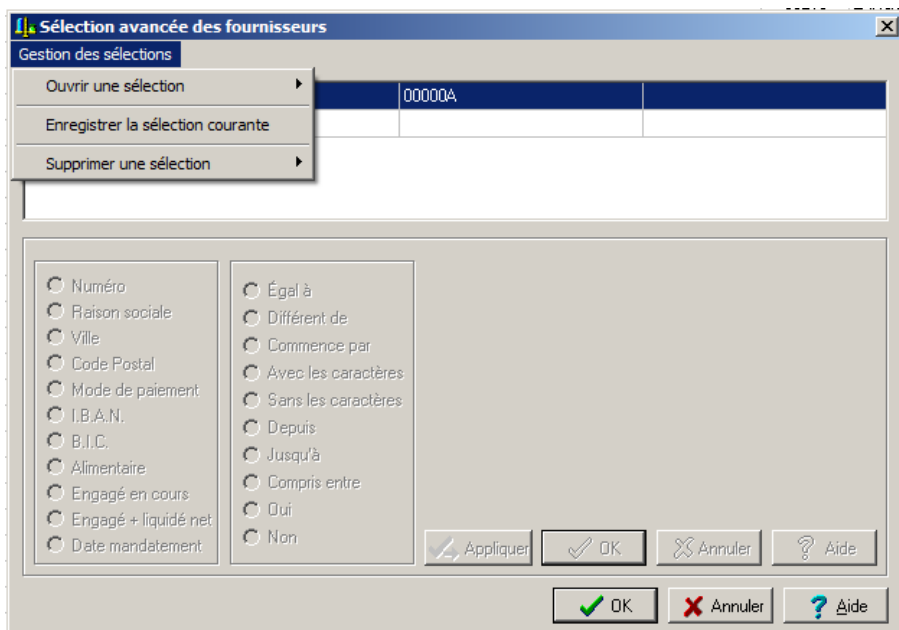


Le nombre de conditions possibles est limité à **5**. Les caractères minuscules et majuscules ne sont pas distingués. Les conditions de sélection sont reliées par des ET logiques.

Pour les différentes gestions proposées (Fournisseurs, Engagements, Liquidations, Liste des mandats, Liste des reversements, Liste des recettes, Liste des réductions de recettes), il est possible de conserver les filtres d'une sélection afin de pouvoir les réutiliser ultérieurement.

Effectuer les choix de critères comme indiqué ci-dessus

Sélectionner le menu **Gestion des sélections**

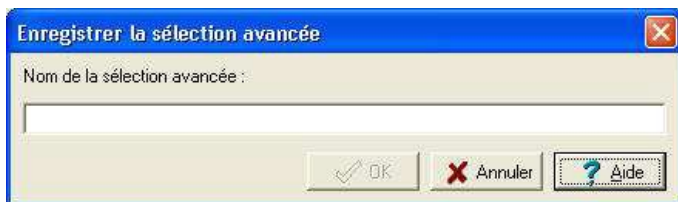


Il est alors possible d'enregistrer cette sélection.

Sélectionner **Enregistrer la sélection courante**



La fenêtre suivante s'affiche



Donner un nom à la sélection

Cliquer sur le bouton **OK**.

Il est ainsi possible de créer une bibliothèque de sélections pour les divers usages et contrôles que nécessite le suivi de la gestion ou de la comptabilité.

Quand une sélection est rappelée par **Ouvrir une sélection**, il est possible de la modifier puis de l'enregistrer sous un nom différent.

Il est aussi possible de supprimer des sélections existantes par le menu **Supprimer une sélection**.

La **Prise en main** est maintenant terminée et vous pouvez démarrer la comptabilité budgétaire de votre établissement. Selon que vous réceptionnez le budget préparé dans le module Préparation Budgétaire ou que vous le saisissez directement dans le module Comptabilité budgétaire, les opérations à réaliser diffèrent. Pour être guidé dans le démarrage de votre comptabilité budgétaire, reportez-vous au **chapitre 1** du **Guide d'utilisation**.


Guide d'utilisation

Cette partie est destinée à vous guider lors de l'utilisation du module **Comptabilité budgétaire**. Elle présente l'ensemble des tâches susceptibles d'être mises en œuvre avec le module :

1. **Comment démarrer la Comptabilité budgétaire de votre établissement**
2. **Gérer les paramètres**
3. **Gérer les références**
4. **Réceptionner le budget saisi dans le module Préparation Budgétaire**
5. **Gérer la Commande publique dans le module Comptabilité budgétaire**
6. **Gérer les Décisions de l'ordonnateur, les DBM pour information ou une inscription d'office pour un EPLE**
7. **Gérer les DBM pour vote pour un EPLE**
8. **Gérer les dépenses**
9. **Gérer les recettes**
10. **Gérer les mémoires et leurs rectificatifs**
11. **Gérer les réimputations**
12. **Transférer les propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale**
13. **Gérer les rejets**
14. **Effectuer les opérations de la période d'inventaire**
15. **Résoudre les problèmes rencontrés avec GFC (utilisation de la fenêtre Log).**

Pour accéder directement à une opération particulière, reportez-vous au Sommaire qui fournit une présentation détaillée du plan de ce **Guide d'utilisation**.



Ce **Guide d'utilisation** présente la séquence des opérations à effectuer pour les différentes tâches susceptibles d'être mises en œuvre avec le module. Pour être guidé lors des opérations réalisées sur chaque fenêtre du module, habituez-vous à consulter la fenêtre d'aide contextuelle fournie, bouton **Aide** ou touche  .

1. Comment démarrer la Comptabilité budgétaire de votre établissement ?



Avant de démarrer la Comptabilité budgétaire de votre établissement, nous vous conseillons, si ce n'est déjà fait, d'effectuer la **Prise en main** du module Comptabilité budgétaire. Cette Prise en main vous permet de vous familiariser avec l'organisation du module et avec les opérations de base que vous pouvez y effectuer.

Pour connaître les opérations à mettre en œuvre lors du démarrage de votre Comptabilité budgétaire, reportez-vous à la section correspondante :

1.1.: Réception du budget de Préparation budgétaire

1.1. Réception du budget de Préparation Budgétaire

Le budget est obligatoirement préparé dans le module **Préparation budgétaire**, vous devez, ensuite, le réceptionner dans le module Comptabilité budgétaire. La séquence d'opérations à mettre en œuvre pour démarrer votre Comptabilité budgétaire est la suivante :

Paramétrage du module Comptabilité budgétaire

Avant toute réception du budget, vous ne pouvez accéder aux Paramètres de votre établissement.

 Réception du budget provisoire

Si le budget saisi dans le module Préparation budgétaire n'a pas encore été accepté par les Autorités de contrôle, vous pouvez néanmoins réceptionner le budget **provisoire**. Lorsque le budget aura été accepté par les Autorités de contrôle, vous réceptionnerez alors le budget **exécutoire** (Voir Point suivant).

Opération	Section
Réceptionner le budget provisoire	§ 4.1.
Visualiser le budget	§ 4.2.
Transférer le budget provisoire vers le module Comptabilité générale	§ 4.3.

Dès que le budget provisoire a été réceptionné, vous pouvez démarrer la gestion budgétaire de votre établissement :

Gérer les dépenses	§ 8.
Gérer les recettes	§ 9.
Gérer les mémoires et leurs rectificatifs	§ 10.
Gérer les réimputations	§ 11.

Réception du budget exécutoire

Dès que le budget saisi dans le module Préparation budgétaire a été accepté par les Autorités de contrôle, vous pouvez réceptionner le budget **exécutoire**.

Réceptionner le budget exécutoire	§ 4.4.
Imprimer, si nécessaire, les documents du budget	§ 4.5.
Transférer le budget exécutoire vers le module	§ 4.6.

Comptabilité générale

□ Opérations de la période d'inventaire

Une seule méthode

Méthode de l'extourne	§ 14.1.
-----------------------	---------

□ Modification du budget

Après la réception du budget exécutoire, si des modifications doivent être réalisées sur le budget, elles devront l'être au moyen de Décisions de l'ordonnateur et de Décisions Budgétaires Modificatives. Selon le type de la DBM, reportez-vous à la section correspondante pour être guidé lors du traitement de la DBM :

Gérer une Décision de l'ordonnateur	§ 6.
Gérer une DBM pour information ou une inscription d'office pour un EPLE	§ 6.
Gérer une DBM pour vote pour un EPLE	§ 7.

□ Mise en œuvre de la gestion budgétaire

Pour être guidé lors de la gestion budgétaire de votre établissement, reportez-vous aux sections correspondantes :

Gérer les dépenses	§ 8.
Gérer les recettes	§ 9.
Gérer les mémoires et leurs rectificatifs	§ 10.
Gérer les réimputations	§ 11.
Transférer les propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale	§ 12.
Gérer les rejets	§ 13.



Lors de l'utilisation du module Comptabilité budgétaire, la sauvegarde des données doit être effectuée régulièrement. Cette copie de sécurité vous permet de restaurer les données dans le cas où un problème

surviendrait sur votre micro-ordinateur ou de récupérer la base de données telle qu'elle était avant une étape de gestion. La sauvegarde des données s'effectue à partir de l'outil de gestion des bases BD_GFC, option Sauvegarde.

2. Gérer les paramètres

Les paramètres déterminent le fonctionnement du module Comptabilité budgétaire. Certains de ces paramètres sont définis dans d'autres contextes et ne peuvent pas être modifiés (§ 2.1.1. **Paramètres généraux du module**), d'autres paramètres peuvent être saisis et mis à jour dans le module Comptabilité budgétaire.

Afin d'assurer un bon fonctionnement du module, certains de ces paramètres doivent être saisis ou mis à jour après la réception du budget, notamment :

Les informations générales de l'établissement (§ 2.2.1.)

Les informations de rattachement de l'établissement (§ 2.2.2.)

La structure de l'établissement (§ 2.2.3.)

Le choix de l'utilisation de la méthode de l'extourne (§ 2.2.5.)

L'utilisation du suivi la Commande publique (§ 2.2.6.)

Le Numéro SIRET de l'établissement (§ 2.2.7.)

La saisie ou la mise à jour des autres paramètres peut être différée selon votre utilisation du module Comptabilité budgétaire :

Si vous devez gérer des approvisionnements (§ 8.2.), vous devez saisir les paramètres des approvisionnements (§ 2.3.)

Si vous devez gérer des mémoires (§ 10), vous devez saisir les coordonnées bancaires de l'établissement (§ 2.2.4.)

En cas de besoin, la date de saisie peut être modifiée (§ 2.1.2.).

En cas de besoin, le mot de passe peut être modifié (§ 2.1.3.).

Ce chapitre présente les 3 catégories de paramètres gérés dans le module Comptabilité budgétaire :

2.1. Les paramètres de Comptabilité budgétaire

2.2. Les paramètres de l'établissement

2.3. Les paramètres des approvisionnements

2.1. Paramètres de Comptabilité budgétaire

La fenêtre des paramètres de Comptabilité budgétaire permet de :

2.1.1. Consulter les paramètres généraux du module

2.1.2. Mettre à jour la date de saisie

2.1.3. Modifier le mot de passe

2.1.1. Consulter les paramètres généraux du module

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Application...**

Cliquer sur l'onglet **Général** s'il n'est pas affiché par défaut

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

2.1.2. Mettre à jour la date de saisie

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Application...**

Cliquer sur l'onglet **Date**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

2.1.3. Modifier le mot de passe



Nous vous conseillons de modifier le mot de passe défini par défaut afin de protéger l'accès au module Comptabilité budgétaire.

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Application...**

Cliquer sur l'onglet **Utilisateur**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

2.2. Paramètres de l'établissement

La fenêtre des paramètres de l'établissement permet de :

2.2.1. Mettre à jour les informations générales de l'établissement

2.2.2. Mettre à jour les informations de rattachement de l'établissement

2.2.3. Mettre à jour la structure de l'établissement

2.2.4. Saisir les coordonnées bancaires de l'établissement

2.2.5. Choisir l'utilisation de la méthode de l'extourne

2.2.6. Afficher le suivi de la Commande publique

2.2.7. Renseigner le numéro SIRET de l'établissement



Afin d'assurer un bon fonctionnement du module Comptabilité budgétaire, vous devez saisir ou modifier certains paramètres de l'établissement (§ 2.2.1 à § 2.2.3 et § 2.2.6) après la réception du budget.


2.2.1. Mettre à jour les informations générales de l'établissement


Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**
Afficher et consulter la fenêtre d'aide

2.2.2. Mettre à jour les informations de rattachement de l'établissement


Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**
Cliquer sur l'onglet **Rattachement**
Afficher et consulter la fenêtre d'aide

2.2.3. Mettre à jour la structure de l'établissement

 Ces informations sont renseignées automatiquement lors de la réception du budget.

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**
Cliquer sur l'onglet **Structure**
Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

2.2.4. Saisir les coordonnées bancaires de l'établissement

 Les coordonnées bancaires de l'établissement sont restituées sur les mémoires et ne doivent donc être renseignées que si vous gérez des mémoires.

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**
Cliquer sur l'onglet **Autres**
Saisir le numéro du compte (IBAN) le code BIC du compte de dépôt de fonds au trésor si l'établissement est en Métropole ou DOM, RIB dans les TOM)
Saisir le libellé du compte

2.2.5. Méthode de l'extourne

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**
Cliquer sur l'onglet **Autres**
La case à cocher « Méthode de l'extourne » est cochée par défaut et non modifiable.

2.2.6. Afficher le suivi de la Commande publique



Le suivi de la Commande publique est renseigné dans **Préparation budgétaire**. Ce choix n'est pas modifiable en **Comptabilité budgétaire**.

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**

Cliquer sur l'onglet **Autres**

Visualiser la rubrique **Suivi de la commande publique**

2.2.7. Renseigner le numéro SIRET de l'établissement

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Établissement...**

Cliquer sur l'onglet **Autres**

Saisir le numéro SIRET de l'établissement, information à renseigner obligatoirement.



Le numéro SIRET est restitué sur les mémoires et rectificatifs de mémoire.

2.3. Paramètres des approvisionnements

Pour gérer les approvisionnements, vous devez d'abord saisir leurs paramètres, puis saisir les articles, les approvisionnements et imprimer les bons de commande ainsi que les fiches d'approvisionnements (§ 8.2.). Les approvisionnements saisis avec engagement génèrent automatiquement les engagements comptables correspondants que vous pouvez modifier (§ 8.3.) et liquider (§ 8.5.).

Sélectionner, dans le menu **Paramètres**, l'option **Approvisionnement...**

La fenêtre **Paramètres approvisionnements** s'affiche.

Les 5 premiers volets de cette fenêtre, de **Livraison** à **TVA**, concernent les **paramètres communs** à tous les établissements installés dans le module Comptabilité budgétaire.

Les 3 derniers volets, de **Op. particulières** à **Divers**, concernent les **paramètres spécifiques** à l'établissement.

Pour saisir et mettre à jour les valeurs de chaque paramètre :

Cliquer sur l'onglet correspondant

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

3. Gérer les références

Les références du module Comptabilité budgétaire sont constituées :

- 3.1. Des services
- 3.2. Des domaines
- 3.3. Des activités
- 3.4. Du plan comptable
- 3.5. Des modes de paiement.

Les nomenclatures de référence sont celles de l'instruction codificatrice M9.6 applicable aux établissements publics locaux d'enseignement et sont constituées des services, des domaines, des activités et du plan comptable. Elles sont fournies avec le module Comptabilité budgétaire.

Ces nomenclatures de référence doivent être utilisées par les établissements dépendant du ministère de l'Education Nationale mais peuvent également être utilisées par les autres établissements.

Les références ne sont accessibles qu'après réception du budget (provisoire ou exécutoire) de l'établissement depuis le module Préparation budgétaire.

En réception du budget issu du module Préparation budgétaire, les références sont initialisées. A la réception d'un autre budget (exécutoire après provisoire), les références de Comptabilité budgétaire sont complétées avec les nouvelles références de Préparation budgétaire.



Lorsque le module Comptabilité budgétaire utilise les **nomenclatures de référence**, les seules opérations possibles concernant les références sont :

La saisie de services spéciaux, uniquement si le type de budget est budget principal - § 3.1.

La saisie des domaines (§ 3.2.)

La saisie des activités (§ 3.3.)

La consultation et l'impression des services (§ 3.1.), des domaines (§ 3.2.), des activités (§ 3.3.), du plan comptable (§ 3.4.) et des modes de paiement (§ 3.5.).

Lorsque le module Comptabilité budgétaire **n'utilise pas** les nomenclatures de référence, toutes les références peuvent être saisies et mises à jour dans l'établissement.

3.1. Services

La nomenclature des services est constituée de services prédéfinis non modifiables, éventuellement enrichis par l'utilisateur.

Un service indique la destination de la dépense ou de la recette prévue au budget. Outre son numéro et son libellé, chaque service est caractérisé par son utilisation (Général, Spécial ou Opération en capital).

Suivant le type de budget (principal ou annexe), l'utilisateur n'a pas accès aux mêmes services prédéfinis, ni aux mêmes fonctionnalités. Les services spéciaux créés pour un budget principal sont propres à l'établissement.



Si le module Comptabilité budgétaire **utilise** les **nomenclatures de référence**, les seules opérations possibles sont :

La saisie de services spéciaux, uniquement si le type du budget est budget principal.

La consultation et l'impression des services

Si le module Comptabilité budgétaire **n'utilise pas** les **nomenclatures de référence**:

Les services peuvent être saisis et mis à jour.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Services...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

3.2. Domaines

La nomenclature des domaines est constituée de domaines prédéfinis non modifiables, éventuellement enrichis par l'utilisateur.

Un domaine précise, en complément du service, la destination ou l'objet de la dépense ou de la recette lors de la définition des lignes budgétaires.

Les domaines prédéfinis sont identiques quel que soit le type de budget (principal ou annexe). Par contre, les domaines créés par l'utilisateur sont propres à chaque budget.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Domaines...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

3.3. Activités

La nomenclature des activités est constituée d'activités prédéfinies non modifiables, éventuellement enrichies par l'utilisateur.

Une activité permet de préciser, en complément du service et du domaine, la destination d'une dépense ou d'une recette lors de la définition des lignes budgétaires.

Les activités prédéfinies sont identiques quel que soit le type de budget (principal ou annexe), elles peuvent être subdivisées. Par contre, les activités créées par l'utilisateur sont propres à chaque budget.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Activités...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

3.4. Plan comptable

En comptabilité budgétaire, il est constitué des comptes des classes 1, 2 (opérations en capital), de classe 6 (dépenses) et de classe 7 (recettes). Il est identique pour les budgets principaux et les budgets annexes. Il est non modifiable sauf pour les établissements qui n'utilisent pas les nomenclatures de référence.



Si le module Comptabilité budgétaire **utilise les nomenclatures de référence**, la seule opération possible est :

La consultation et l'impression du plan comptable.

Si le module Comptabilité budgétaire **n'utilise pas les nomenclatures de référence** :

Le plan comptable peut être saisi et mis à jour.

Les comptes de dépenses sont exclusivement saisis en Comptabilité budgétaire, alors que ceux de recettes et ceux de dépenses et de recettes peuvent être saisis en Préparation budgétaire comme en Comptabilité budgétaire.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Plan Comptable...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

3.5. Modes de paiement



Les modes de paiement sont fournis avec le module Comptabilité budgétaire et leur liste peut être imprimée. La mise à jour des modes de paiement n'est possible que pour les établissements situés dans les TOM ou qui n'utilisent pas les nomenclatures de référence. Dans ce cas, lorsque les modes de paiement sont modifiés dans le module Comptabilité budgétaire et si les 2 modules ne sont pas sur le même micro-ordinateur, ils doivent impérativement être également modifiés dans le module Comptabilité générale. Un contrôle de la saisie est opéré sur les codes qui doivent être numériques. La saisie du libellé est obligatoire.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Références

Sélectionner l'option **Modes de paiement...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

4. Réceptionner le budget saisi dans le module Préparation budgétaire

Lorsque le budget a été établi dans le module Préparation Budgétaire, il peut être réceptionné dans le module Comptabilité budgétaire.



Si le budget saisi dans le module **Préparation budgétaire** n'a pas encore été accepté par les Autorités de contrôle, vous pouvez réceptionner le budget **provisoire**. Lorsque le budget aura été accepté, vous réceptionnerez le budget **exécutoire**.

Si, en début d'exercice, le budget saisi dans le module Préparation budgétaire a déjà été accepté par les Autorités de contrôle, vous pouvez réceptionner **directement** le budget **exécutoire**. Dans ce cas, reportez-vous à la section **4.4. Réceptionner le budget exécutoire**.

La séquence d'opérations à mettre en œuvre pour traiter un budget saisi dans le module Préparation budgétaire est la suivante :

- Si le budget n'a pas encore été accepté par les Autorités de contrôle

4.1. Réceptionner le budget provisoire

4.2. Visualiser le budget

4.3. Transférer le budget provisoire vers le module Comptabilité générale.

- Dès que le budget a été accepté par les Autorités de contrôle

4.4. Réceptionner le budget exécutoire

4.5 Imprimer, si nécessaire, les documents du budget

4.6 Transférer le budget exécutoire vers le module Comptabilité générale.

4.1. Réceptionner le budget provisoire



La réception du budget saisi dans le module **Préparation budgétaire** n'est possible qu'aux conditions suivantes :

Le budget doit avoir été saisi dans le module Préparation budgétaire.

Certains paramètres généraux du module Préparation budgétaire et du module Comptabilité budgétaire doivent être identiques : implantation géographique, expression utilisée.

Pour réceptionner le budget provisoire :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Réception...**

La première page de l'assistant de réception s'affiche.

Pour être guidé lors de la réception du budget :

Afficher et consulter les fenêtres d'aide 

Après la réception du budget provisoire :

L'étape de budget provisoire est automatiquement validée par sa réception.

Sa consultation s'effectue à partir de la fenêtre de visualisation du budget (§ 4.2.)

Différents documents relatifs au budget peuvent être consultés et imprimés (§ 4.5.)

Le budget peut être transféré vers le module Comptabilité générale (§ 4.3.)

Vous pouvez démarrer la gestion budgétaire de votre établissement : gestion des recettes (§ 9.), des mémoires (§ 10.) et des réimputations (§ 11.)

Si la réception du budget contient un suivi de la Commande publique (EPA), vous ne pourrez accéder à la gestion des dépenses qu'après avoir validé la « version en préparation » de la Commande publique.

Lorsque le budget aura été voté, vous pourrez démarrer la réception du budget exécutoire (§ 4.4.).

4.2. Visualiser le budget

Le budget réceptionné ne peut pas être modifié mais peut être consulté à partir de la fenêtre de visualisation du budget :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Visualisation**

La fenêtre de visualisation du budget s'affiche.

Le volet **Arbre** de cette fenêtre permet de consulter le budget à partir de son arborescence.

Le volet **Tableau** fournit une autre présentation du budget et permet d'en sélectionner certains éléments.



Les modalités d'utilisation d'une fenêtre arborescente sont décrites au **chapitre 8** de la **Prise en main**.

A partir de cette fenêtre, vous pouvez :

Transférer le budget vers le module Comptabilité générale (§ 4.3 ou 4.6.)

Consulter et imprimer la liste du budget (§ 4.5.1.).

Pour être guidé lors des opérations réalisées dans ce contexte :
Afficher et consulter les fenêtres d'aide 📖

4.3. Transférer le budget provisoire vers le module Comptabilité générale

Lorsque le budget provisoire a été réceptionné, il peut être transféré vers le module Comptabilité générale. Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Visualisation du budget**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Visualisation**

Sélectionner, dans le menu **Visualisation**, l'option **Transférer budget...**

La fenêtre de transfert du budget s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

4.4. Réceptionner le budget initial exécutoire



Comme pour la réception du budget provisoire, la réception du budget exécutoire n'est possible qu'à certaines conditions (voir § 4.1.). D'autre part, la réception du budget exécutoire n'est possible que si les paramètres de l'établissement ont été saisis (§ 2.2.).

Pour réceptionner le budget exécutoire :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Réception...**

La première page de l'assistant de réception s'affiche.

Pour être guidé lors de la réception du budget :

Afficher et consulter les fenêtres d'aide



Lors de la réception du budget exécutoire, vous devez imprimer la lettre à destination de l'agent comptable, vous pouvez consulter et imprimer l'équilibre budgétaire.

Le budget exécutoire réceptionné est définitif et ne peut pas être modifié directement. Les modifications à apporter au budget s'effectueront au moyen de DBM et de décisions de l'ordonnateur.

Après la réception du budget exécutoire :

L'étape de budget exécutoire est automatiquement validée par sa réception.

Sa consultation s'effectue à partir de la fenêtre de visualisation du budget (§ 4.2.)

Les documents relatifs au budget peuvent être consultés et imprimés (§ 4.5.)

Le budget peut être transféré vers le module Comptabilité générale (§ 4.6.)

Si le document B4.1.1 (budget principal) ou B3.1.1 (budget annexe) a été produit, vous pouvez imprimer les documents des Produits scolaires (§ 4.5.7.2.)

Vous pouvez démarrer ou poursuivre la gestion des dépenses (§ 8), la gestion des recettes (§ 9) et des mémoires (§ 10).

Si la réception du budget contient un suivi de la Commande publique (EPA), vous devez valider la « version en préparation » de la Commande publique pour l'utiliser dans la gestion des dépenses.



Si vous aviez, au préalable, réceptionné le budget provisoire et commencé à utiliser le budget, saisie de dépenses et/ou de recettes, nous vous conseillons d'imprimer la situation des dépenses engagées (§ 8.11.1.) et la situation des recettes (§ 9.4.1.).

4.5. Imprimer les documents du budget

Le budget étant saisi dans le module **Préparation budgétaire**, il a déjà été imprimé à partir de ce module. Vous pouvez néanmoins, en fonction de vos besoins, imprimer différents documents à partir du module Comptabilité budgétaire :

La liste du budget (§ 4.5.1.)

Les états du budget (§ 4.5.2.)

Les historiques du budget (§ 4.5.3.)

L'équilibre budgétaire (§ 4.5.4.)

L'état des modifications apportées au budget (§ 4.5.5)

L'historique des modifications du budget (§ 4.5.6)

Les produits scolaires (§ 4.5.7)

Si la liste du budget (§ 4.5.1.) peut être imprimée à tout moment, les autres documents ne peuvent être imprimés qu'à certains états d'avancement du budget ou selon certaines conditions :

Les états du budget (§ 4.5.2.) et les historiques du budget (§4.5.3.) ne peuvent être imprimés qu'à partir du moment où le budget a été réceptionné, qu'il soit provisoire ou exécutoire.

*L'équilibre budgétaire (§ 4.5.4) peut être consulté et imprimé lors de la réception du budget exécutoire, puis, à tout moment, dès que le budget **exécutoire** a été réceptionné.*

L'état des modifications apportées au budget (§4.5.5.) peut être consulté et imprimé dès que le budget a été modifié.

L'historique des modifications du budget (§4.5.6.) peut être consulté et imprimé dès que le budget a été modifié.

Les produits scolaires (§4.5.7.) ne peuvent être consultés et imprimés qu'après la réception du budget exécutoire du module Préparation budgétaire et que le document B4.1.1 (budget principal) ou B3.1.1 (budget annexe) a été produit.

4.5.1. Liste du budget

Ce document présente la liste des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes du budget. Il peut être imprimé à tout moment depuis la fenêtre de visualisation du budget.

Si la fenêtre **Visualisation** du budget n'est pas déjà affichée :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Visualisation...**

Si vous souhaitez n'imprimer la liste du budget que pour un seul service :
Cliquer dans la colonne de gauche sur le service souhaité

Sélectionner, dans le menu **Visualisation** du budget, l'option **Imprimer...**

L'option **Budget** étant sélectionnée :
Choisir entre la présentation **Globalisée** ou **Détaillée**

Si vous souhaitez restreindre l'impression de la liste du budget à certains éléments :
Sélectionner, dans la zone **Services**, les éléments que vous souhaitez imprimer, Dépenses, Recettes ou le Service sélectionné précédemment
Cliquer sur **OK**

4.5.2. États du budget

Les états du budget sont constitués de l'état des ouvertures de crédits et de l'état des prévisions de recettes.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **États du budget...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Paramétrer le document à imprimer
Cliquer sur **OK**

4.5.3. Historiques du budget

Les historiques du budget sont constitués de l'état historique des ouvertures de crédits et de l'état historique des prévisions de recettes. Ils présentent, par service, l'ensemble des lignes du budget et lignes générées par les Décisions Budgétaires Modificatives ou les Décisions de l'ordonnateur.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Historiques...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

Paramétrer le document à imprimer

Cliquer sur **OK**

4.5.4. Équilibre budgétaire

Ce document présente l'équilibre du budget.

Il est constitué de 2 tableaux : Rappel de la section de fonctionnement (détermination du résultat prévisionnel et déduction de la Capacité d'autofinancement) et Tableau prévisionnel de financement (prélèvement ou augmentation du fonds de roulement).

Si la fenêtre **Visualisation du budget** n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Visualisation**

Sélectionner, dans le menu **Visualisation** du budget, l'option

Imprimer...

Cliquer sur l'option **Équilibre budgétaire**

Cliquer sur **OK**

4.5.5. État des modifications apportées au budget

Cet état permet de suivre les modifications apportées au budget pendant l'exercice.

Selon les modifications apportées au budget, cet état est composé de trois tableaux qui inventorient les DBM de l'exercice :

- ☐ Ouvertures de crédits et prévisions de recettes pour les services généraux.
- ☐ Ouvertures de crédits et prévisions de recettes pour les services spéciaux
- ☐ Ouvertures de crédits et prévisions de recettes pour les opérations en capital

Les décisions de l'ordonnateur n'apparaissent pas sur ce document.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **État des modifications...**

Choisir la présentation souhaitée

Cliquer sur **OK**

4.5.6. Historique des modifications du budget

Les historiques des modifications du budget sont constitués des différentes DBM et Décisions de l'ordonnateur de l'exercice. Ils présentent, par Dbm, l'ensemble des opérations constituant chaque Dbm.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modifications**

Sélectionner l'option **Historiques...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Paramétrer le document à imprimer

Cliquer sur **OK**

4.5.7. Les produits scolaires

La gestion des services de restauration et d'hébergement étant de la compétence des collectivités territoriales, cette gestion est prise en compte dans l'application GFC, notamment dans les modules de **Préparation budgétaire** et **Comptabilité budgétaire**.



Les produits scolaires ne sont proposés que si le budget exécutoire a été réceptionné du module Préparation budgétaire et que le document B4.1.1 ou B3.1.1 a été produit.

Pour un établissement qui suit les produits scolaires, les menus suivants apparaissent :

- Comptabilité budgétaire – Budget – Documents- Produits scolaires- Suivi du SRH
- Comptabilité budgétaire – Budget – Documents- Produits scolaires- Impressions – Calcul détaillé du SRH
- Comptabilité budgétaire – Budget – Documents- Produits scolaires- Impressions – Evolution des recettes
- Comptabilité budgétaire – Budget – Documents- Produits scolaires- Impressions – Variation du Crédit nourriture

4.5.7.1 Suivi du service de restauration et d'hébergement

Les prévisions de recettes de l'hébergement issues de la **préparation du budget** peuvent évoluer pendant l'exercice.

Le suivi du SRH permet de modifier ces prévisions de recettes de l'hébergement, les modifications étant sans impact sur le budget utilisé.

Ce traitement est accessible pour les budgets annexes qui gèrent un SRH et pour les budgets principaux qui gèrent un SRH en service spécial.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Produits scolaires...**

Sélectionner l'option **Suivi du SRH...**

La fenêtre du Suivi du SRH s'affiche, identique à la saisie proposée dans le module Préparation budgétaire, avec différents onglets.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

L'onglet « **Recettes saisies** » affiche les recettes liées aux élèves et convives saisies en Préparation budgétaire, avec possibilité d'apporter des modifications et de créer de nouvelles recettes.

L'onglet « **Autres recettes** » affiche les diverses autres recettes saisies en Préparation budgétaire, avec possibilité d'apporter des modifications et de créer de nouvelles recettes.

L'onglet « **Dépenses** » affiche, d'une part les charges de fonctionnement renseignées en Préparation budgétaire, avec possibilité de modifier le domaine et l'activité des charges de fonctionnement, et d'autre part, les Autres dépenses, avec possibilité d'apporter des modifications et de créer de nouvelles dépenses.

L'onglet « **Récapitulatif** » présente le budget du SRH, en calculant le Crédit nourriture et le cas échéant, le Prix moyen repas hors frais de personnels.

Les modifications des recettes ou des dépenses ou des saisies ont un impact sur les autres documents des Produits scolaires.

4.5.7.2 Impressions

Plusieurs documents sont proposés :

- **Calcul détaillé du SRH**

Ce document (pièce **B4.1.1** ou **B3.1.1**) correspond à l'impression complète du calcul détaillé du SRH et contient les constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et l'internat, le calcul détaillé proprement dit avec les éléments variables, le budget du service restauration et hébergement (ou liste d'affectation).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Documents** Sélectionner
l'option **Produits scolaires...** Sélectionner
l'option **Impressions** Sélectionner l'option
Calcul détaillé du SRH

- **Evolution des recettes**

L'impression de l'évolution des recettes permet de retracer les recettes saisies lors de la Préparation budgétaire et celles modifiées dans le suivi du SRH et de constater les différences.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Produits scolaires...**
Sélectionner l'option **Impressions**

Sélectionner l'option **Evolution des recettes**

- **Variation du crédit nourriture**

Ce document retrace le budget saisi en Préparation budgétaire et éventuellement modifié en Comptabilité budgétaire ainsi que sa réalisation budgétaire pour chaque imputation avec le calcul de la variation constatée.

Une liste permet d'effectuer la saisie de la **DBM 22** (Constations de produits scolaires).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Produits scolaires...**

Sélectionner l'option **Impressions**

Sélectionner l'option **Variation du crédit nourriture**

4.6. Transférer le budget exécutoire vers le module Comptabilité générale

Lorsque le budget exécutoire a été réceptionné, il peut être transféré vers le module Comptabilité générale. Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Visualisation** du budget. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Visualisation**

Sélectionner, dans le menu **Visualisation**, l'option **Transférer budget...**

La fenêtre de transfert du budget s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

5. Gérer la Commande publique en Comptabilité budgétaire

La gestion de Commande publique dans le module Comptabilité budgétaire peut être suivi ou non pour chaque établissement, en fonction du choix effectué dans le module Préparation budgétaire. Elle permet d'établir un Etat prévisionnel des Achats (EPA).

Les données spécifiques à l'EPA sont :

Les rubriques de marchés :

Elles sont définies pour chaque établissement et sont réceptionnées de la Préparation budgétaire et enrichies en Comptabilité budgétaire.

Les procédures d'achat :

Les procédures d'achat sont livrées par défaut et elles peuvent être enrichies.

Les prévisions de marchés :

Elles sont définies pour chaque établissement et sont réceptionnées de la Préparation budgétaire et enrichies en Comptabilité budgétaire.

Pour un établissement qui ne suit pas la commande publique, les menus suivants n'apparaissent pas :

- **Comptabilité budgétaire – Références – Rubriques de marchés**
- **Comptabilité budgétaire – Références – Procédures d'achat**
- **Comptabilité budgétaire – Budget - Commande Publique (EPA)**
- **Comptabilité budgétaire – Dépenses - Réaffectations de marché**

Pour un établissement qui suit la commande publique, tant qu'il n'y a pas eu de validation d'une version de l'EPA, le menu Dépenses, sauf Fournisseurs, n'est pas accessible (grisé).

En dépenses, c'est la version « en cours » qui est utilisée.

Pour chaque établissement des choix ont eu lieu en préparation budgétaire.

Si l'EPA a été suivi en Préparation budgétaire

5.1. Réceptionner l'EPA en Comptabilité budgétaire

5.2. Apporter des modifications à l'EPA en Comptabilité budgétaire

5.3. Valider la version « en préparation » de l'EPA

5.4. Imprimer les documents de l'EPA

Si l'EPA n'a pas été suivi en Préparation budgétaire

Aucun traitement lié à la Commande publique n'est proposé, ce choix n'étant pas modifiable en Comptabilité budgétaire.

5.1. Réceptionner l'EPA en Comptabilité budgétaire

La réception de l'EPA renseigné en Préparation budgétaire se fait automatiquement à la réception du budget – provisoire et exécutoire - en Comptabilité budgétaire.

Dans le cadre d'une réception de budget *provisoire*, l'EPA est considéré comme non validé. Pour l'utiliser, il faut obligatoirement valider cette version « en préparation ».

Dans le cadre d'une réception de budget *exécutoire*, l'EPA est considéré comme non validé. Pour l'utiliser, il faut obligatoirement valider cette version « en préparation ».



Si l'établissement a choisi de suivre l'État de la Commande Publique en Préparation budgétaire, les informations présentes sont réceptionnées en Comptabilité budgétaire.

5.2. Apporter des modifications à l'EPA en Comptabilité budgétaire

Le budget provisoire ou exécutoire doit être réceptionné en Comptabilité budgétaire, pour accéder à la mise à jour des informations de l'EPA.

Pour les Rubriques de marchés :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Rubriques de marchés...**

Sélectionner l'option voulue : **Ajouter..., Modifier..., Supprimer...**, etc.

La fenêtre correspondant à la sélection s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une Rubrique de marché est composée d'une Catégorie – par défaut : **Fournitures, Services** ou **Travaux**, d'un Code, d'un Libellé:

En **Modification**, seule le Libellé peut être changé.

En **Suppression**, l'action est autorisée si la rubrique de marché n'est pas utilisée.

Pour les Procédures d'achats :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Références**

Sélectionner l'option **Procédures d'achat...**

Sélectionner l'option voulue : **Ajouter..., Modifier..., Supprimer...**, etc.

La fenêtre correspondant à la sélection s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une Procédure d'achat est composée d'un Code, d'un Libellé

Plusieurs procédures d'achat sont prédéfinies et livrées. Elles ne peuvent être modifiées ni supprimées.

Les procédures nouvellement créées le sont uniquement pour l'établissement

Le nombre maximal de procédures est limité à 7.

En **Modification** d'une procédure créée, le code et le libellé peuvent être changés si la procédure n'est pas utilisée.

En **Suppression**, l'action est autorisée si la procédure d'achat n'est pas utilisée.

Pour les Prévisions de marchés :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**


Sélectionner l'option **Commande publique (EPA)**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Sélectionner l'option **Commande publique (EPA)...**

Sélectionner l'option voulue : **Ajouter...**, **Modifier...**, **Supprimer...**, etc.

La fenêtre correspondant à la sélection s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une Prévision de marché est composée d'une Rubrique, d'une Procédure, d'une Prévision, d'une Utilisation, d'un Total.

Les données affichées sont celle de la « **version en préparation** ».

En **Modification**, seule la Prévision peut être changée.

Mais si le montant prévisionnel devient inférieur au total utilisé, un message d'avertissement **bloquant** s'affiche.

Une impression de l'Etat prévisionnel des achats est possible, comportant la mention « version en préparation ».

Pour utiliser cette version de l'EPA, il faut obligatoirement valider cette version « **en préparation** ».

5.3. Valider la version « en préparation » de l' EPA

La validation est accessible aussi bien en phase de budget qu'en phase d'exécution du budget.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Commande publique (EPA)**
Sélectionner l'option **Validation...**

La présentation est de type arborescence, avec en partie gauche de l'écran :

Niveau global « Versions EPA »

- En préparation
- En cours (n° 3 du <date de validation>)
- Historique
 - ① N° 2 du <date de validation >
 - ① N° 1 du <date de validation >

La validation concerne la version en préparation, et se fait avec un assistant:

- La version en préparation devient la version en cours : elle prend le numéro de version suivant
- La version en cours passe en historique
- Il n'y a plus de version en préparation.

Une impression de l'état prévisionnel est possible depuis chacun des 3 niveaux, avec une différenciation dans le titre, selon le niveau.

Les anciennes versions peuvent être consultées et rééditées jusqu'à la fin de l'exercice.

5.4. Imprimer les documents de la Commande publique

Etape accessible dès lors qu'il existe une version validée.

Il est possible d'obtenir différents états pour chaque établissement :

État Prévisionnel des Achats

Tableau comparatif de l'État Prévisionnel des Achats

Récapitulatif des marchés
Ventilation des dépenses

La visualisation de la Commande publique permet d'imprimer et de faire une extraction.



Pour le *Récapitulatif des marchés*, une **Extraction** est proposée dans un format récupérable sous un tableur.



La *ventilation des dépenses* est une liste des dépenses effectuées dans le cadre de l'EPA et celles effectuées hors EPA, pouvant être comparée à la Situation des dépenses engagées.

Cette opération d'impression s'effectue à partir de la fenêtre **Commande Publique**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Commande Publique (EPA)....**
Sélectionner l'option **Documents...**



Pour le *Tableau comparatif de l'État Prévisionnel de la Commande Publique*, les affectations des DAO en attente sont prises en compte dans le montant liquidé. Le tri réalisé dans la fenêtre de visualisation n'a pas d'influence sur l'état produit.

6. Gérer une Décision de l'ordonnateur, une DBM pour information ou une inscription d'office pour un EPLE

Lorsque le budget est **exécutoire**, toute modification à apporter au budget s'opère au moyen d'une **modification du budget**. La gestion d'une modification du budget diffère selon qu'il s'agit d'une **Décision de l'ordonnateur**, d'une **DBM pour information**, d'une **inscription d'office** ou d'une **DBM pour vote** (§ 6. et § 7.). Pour identifier le type de la modification du budget que vous allez saisir, reportez-vous à la section **1.2** de la **Présentation générale**.

Pendant l'exercice, dès que le budget exécutoire a été réceptionné du module Préparation budgétaire et que le document B4.1.1 ou B3.1.1 a été produit, une aide à la saisie de la DBM de type 22, constatations des produits scolaires, peut être imprimée (§ 4.5.7.2.).

Les Décisions de l'ordonnateur, les DBM pour information et les inscriptions d'office deviennent exécutoires dès qu'elles sont validées et ne sont remises au Conseil d'administration et aux Autorités de contrôle que pour information.

Lorsque l'établissement est un Établissement Public Local d'Enseignement, les étapes de la gestion d'une **Décision de l'ordonnateur** ou d'une **DBM pour information** sont les suivantes :

- 6.1. Saisir la Décision de l'ordonnateur**
- 6.2. Valider la Décision de l'ordonnateur**
- 6.3. Imprimer la Décision de l'ordonnateur pour le Conseil d'administration**
- 6.4. Saisir la Décision Budgétaire Modificative pour information**
- 6.5. Valider la Décision Budgétaire Modificative pour information**
- 6.6. Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration**
- 6.7. Transférer le budget vers le module Comptabilité générale**

6.1. Saisir la Décision de l'ordonnateur

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **Décisions de l'ordonnateur**

Sélectionner l'option **Saisie...**

La fenêtre **Décisions de l'ordonnateur** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une Décision de l'ordonnateur peut être composée d'une ou de plusieurs opérations. Pour saisir chaque opération de Décision de l'ordonnateur :

Sélectionner, dans le menu **Décisions de l'ordonnateur (Saisie)**, l'option **Ajouter...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 



Une décision de l'ordonnateur correspond à des modifications à l'intérieur d'un même service. Elle se substitue aux anciennes DBM de type 11.

Pour être guidé lors de cette saisie, nous vous conseillons d'afficher, dans l'aide en ligne, la procédure correspondant à l'opération que vous souhaitez saisir.

6.2. Valider la Décision de l'ordonnateur



Après sa validation, la Décision de l'ordonnateur ne pourra plus être modifiée. Nous vous conseillons par conséquent de la vérifier avant de la valider.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Modification du budget**
Sélectionner l'option **Décisions de l'ordonnateur**
Sélectionner l'option **Gestion...**

Dans la colonne de gauche :

Cliquer sur le niveau **En attente de validation**

Les opérations de Décisions de l'ordonnateur en attente de validation s'affichent dans la partie droite.

Sélectionner, dans le menu **Décisions de l'ordonnateur (Gestion)**, l'option **Valider**

Le premier panneau de l'assistant de validation de la Décision de l'ordonnateur s'affiche.

Pour être guidé lors de la validation de la Décision de l'ordonnateur:
Afficher et consulter les fenêtres d'aide



Une fenêtre peut apparaître avant la validation constatant un déséquilibre des contributions entre services : il s'agit d'une information.

Pour confirmer la validation de la Décision de l'ordonnateur:
Accéder au dernier panneau de l'assistant au moyen du bouton **Suivant**
Cliquer sur **Terminer**

Après la validation de la Décision de l'ordonnateur:

La Décision de l'ordonnateur devient exécutoire à la date de sa validation et les ouvertures de crédits ainsi que les prévisions de recettes sont mises à jour.

La Décision est numérotée et datée avec la date de validation.

Vous devez imprimer le document pour information du Conseil d'administration (§ 6.3.)

Les modifications apportées au budget par la Décision de l'ordonnateur peuvent être consultées (§ 4.5.6.)

Les documents du budget peuvent être consultés et imprimés (§ 4.5.).

Les lignes générées par les Décisions de l'ordonnateur figurent notamment dans les historiques du budget (§ 4.5.3) et les montants des opérations des Décisions de l'ordonnateur figurent sur les états du budget (§ 4.5.2).

6.3. Imprimer la Décision de l'ordonnateur pour le Conseil d'administration

Lorsqu'une Décision de l'ordonnateur a été validée, le document pour information du Conseil d'administration peut être imprimé. Ce document détaille les opérations constituant la Décision :

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Gestion des Décisions de l'ordonnateur**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Modification du budget**
Sélectionner l'option **Décisions de l'ordonnateur**
Sélectionner l'option **Gestion...**

Dans la colonne de gauche, la Décision de l'ordonnateur à imprimer est affichée sous le niveau **En attente d'édition**.



Lorsque plusieurs Décisions de l'ordonnateur sont en attente d'édition, ces différentes Décisions seront regroupées sur le même document. Dans ce cas, les différents numéros de DO sont rappelés dans le titre, et le tableau de développement présente le détail des opérations des différentes Décisions de l'ordonnateur.

Pour imprimer le document :

Ouvrir le niveau **En attente d'édition**

Cliquer sur la Décision de l'ordonnateur non encore éditée

Sélectionner, dans le menu **Décisions de l'ordonnateur (Gestion)**, l'option **Éditer pour le CA**

Démarrer l'impression de la Décision de l'ordonnateur

Après son impression, le document pour le Conseil d'administration peut être réimprimé (niveau **Éditées**) tant qu'une nouvelle Décision de l'ordonnateur n'a pas été imprimée.

6.4. Saisir la Décision Budgétaire Modificative pour information

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Saisie...**

La fenêtre **Décisions Budgétaires Modificatives** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Une DBM peut être composée d'une ou de plusieurs opérations de DBM. Pour saisir chaque opération de DBM :

Sélectionner, dans le menu **D.B.M.(Saisie)**, l'option **Ajouter...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide



Le type d'une opération de DBM **pour information** commence par le chiffre **2**.

Le type d'une inscription d'office peut commencer par les chiffres **2** ou **3**.

La saisie d'une opération de DBM diffère selon son type. Pour être guidé lors de cette saisie, nous vous conseillons d'afficher, dans l'aide en ligne, la procédure correspondant au type de l'opération de DBM que vous souhaitez saisir.

Une fenêtre peut apparaître constatant un déséquilibre entre les dépenses et les recettes lors de la saisie ou de l'édition d'une DBM pour les Services de fonctionnement: il s'agit d'une information.

6.5. Valider la Décision Budgétaire Modificative pour information



Après sa validation, la DBM ne pourra plus être modifiée. Nous vous conseillons par conséquent de la vérifier avant de la valider.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Si la DBM concerne une inscription d'office :

Cliquer sur l'onglet **Inscription d'Office**

Dans la colonne de gauche :

Cliquer sur le niveau **En attente de validation**

Les opérations de DBM en attente de validation s'affichent dans la partie droite.

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Valider**

Le premier panneau de l'assistant de validation de la DBM s'affiche.

Pour être guidé lors de la validation de la DBM :

Afficher et consulter les fenêtres d'aide



Lors de la validation de la DBM, vous devez imprimer la lettre à destination de l'agent comptable.

Pour confirmer la validation de la DBM :

Accéder au dernier panneau de l'assistant au moyen du bouton **Suivant**

Cliquer sur **Terminer**

Après la validation de la DBM :

La DBM devient exécutoire à la date de sa validation et les ouvertures de crédits ainsi que les prévisions de recettes sont mises à jour

Vous devez imprimer le document pour information du Conseil d'administration (§ 6.6.)

La DBM sera mentionnée sur la prochaine DBM pour vote que vous imprimerez pour les Autorités de contrôle (§ 7.6.)

Si la DBM comporte au moins une opération DBM de niveau 2, le budget doit être transféré vers le module Comptabilité générale (§ 6.7.)

Les modifications apportées au budget par la DBM peuvent être consultées (§ 4.2.)

Les documents du budget peuvent être consultés et imprimés (§ 4.5).

Les lignes générées par les DBM figurent notamment dans les historiques du budget (§ 4.5.3) et les montants des opérations des DBM figurent sur les états du budget (§ 4.5.2).

6.6. Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration

Lorsqu'une DBM pour information a été validée, le document pour information du Conseil d'administration peut être imprimé. Ce document est composé :

De la pièce B9 qui regroupe, par service, les opérations de la DBM
De la pièce B10 qui détaille les opérations de la DBM.

Pour les inscriptions d'office, le document a une présentation identique aux autres DBM, le titre comportant la mention « Inscription d'office du xx/xx /xx »:

Un récapitulatif

Un tableau de développement.

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Gestion des DBM**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Si la DBM concerne une inscription d'office :

Cliquer sur l'onglet **Inscription d'Office**

Dans la colonne de gauche, la DBM à imprimer est affichée sous le niveau **En attente d'édition**.



Lorsque plusieurs DBM pour information sont en attente d'édition, ces différentes DBM seront regroupées sur le même document. Dans ce cas, les différents numéros de DBM sont rappelés dans le titre, le récapitulatif incluant ces DBM à un niveau global, et le tableau de développement présente le détail des opérations des différentes DBM.

Pour imprimer le document :

Ouvrir le niveau **En attente d'édition**

Cliquer sur la DBM ou l'inscription d'office

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Éditer pour le CA**

Démarrer l'impression de la DBM

Après son impression, le document pour le Conseil d'administration peut être réimprimé (niveau **Éditées**) tant qu'une nouvelle DBM n'a pas été imprimée.

6.7. Transférer le budget vers le module Comptabilité générale

Il n'y a pas de transfert spécifique pour les DBM, c'est le budget complet qui est transféré.

Le budget ne doit être transféré que pour les DBM de **niveau 2**. Ce transfert n'est pas nécessaire pour les Décisions de l'ordonnateur, étant donné que cette catégorie de modification du budget concerne un virement dans le service et ne modifie donc pas le montant du service.

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Visualisation du budget**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Visualisation du budget**

Sélectionner, dans le menu **Visualisation du budget**, l'option

Transférer budget...

La fenêtre de transfert du budget s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

7. Gérer une DBM pour vote pour un EPLE

Lorsque le budget est **exécutoire**, toute modification à apporter au budget s'opère au moyen d'une **modification du budget**. La gestion d'une modification du budget diffère selon qu'il s'agit d'une **Décision de l'ordonnateur**, d'une DBM **pour information** (§ 6.) ou d'une DBM **pour vote** (§ 7.). Pour identifier le type de la modification du budget que vous allez saisir, reportez-vous à la **section 1.2. de la Présentation générale**.

Les DBM pour vote sont soumises au vote du Conseil d'administration puis à l'avis des Autorités de contrôle. Afin qu'elles puissent devenir exécutoires, elles doivent ensuite être validées.

Lorsque l'établissement est un Établissement Public Local d'Enseignement, les étapes de la gestion d'une DBM **pour vote** sont les suivantes :

- 7.1. **Saisir la Décision Budgétaire Modificative**
- 7.2. **Gérer le fonds de roulement**
- 7.3. **Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration**
- 7.4. **Saisir le résultat du Conseil d'administration**
- 7.5. **Modifier, si nécessaire, la DBM**
- 7.6. **Imprimer la DBM pour les Autorités de contrôle**
- 7.7. **Saisir le résultat des Autorités de contrôle**
- 7.8. **Modifier, si nécessaire, la DBM**
- 7.9. **Valider la DBM**
- 7.10. **Transférer le budget vers le module Comptabilité générale.**

7.1. Saisir la Décision Budgétaire Modificative

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Saisie...**

La fenêtre **Décisions Budgétaires Modificatives** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une DBM peut être composée d'une ou de plusieurs opérations de DBM. Pour saisir chaque opération de DBM :

Sélectionner, dans le menu **D.B.M. (Saisie)**, l'option **Ajouter...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 



Le type d'une opération de DBM **pour vote** commence par le chiffre **3**.

La saisie d'une opération de DBM diffère selon son type. Pour être guidé lors de cette saisie, nous vous conseillons d'afficher, dans l'aide en ligne, la procédure correspondant au type de l'opération de DBM que vous souhaitez saisir.

Lorsque vous avez saisi des opérations de DBM pour vote, avant d'imprimer le document à l'attention du Conseil d'administration, vous devez vérifier et, si nécessaire, mettre à jour le fonds de roulement (§ 7.2)

7.2. Gérer le fonds de roulement

Pour saisir ou mettre à jour les valeurs qui détermineront le fonds de roulement :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Fonds de Roulement...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

7.3. Imprimer la DBM pour le Conseil d'administration

Lorsqu'une DBM pour vote a été saisie et que le fonds de roulement a été vérifié puis, si nécessaire, mis à jour, le document à destination du Conseil d'administration peut être imprimé. Ce document est composé :

*De la pièce **B8** qui présente le montant du fonds de roulement puis regroupe, par service, les opérations de la DBM*

*De la pièce **B10** qui détaille les opérations de la DBM.*



Après l'impression du document pour le Conseil d'administration, la DBM ne peut plus être modifiée. Nous vous conseillons par conséquent de la vérifier avant de la valider.

Si des DBM pour information ou des inscriptions d'office sont en attente, vous devez d'abord imprimer le document pour information du Conseil d'administration pour ces DBM.

L'impression de la DBM s'effectue à partir du volet **pour Vote** la fenêtre **Gestion des DBM**. Si ce volet n'est pas déjà affiché :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Modification du budget**
Sélectionner l'option **D.B.M.**
Sélectionner l'option **Gestion...**
Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

Pour imprimer le document :

Cliquer sur **En attente d'édition pour le CA**

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Éditer pour le CA**

Un message vous demande si vous avez vérifié le fonds de roulement.

Si c'est le cas, cliquer sur **Oui**

Démarrer l'impression de la DBM



A ce stade, la DBM n'est pas numérotée, DBM Provisoire. Elle le sera lors de l'impression du document à destination des Autorités de contrôle (§ 7.6.).

Après l'impression de ce document, le niveau **En attente d'édition pour les AC** affiche le sous niveau **DBM Provisoire**.

Pour afficher ce sous niveau :

Ouvrir le niveau **En attente d'édition pour les AC**

Cliquer sur **DBM Provisoire**

Lorsque ce sous niveau est sélectionné, vous pouvez :

*Imprimer à nouveau le document à destination du Conseil d'administration : option **Éditer pour le CA** du menu **DBM (Gestion)***

Accéder à l'assistant de saisie du résultat du vote du Conseil d'administration (§ 7.7.).

7.4. Saisir le résultat du Conseil d'administration

Lorsque vous disposez du résultat du vote du Conseil d'administration sur la DBM, vous devez le saisir :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

Ouvrir le niveau **En attente d'édition pour les AC**

Cliquer sur **DBM Provisoire**

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Saisir le résultat CA**

Le premier panneau de l'assistant de saisie du résultat du Conseil d'administration s'affiche.

Pour être guidé lors de la saisie du résultat du Conseil d'administration :

Afficher et consulter les fenêtres d'aide

Pour confirmer la saisie :

Accéder au dernier panneau de l'assistant au moyen du bouton **Suivant**

Cliquer sur **Enregistrer et fermer**

Après la saisie du résultat du Conseil d'administration :

Si la DBM est acceptée par le Conseil d'administration, vous devez imprimer le document pour les Autorités de contrôle (§ 7.6.).

Si le Conseil d'administration a demandé des modifications pour la DBM, vous devez modifier la DBM (§ 7.5.) puis imprimer le document pour les Autorités de contrôle (§ 7.6.).

Si le Conseil d'administration a refusé la DBM, vous devez imprimer le document pour les Autorités de contrôle (§ 7.6.) qui trancheront.

7.5. Modifier, si nécessaire, la DBM

Si le Conseil d'administration a demandé des modifications pour la DBM, vous devez modifier la DBM.

La modification des opérations de la DBM s'effectue à partir de la fenêtre de gestion des DBM et non pas à partir de celle de saisie des DBM.

Si la fenêtre **Gestion des DBM**. n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

Ouvrir le niveau **En attente d'édition pour les AC**

Cliquer sur **DBM Votée**



Une opération ou une nouvelle ligne budgétaire non prévue dans la proposition initiale ne peut pas être ajoutée en correction de DBM. Pour cela, vous devez saisir une nouvelle DBM et indiquer directement le résultat du Conseil d'administration.

Cliquer, dans la partie droite, sur l'opération à modifier
Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Modifier l'opération**

Saisir les modifications puis cliquer sur **OK**

Après la saisie des modifications demandées par le Conseil d'administration, vous pouvez imprimer la DBM pour les Autorités de contrôle (Voir Point suivant).

7.6. Imprimer la DBM pour les Autorités de contrôle

Avant d'imprimer la DBM pour les Autorités de contrôle, si nécessaire, vous devez mettre à jour le fonds de roulement (§ 7.2.).

Le document pour les Autorités de contrôle est composé :

*De la pièce **B8** qui présente le montant du fonds de roulement puis regroupe, par service, les opérations de la DBM. De la pièce **B10** qui détaille les opérations de la DBM*

*Des lettres de transmission destinées aux Autorités de contrôle, uniquement si vous êtes dans les TOM. Ces lettres font référence aux éventuelles DBM imprimées **pour information** du Conseil d'administration.*

L'impression de la DBM s'effectue à partir du volet **pour Vote** de la fenêtre **Gestion des DBM**. Si ce volet n'est pas déjà affiché :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Modification du budget**
Sélectionner l'option **D.B.M.**
Sélectionner l'option **Gestion...**
Cliquer sur l'onglet **pour Vote**



Si la DBM a été refusée par le Conseil d'administration, l'impression pour les Autorités de contrôle ne s'effectue pas à partir du niveau **En attente d'édition pour les AC** mais à partir du niveau **DBM Votée**.

Pour imprimer le document :

Ouvrir le niveau **En attente d'édition pour les AC**


Cliquer sur **DBM Votée**

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Éditer pour les AC**

Un message vous demande si vous avez vérifié le fonds de roulement.

Si c'est le cas, cliquer sur **Oui**

Démarrer l'impression de la DBM

 Après l'impression du document à destination des Autorités de contrôle, si la DBM n'avait pas été refusée par le Conseil d'administration, la DBM est numérotée. Elle apparaît alors, dans l'arborescence, sous le niveau **DBM n°x**.

Si vous souhaitez imprimer à nouveau le document à destination des Autorités de contrôle, vous devez :

Cliquer sur le niveau de la DBM (**DBM n°x**)

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Éditer pour les AC**

7.7. Saisir le résultat des Autorités de contrôle

Lorsque vous disposez de l'avis des Autorités de contrôle sur la DBM, vous devez le saisir :

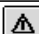
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

 Si la DBM avait été refusée par le Conseil d'administration, la saisie du résultat des Autorités de contrôle ne s'effectue pas à partir du niveau **DBM n°x** mais à partir du niveau **DBM Votée**.


Cliquer sur le niveau de la DBM (**DBM n°x**)

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Saisir le résultat AC**

L'assistant de saisie du résultat des Autorités de contrôle s'affiche.

Pour être guidé lors de la saisie de ce résultat :

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

 Si les Autorités de contrôle ont donné leur accord, la DBM est **automatiquement** validée et **datée**, et vous devez éditer la lettre pour l'agent comptable.

Pour confirmer la saisie :

Cliquer sur **Enregistrer et fermer**

Après la saisie du résultat des Autorités de contrôle :

Si les Autorités de contrôle ont demandé des modifications pour la DBM (accord partiel), vous devez modifier la DBM (§ 7.8.) puis la valider (§ 7.9.)

Si les Autorités de contrôle ont rejeté la DBM, la DBM s'affiche alors sous le niveau **DBM n°x (Rejetée)** et son traitement est terminé.

7.8. Modifier, si nécessaire, la DBM

Si les Autorités de contrôle ont demandé des modifications pour la DBM, vous devez modifier la DBM.

La modification des opérations de la DBM s'effectue à partir de la fenêtre de gestion des DBM et non pas à partir de celle de saisie des DBM.

Si la fenêtre **Gestion des DBM** n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**

Sélectionner l'option **Modification du budget**

Sélectionner l'option **D.B.M.**

Sélectionner l'option **Gestion...**

Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

Cliquer sur le niveau de la DBM (**DBM n°x**)



Une opération ou une nouvelle ligne budgétaire non prévue dans la DBM votée par le Conseil d'administration ne peut pas être ajoutée en correction de DBM. Pour cela, vous devez saisir une nouvelle DBM et indiquer directement le résultat des décisions des Autorités de contrôle.

Cliquer, dans la partie droite, sur l'opération à modifier
Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Modifier l'opération**
Saisir les modifications puis cliquer sur **OK**

Après la saisie des modifications demandées par les Autorités de contrôle, vous pouvez valider la DBM (Voir Point suivant).

7.9. Valider la Décision Budgétaire Modificative

La validation d'une DBM pour vote est à effectuer **uniquement** en cas d'accord partiel des Autorités de contrôle sur la DBM présentée.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**
Sélectionner l'option **Modification du budget**
Sélectionner l'option **D.B.M.**
Sélectionner l'option **Gestion...**
Cliquer sur l'onglet **pour Vote**

Cliquer sur le niveau de la DBM (**DBM n°x**)

Sélectionner, dans le menu **DBM (Gestion)**, l'option **Valider**
Le premier panneau de l'assistant de validation de la DBM s'affiche.

Pour être guidé lors de la validation de la DBM :
Afficher et consulter les fenêtres d'aide



Lors de la validation de la DBM, vous devez imprimer la lettre à destination de l'agent comptable.

Pour confirmer la validation de la DBM :

Accéder au dernier panneau de l'assistant au moyen du bouton **Suivant**

Cliquer sur **Terminer**

Après la validation de la DBM :

La DBM devient exécutoire et les ouvertures de crédits ainsi que les prévisions de recettes sont mis à jour

Le budget doit être transféré vers le module Comptabilité générale (§ 7.10.)

Les modifications apportées au budget par la DBM peuvent être consultées (§ 4.5.6.)

Les documents du budget peuvent être consultés et imprimés (§ 4.5.).

Les lignes générées par les DBM figurent notamment dans les historiques du budget (§ 4.5.3) et les montants des opérations des DBM figurent sur les états du budget (§ 4.5.2).

7.10. Transférer le budget vers le module Comptabilité générale

Il n'y a pas de transfert spécifique pour les DBM; c'est le budget complet qui est transféré.

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Visualisation du budget**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Budget**


Sélectionner l'option **Visualisation du budget**

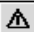
Sélectionner, dans le menu **Visualisation du budget**, l'option **Transférer budget...**

La fenêtre de transfert du budget s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8. Gérer les dépenses

 La gestion des dépenses ne peut être démarrée qu'à partir du moment où le budget provisoire ou exécutoire a été réceptionné.

 Pour les établissements qui suivent la Commande publique, la gestion des dépenses, sauf les Fournisseurs, ne peut être démarrée qu'à partir du moment où il existe une version validée de l'EPA.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des dépenses dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.

Une dépense peut être imputée à une ou plusieurs lignes d'ouverture de crédits comprenant :

- un service
- un domaine
- une activité

Sauf pour les reversements sans mandat préalable, ces lignes doivent être ouvertes au budget.

Un compte PCG de dépense est renseigné uniquement à partir de la liquidation.

La multi-imputation des dépenses est partielle :

Pour une même dépense, toutes ses lignes d'imputation doivent avoir le même service et si l'imputation contient un compte PCG, celui-ci doit être identique pour toutes les lignes.

Pour les établissements qui suivent la Commande Publique, les informations apportées sont décrites sous une rubrique spécifique pour :

Les Approvisionnements

Les Engagements

Les DAO

Les Liquidations

Les Mandats

Les Reversements

Les réaffectations de marchés

Une fonctionnalité commune a été mise en œuvre pour chacune de ces étapes de la gestion des dépenses :

Présence d'une case à cocher pour indiquer que la dépense correspond à un marché pour tout compte de racine 60 à 62 ou 6511.

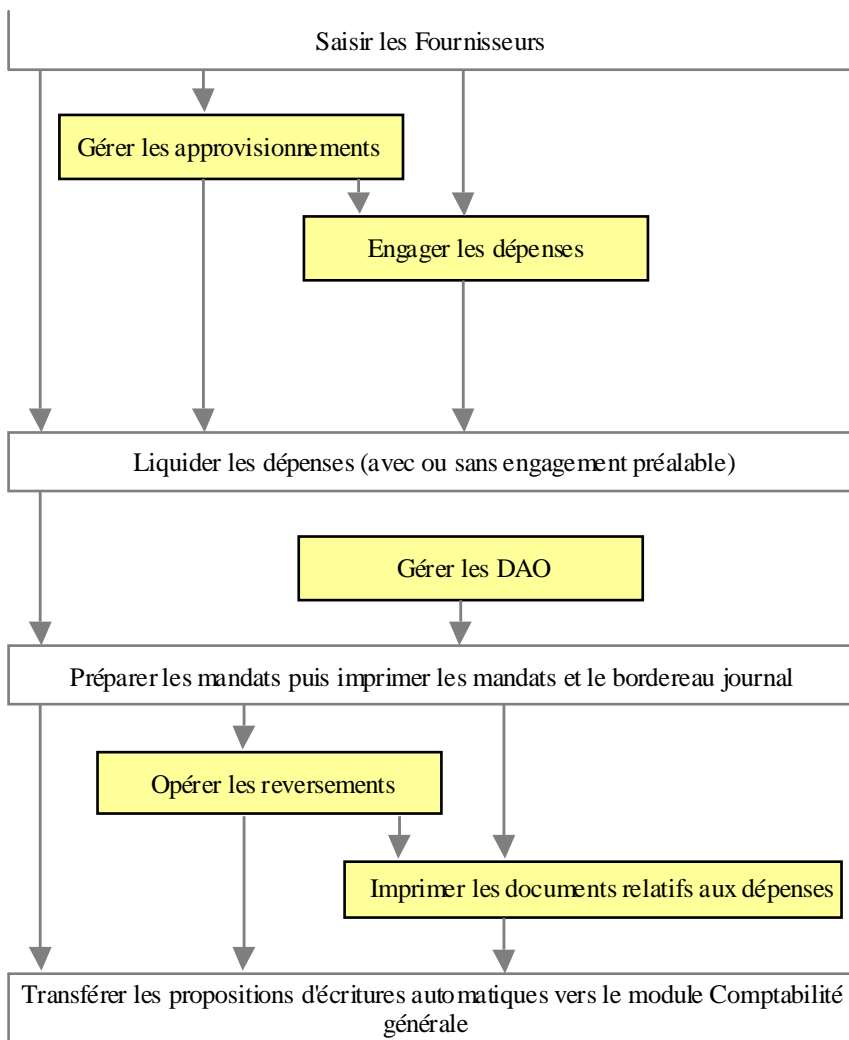
*Avec appel à un bouton **Détail** pour accéder à une fenêtre de **Saisie des affectations de marché**,*

*Qui, pour l'action à réaliser **Ajouter, Modifier, Supprimer**, affiche une fenêtre de **Détail d'une ligne d'affectation**.*

En saisie de dépenses, c'est toujours la version de l'EPA en cours qui est utilisée.

Si une ligne de nomenclature est créée lors de la saisie d'une dépense, cette nomenclature enrichit la version en cours de l'EPA, avec un montant prévisionnel à zéro, et également la version en préparation s'il en existe une.

Pour les établissements qui ne suivent pas la Commande Publique, toutes les fonctionnalités liées à l'EPA sont invisibles.



Les principes de la gestion des dépenses avec le module Comptabilité budgétaire ont été résumés dans la **Présentation générale** de ce manuel.

Ce chapitre présente l'ensemble des opérations susceptibles d'être mises en œuvre pour la gestion des dépenses :

- 8.1. Gérer les fournisseurs**
- 8.2. Gérer les approvisionnements**
- 8.3. Mettre à jour, si nécessaire, les engagements générés**
- 8.4. Sélectionner des critères pour les engagements**
- 8.5. Saisir les liquidations internes**
- 8.6. Gérer les Dépenses Avant Ordonnancement (DAO)**
- 8.7. Visualiser les informations sur les liquidations**
- 8.8. Sélectionner des critères pour les liquidations**
- 8.9. Mandater les dépenses**
- 8.10. Opérer les reversements**
- 8.11. Imprimer les autres documents relatifs aux dépenses.**
- 8.12. Opérer les réaffectations de marchés**

8.1. Gérer les fournisseurs

Le fichier des fournisseurs est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire mais comporte, pour chaque fournisseur, certaines informations spécifiques à chaque établissement qui l'utilise, référence de l'établissement chez le fournisseur, cumul des opérations réalisées.

Pour accéder à la fenêtre de gestion des fournisseurs :
Cliquer sur l'icône **Gestion des fournisseurs** de la barre d'outils
ou
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**
Sélectionner l'option **Fournisseurs...**
La fenêtre **Fournisseurs** s'affiche.

La fiche du fournisseur **0000A DIVERS CRÉANCIERS** est fournie avec le module Comptabilité budgétaire et ne peut pas être modifiée. Ce fournisseur permet d'effectuer la plupart des opérations pour ordre au titre de l'agent comptable. Par exemple, les menues dépenses des Dépenses Avant Ordonnancement sont affectées à ce fournisseur.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

A partir de cette fenêtre, vous pouvez :

Saisir ou mettre à jour la fiche des fournisseurs

Imprimer la liste ou la fiche des fournisseurs

Réaliser une extraction des fournisseurs au format DBF

Consulter les informations sur les fournisseurs

Sélectionner des critères pour les fournisseurs.

8.1.1. Extraire les fournisseurs

Pour réaliser une extraction des fournisseurs :

Depuis la fenêtre **Fournisseurs** :

Cliquer sur l'icône **Extraire** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, après un clic du bouton **droit** de la souris dans le menu contextuel qui apparaît l'option **Extraire**

ou

Sélectionner dans le menu **Fournisseurs** l'option **Extraire**

ou

Avec le clavier, combiner les touches **Ctrl+Alt+E**

Dans la fenêtre **Extraction des Fournisseurs** indiquer :

- Le format du fichier, soit au format DBF, soit au format XML
- L'emplacement où enregistrer le fichier, et lui donner un nom
- La sélection voulue sur les fournisseurs

Cliquer sur le bouton **Extraire**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 



La fiche d'un fournisseur peut également être créée et mise à jour lors de la saisie d'un approvisionnement, d'un engagement ou d'une liquidation. Mais les coordonnées bancaires d'un fournisseur (IBAN BIC dans le cas général, R.I.B. pour les TOM) ne peuvent pas être modifiées si le fournisseur est utilisé dans un mandatement non encore transféré vers la Comptabilité Générale.

8.1.2. Consulter ou imprimer les informations sur les fournisseurs

Depuis la fenêtre standard des **Fournisseurs**, il est possible de :

*Visualiser les sommes par fournisseur dans les colonnes **Engagé en cours** et **Engagé et liquidé net**,*

Visualiser par fiche détail un fournisseur et d'enchaîner la consultation de chaque fiche détail des fournisseurs de la base.

*D'accéder pour un fournisseur aux mandats de ce fournisseur par un lien dans **Voir Mandats ...** dans le menu et le menu contextuel*

*D'accéder pour un fournisseur aux reversements de ce fournisseur par un lien dans **Voir Reversements ...** dans le menu et le menu contextuel*

*D'imprimer les informations selon différents critères depuis la fenêtre **Impression des fournisseurs**.*



8.1.3. Sélectionner des critères pour les fournisseurs

Depuis la fenêtre standard des Fournisseurs, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information « personnalisée ».

🕒 Les critères disponibles dans une Sélection standard :

Tout
Fournisseurs de l'établissement
Fournisseurs non mouvementés
Fournisseurs denrées alimentaires
Un mot
Un identifiant
Sélection avancée.

🕒 Les tris disponibles :

Raison sociale
Numéro
Ville
Code postal
Engagé en cours

Engagé+liquidé net
Date de mandatement
Identifiant

🕒 Les critères disponibles dans une Sélection avancée :

Numéro
Raison sociale
Ville
Code postal
Mode de paiement
I.B.A.N. B.I.C.
Alimentaire
Engagé en cours
Engagé+liquidé net
Date mandatement

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.2. Gérer les approvisionnements



Pour gérer les approvisionnements, vous devez, au préalable, avoir saisi leurs paramètres (§ 2.3.).

Gérer les approvisionnements va ensuite consister à :

Saisir les articles (§ 8.2.1)

Saisir les approvisionnements (§ 8.2.2.)

Gérer l'EPA avec les approvisionnements (§ 8.2.3.)

Imprimer les documents des approvisionnements : bons de commande et fiches d'approvisionnement (§ 8.2.4.)

Valider les approvisionnements (§ 8.2.5.)

Mettre à jour, si nécessaire, les engagements générés (§ 8.3.)

Liquider les dépenses (§ 8.5.).

En fin d'exercice, vous pouvez :

Saisir des approvisionnements anticipés (§ 8.2.2.)

Transférer les approvisionnements anticipés vers le nouvel exercice (§ 8.2.6.)

Réceptionner les approvisionnements anticipés de l'exercice précédent (§ 8.2.7.).

8.2.1. Gérer les articles



Lors du basculement, les articles de l'exercice antérieur sont récupérés dans l'exercice en cours.

Les articles peuvent également être créés lors de la saisie des approvisionnements ; dans ce cas, vous pourrez choisir d'enregistrer ou non l'article dans le fichier des articles. Il suffira de cocher la case « à conserver » pour que l'article soit conservé.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Articles...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.2.2. Saisir les approvisionnements

Le module Comptabilité budgétaire permet de saisir différents types d'approvisionnements correspondant à des actes de gestion distincts :

Saisie d'un approvisionnement avec engagement et bon de commande.

Ce type d'approvisionnement génère un engagement comptable et un engagement juridique, bon de commande

Saisie d'un approvisionnement avec engagement mais sans bon de commande.

Ce type d'approvisionnement ne génère qu'un engagement comptable, impression de la fiche d'approvisionnement

Saisie d'un approvisionnement sans engagement et avec imputation

Saisie d'un approvisionnement sans engagement et sans imputation, opérations particulières.

En fin d'exercice, à partir du 15 décembre, vous pouvez saisir des approvisionnements anticipés. Tous les approvisionnements saisis après le 31 décembre sont automatiquement anticipés.

Pour saisir les approvisionnements :

Cliquer sur l'icône **Saisie des approvisionnements** de la barre d'outils **ou**

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.2.3. Gérer l'EPA avec les approvisionnements

. Si l'établissement suit la Commande publique, la saisie des affectations de marché est toujours possible.

La case à cocher **Marché** permet de gérer l'affectation d'un marché pour les approvisionnements susceptibles de générer un engagement, ce qui correspond aux séries avec engagement :

Le bouton **Détail** permet d'identifier au moins une ligne d'affectation.

Les engagements générés par validation d'un approvisionnement ont obligatoirement les mêmes affectations de marché que l'approvisionnement dont ils sont issus.

Pour les approvisionnements anticipés, l'affectation d'un marché est saisie mais elle ne concerne pas l'exercice en cours. Elle porte sur l'exercice suivant.

Le transfert des affectations de marché pour ces approvisionnements est effectué après le basculement.

Pour l'exercice N-1, dans cette situation, il s'en suit, après le basculement, qu'il n'y a pas pour les approvisionnements anticipés avec affectation de marché :


- *D'affichage du disponible*
- *De contrôle du disponible*
- *De mise à jour des cumuls.*

Pour l'exercice N, il s'en suit après basculement,

Si l'EPA est suivi, les cumuls sont mis à jour sans contrôle de dépassement.

Les approvisionnements dont l'imputation, le fournisseur, la série ... ou un article n'existe pas dans le nouvel exercice sont rejetés

Pour les approvisionnements anticipés qui sont sur marchés, ils seront réceptionnés sans les informations des affectations.

 Les informations sur marchés des approvisionnements anticipés n'étant pas récupérées lors du basculement, un message vous demande de les compléter en saisie des approvisionnements.

Pour plus d'informations :

Cliquer sur l'icône **Saisie des approvisionnements** de la barre d'outils
ou


Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option
Dépenses

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.2.4. Imprimer les documents des approvisionnements

 Après l'impression de leurs documents, les approvisionnements peuvent être modifiés et supprimés. Ils ne le peuvent plus après leur validation.

Les documents des approvisionnements sont constitués :

*Des **Fiches d'approvisionnement**, Duplicata interne. Le nombre d'exemplaires des fiches d'approvisionnement est déterminé par la valeur saisie dans les paramètres de la série de l'approvisionnement (rubrique **Nb ex. internes** : voir § 2.3.)*

*D'un **Bon de commande** destiné au fournisseur, si l'option "**Avec bon original**" a été sélectionnée pour l'approvisionnement.*

Une sélection des bons de commande à éditer est possible (sélection multiple comme pour la réédition).

La fiche d'approvisionnement, Duplicata interne, n'est pas imprimée pour les approvisionnements anticipés.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Document...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Pour imprimer les documents des approvisionnements :

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, éventuellement, les bons de commande à éditer

Sélectionner, dans le menu **Documents appro.**, l'option **Éditer**



La réédition d'un Duplicata est possible pour un profil de type consultation.

8.2.4.1 Liste des approvisionnements

Ce choix permet de consulter et d'imprimer l'historique des approvisionnements validés pendant l'exercice.

Des critères de sélection ainsi qu'une extraction sont proposés.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Document...**

Cliquer sur l'onglet **Liste des approvisionnements**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

8.2.4.2 Extraction des approvisionnements

Pour réaliser une extraction des approvisionnements :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Document...**

Sélectionner l'onglet **Liste des approvisionnements**

Cliquer sur l'icône **Extraire** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, après un clic du bouton **droit** de la souris dans le menu contextuel qui apparaît l'option **Extraire**

ou

Sélectionner dans le menu **Liste des appro** l'option **Extraire**

ou

Avec le clavier, combiner les touches **Ctrl+Alt+E**

Dans la fenêtre **Extraction des approvisionnements** indiquer :

- Le format du fichier, soit au format DBF, soit au format XML
- L'emplacement où enregistrer le fichier, et lui donner un nom
- La sélection voulue sur les fournisseurs

Cliquer sur le bouton **Extraire**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.2.5. Valider les approvisionnements

La validation des approvisionnements s'effectue à partir de la fenêtre **Documents des Approvisionnements**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Document...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**


Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **Édités**

Sélectionner, dans le menu **Documents appro.**, l'option **Valider**

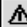
Lors de la validation des approvisionnements, si la série de l'approvisionnement est du type *Avec engagement*, l'engagement est automatiquement généré.

Le numéro de l'engagement est composé du code de la série suivi du numéro séquentiel de l'approvisionnement dans la série. Par exemple, l'approvisionnement n° **MA-2** générera l'engagement n° **MA2**. Cet engagement peut, si nécessaire, être modifié ou supprimé (§ 8.3.). Ces opérations n'ont aucun impact sur le bon de commande original.

 Les informations sur marchés des approvisionnements anticipés n'étant pas récupérées lors du basculement, un message bloquant vous demande de les compléter en saisie des approvisionnements.

8.2.6. Transférer les approvisionnements anticipés vers le nouvel exercice

Lorsque des approvisionnements anticipés ont été saisis en fin d'exercice, ils peuvent être transférés vers le nouvel exercice.

 Après ce transfert, vous ne pourrez plus saisir d'approvisionnement et les approvisionnements anticipés ne pourront plus être ni modifiés, ni supprimés, ni imprimés.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Sélectionner, dans le menu **Approvisionnements**, l'option **Transférer**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.2.7. Réceptionner les approvisionnements anticipés de l'exercice précédent

Ils doivent avoir été transférés à partir de l'exercice antérieur (§ 8.2.6.)

Vous devez avoir sélectionné les services autorisés pour chaque série (§ 2.3.).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Approvisionnements**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Sélectionner, dans le menu **Approvisionnements**, l'option

Réceptionner

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Après leur réception, les approvisionnements anticipés peuvent être traités comme les approvisionnements habituels :

Imprimer les documents des approvisionnements : bons de commande et fiches d'approvisionnement (§ 8.2.4.)

Valider les approvisionnements (§ 8.2.5.)

Mettre à jour, si nécessaire, les engagements générés (§ 8.3.)

Liquider les dépenses (§ 8.5.).

8.3. Mettre à jour, si nécessaire, les engagements générés

L'engagement comptable précède l'engagement juridique et précède la phase de liquidation qui constate l'obligation envers un tiers, par exemple, au moyen d'un bon de commande.

La phase d'engagement des dépenses est *facultative* dans GFC. Vous pouvez saisir directement la liquidation des dépenses (§ 8.5.).

Pour afficher la fenêtre **Engagements** :

Cliquer sur l'icône **Engagements** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Engagements...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Gérer l'EPA avec les engagements

La case à cocher **Marché** permet de modifier l'affectation d'un marché pour les engagements gérés par un approvisionnement sans conséquence pour l'approvisionnement.

Le bouton **Détail** permet de modifier au moins une ligne d'affectation.

Il est possible que suite à une liquidation partielle sur un engagement, le total des affectations de marché de l'engagement ne soit plus égal au montant de l'engagement.

Dans ce cas, en revenant en modification de l'engagement, on peut valider la modification sans avoir à corriger les affectations de marché

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.4. Sélectionner des critères pour les engagements

Depuis la fenêtre standard des Engagements, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information « personnalisée ».

⌚ **Les critères disponibles dans une Sélection standard :**

Tout

Un service

Un domaine

Une activité

Un fournisseur

Sélection avancée

⌚ **Les tris disponibles :**

Ordre chronologique

Service

Numéro engagement

Fournisseur

Montant

⌚ **Les critères disponibles dans une Sélection avancée :**

Numéro

Service

Domaine

Activité

Montant

Fournisseur

Origine approvisionnement

Date de saisie

Rubrique de marché

Procédure d'achat

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

⌚ **Consulter ou imprimer les informations sur les engagements :**

Depuis la fenêtre standard des **Engagements**, il est possible de :

Visualiser par fiche détail un engagement et d'enchaîner la consultation de chaque fiche détail des engagements de la base.

*D'accéder au fournisseur de l'engagement par un lien dans **Voir Fournisseur** ... dans le menu et le menu contextuel*

*D'accéder à l'approvisionnement de l'engagement par un lien dans **Voir Approvisionnement** ... dans le menu et le menu contextuel*

*D'accéder pour un engagement aux liquidations par un lien dans **Voir Liquidations** ... dans le menu et le menu contextuel*

*D'accéder pour un engagement aux mandats par un lien dans **Voir Mandats** ... dans le menu et le menu contextuel*

*D'obtenir une **extraction** des engagements*

8.5. Saisir les liquidations internes

La liquidation permet de prendre en charge le montant d'une dépense dès lors que :

La réalité de la dette de l'établissement a été vérifiée

Le montant de la dépense a été arrêté, facture fournie par le fournisseur.



Une liquidation peut être avec ou sans engagement préalable. La référence d'une liquidation saisie est obligatoire.

Dans le cas d'une liquidation pour un fournisseur avec tiers, une icône signale sur la fiche détail le tiers à droite de la zone de saisie de celui-ci.

Cliquer sur l'icône **Liquidations** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Liquidations**

Sélectionner l'option **Internes...**

La fenêtre **Liquidations** s'affiche.

Seules les liquidations internes peuvent être saisies dans ce contexte.

Les liquidations internes peuvent être modifiées et supprimées.

Les liquidations générées à partir des DAO comptables et des DAO régisseurs ne peuvent être ni modifiées, ni supprimées dans ce contexte.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Lorsque les dépenses ont été liquidées, vous pouvez les mandater (§ 8.9.).

Extraire les liquidations

Pour réaliser une extraction des liquidations internes :

Depuis la fenêtre **Liquidations** :

Cliquer sur l'icône **Extraire** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, après un clic du bouton **droit** de la souris dans le menu contextuel qui apparaît l'option **Extraire**

ou

Sélectionner dans le menu **Liquidations** l'option **Extraire**

ou

Avec le clavier, combiner les touches **Ctrl+Alt+E**

Dans la fenêtre **Extraction des Liquidations** indiquer :

- Le format du fichier, soit au format DBF, soit au format XML
- L'emplacement où enregistrer le fichier, et lui donner un nom

Cliquer sur le bouton **Extraire**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Gérer l'EPA avec les liquidations internes

La case à cocher **Marché** permet de modifier l'affectation d'un marché pour les liquidations gérées par un engagement.

Le bouton **Détail** permet de modifier au moins une ligne d'affectation.

La mise à jour des affectations des engagements suite à la création d'une liquidation sur engagement conduit à des situations différentes selon le type de liquidation.

Pour une liquidation totale :

Toutes les affectations de marché de l'engagement sont mises à zéro.
Les cumuls des nomenclatures de marché sont diminués des montants de l'engagement.

Pour une liquidation partielle :

La situation est plus complexe en fonction de la présence ou non de la ligne d'affectation de l'engagement dans la liquidation

Dans ce type de situation, il se peut que le total des affectations de l'engagement ne soit plus égal au montant de l'engagement.



La modification ou la suppression d'une liquidation sur engagement peut se faire sans contrôle sur l'engagement : l'engagement n'est pas mis à jour et les affectations qui lui sont liées ne sont pas mises à jour.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

8.6. Gérer les Dépenses Avant Ordonnancement (DAO)

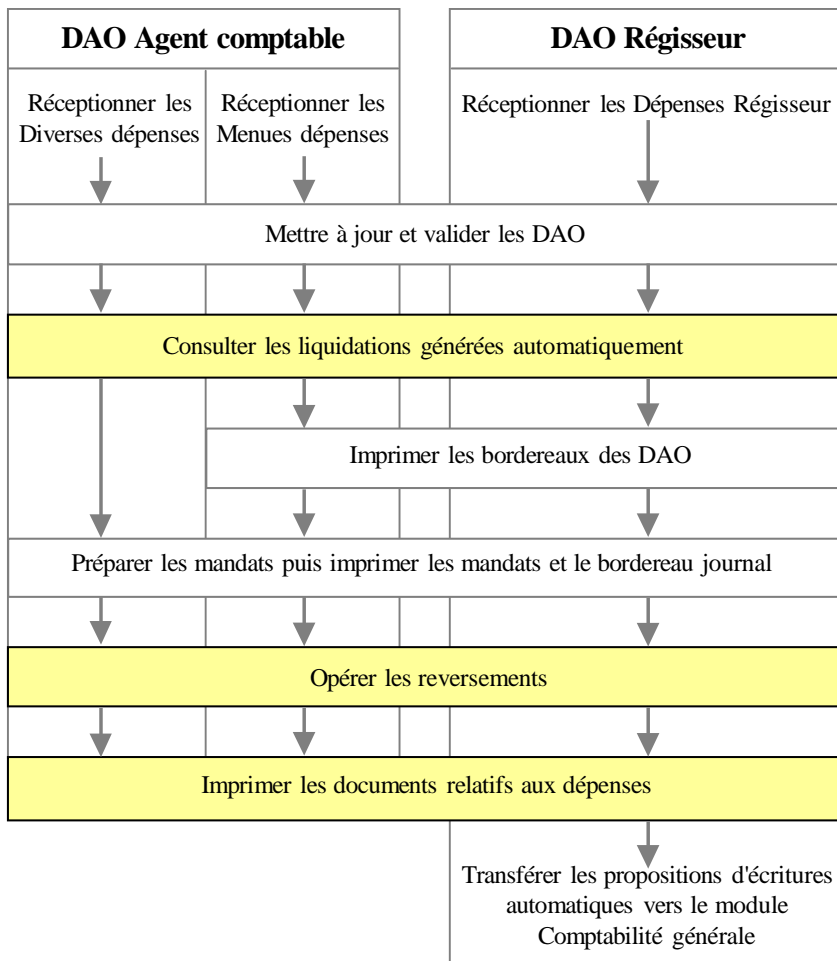
Les Dépenses Avant Ordonnancement sont saisies :

*Dans le module **Comptabilité générale**, Diverses dépenses et Menues dépenses*

*Dans le module **Régie**, Dépenses régisseur).*

Ces DAO sont ensuite transférées sur support externe ou directement par l'agent comptable ou le régisseur. Elles doivent être réceptionnées dans le module Comptabilité budgétaire puis mises à jour afin que les pièces justificatives du mandatement puissent être établies. Les DAO régisseur peuvent être rejetées par l'ordonnateur dès leur réception.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des DAO dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.



Les DAO peuvent être gérées quel que soit le type de budget, principal ou annexe.

8.6.1. Réceptionner les DAO du module Comptabilité Générale ou du module Régie

Cette réception peut être opérée lorsque l'agent comptable ou le régisseur vous a remis le fichier correspondant sur un support externe ou vous a signalé que le fichier de transfert était disponible.



Si des DAO ont déjà été réceptionnées, de nouvelles DAO ne peuvent être réceptionnées que si les précédentes ont été validées (§ 8.6.2.).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Dépenses Avant Ordo**.

Sélectionner l'option **Réception...**

La première page de l'assistant de réception des dépenses s'affiche.

Pour être guidé lors de la réception des dépenses :

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Après la réception des dépenses, vous devez les vérifier, si nécessaire, les mettre à jour, puis les valider (Voir Point suivant).

8.6.2. Mettre à jour et valider les DAO

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Dépenses Avant Ordo**.

Sélectionner l'option **Dépenses en attente...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Après la validation des DAO, pour consulter les liquidations générées automatiquement :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Liquidations**

Sélectionner l'option **Internes...**

8.6.3. Gérer l'EPA avec les DAO

L'Agent comptable comme le Régisseur ne saisissent d'information sur les marchés

A leur réception, les DAO, excepté celles dont le compte est autre que 60 à 62 et 6511, sont initialisées comme étant des marchés. Elles sont alors modifiables par l'Ordonnateur.

La case à cocher **Marché** permet de modifier l'affectation d'un marché pour les DAO.

Le bouton **Détail** permet de modifier au moins une ligne d'affectation.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

8.6.4. Imprimer les bordereaux des DAO

Selon le type de DAO réceptionné, vous devez imprimer l'un et/ou l'autre de ces documents :

- Imprimer le bordereau des menues dépenses**
- Imprimer le bordereau des dépenses régisseurs**



Il n'y a pas de bordereau pour les diverses dépenses.

- Imprimer le bordereau des menues dépenses**

Ce bordereau est trié par imputation puis par date de validation de la session en Comptabilité générale. Il affiche le sous total et le nombre de lignes par compte et par service.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Dépenses Avant Ordo**.

Sélectionner l'option **Documents...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents des D.A.O.**, l'option **Éditer...**

Imprimer le bordereau des dépenses régisseurs

Ce bordereau est trié par imputation puis par date. Il affiche le sous total et le nombre de lignes par compte et par service.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Dépenses Avant Ordo**.

Sélectionner l'option **Documents...**

Cliquer sur l'onglet **Dépenses Régisseur**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents des D.A.O.**, l'option **Éditer...**

Après l'impression des bordereaux, vous pouvez préparer les mandats (Voir Point suivant).

8.7. Visualiser ou consulter les informations sur les liquidations

Depuis la fenêtre standard des **Liquidations** non mandatées, il est possible de :

Visualiser les sommes par liquidation dans les colonnes

Engagement et date de saisie,

Visualiser par fiche détail une liquidation et enchaîner la

*consultation de chaque fiche détail **Visualisation d'une liquidation***

pour les liquidations non mandatées de l'établissement,.

Extraire les liquidations.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Suivre l'EPA avec la liste des liquidations

Si une sélection est opérée sur un domaine ou une activité, la liste des informations de marché n'est pas accessible.

Si la sélection porte sur une Rubrique ou une Procédure d'achat, la liste des informations générales n'est pas accessible.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.8. Sélectionner des critères pour les liquidations

Depuis la fenêtre standard des **Liquidations** non mandatées, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information *personnalisée*.

Les critères disponibles dans une Sélection standard :

Tout

Un service

Un domaine

Une activité

Un compte

Un fournisseur

Un engagement

Un fichier CP

Les liquidations incomplètes

Sélection avancée.

Les tris disponibles :

Ordre chronologique

— *Service-compte*

Compte

Fournisseur

Montant

Engagement

Origine

Les critères disponibles dans une Sélection avancée :

Numéro liquidation

Service

Domaine

Activité

Compte

Date de saisie

Fournisseur

Montant

Engagement

Origine

Rubrique de marché : lié à l'EPA

Procédure d'achat : lié à l'EPA

Dans la sélection avancée, les choix *Domaine*, *Activité*, *Rubrique de marché* et *Procédure d'achat* sont incompatibles.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.9. Mandater les dépenses

Les dépenses peuvent être mandatées dès qu'elles ont été liquidées. Les références bancaires du fournisseur ou du tiers doivent **impérativement avoir été renseignées**.

8.9.1. Préparer les mandats



Pour préparer un nouveau mandatement, les mandats précédents doivent avoir été imprimés (§ 8.9.2.).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Documents**


Sélectionner l'option **Mandatement...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau **En attente de mandatement**

Sélectionner, dans le menu **Mandatement**, l'option **Préparer...**

 Lorsque de nouvelles dépenses ont été liquidées dans la journée, il est possible d'effectuer plusieurs mandatements le même jour.

Saisir ou sélectionner la période de sélection des liquidations à mandater
Cliquer sur **OK**

8.9.2. Imprimer les mandats et le bordereau journal des mandats émis

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Mandatement**. Si elle n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Mandatement...**
Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau ... (**À éditer**)
Sélectionner, dans le menu **Mandatement**, l'option **Éditer...**

Lorsque des mandats ont été imprimés, ils seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

8.9.3. Consulter ou imprimer la liste des mandats émis

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Mandatement**. Si elle n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Mandatement...**
Cliquer sur l'onglet **Liste des mandats**

Les colonnes **Rejet**, **Date de mandatement**, remplacée par celle du certificat s'il s'agit d'une réimputation, **Origine**, **Engagement**, permettent de suivre les informations par un rappel des données présentes.

Depuis la fenêtre standard **Mandatement**, onglet **Liste des mandats** il est possible de :

Visualiser les sommes par liquidation mandatée rejetée ou non avec montant déduit des réimputations non rejetées, y compris les montants à 0, ainsi qu'une ligne par réimputation rejetée ou non avec montant déduit des réimputations non rejetées, y compris les montants à 0.

Visualiser par fiche détail la liquidation mandatée et d'enchaîner la consultation de chaque fiche détail des liquidations mandatées de l'établissement.

*Dans la fiche détail Visualisation d'un mandat, les informations inscrites dans la zone **Montant** correspondent au montant initial de la réimputation, celles figurant dans la zone **Réimputée**, grisée s'il n'y a pas de réimputation, au total des réimputations non rejetées de la liquidation, celles inscrites dans la zone **Reversé**, grisée s'il n'y a pas de reversement, au total des reversements non rejetés de la liquidation.*

*Dans la fiche détail **Visualisation d'un mandat**, la date et le motif de rejet sont grisés si le mandat n'a pas été rejeté.*

Extraire les mandats.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 



La ligne de menu **Rééditer** permet à un profil de type consultation l'édition des documents de mandatement.

8.9.4. Suivre l'EPA avec la liste des mandats

La case à cocher **Marché** et le bouton **Détail** à droite des pièces jointes – excepté pour les écritures d'extourne – permettent dans la fenêtre **Détail d'un mandat**, de suivre en visualisation les mandats liés à des affectations de marchés.

Un onglet **Affectations** de marchés permet de visualiser et d'éditer uniquement les mandats avec affectations de marchés.

Une **extraction** des affectations de marchés des mandats est possible.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.9.5. Sélectionner des critères pour les mandats émis

Depuis la fenêtre standard des Mandats, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information *personnalisée*.

🕒 Les critères disponibles dans une Sélection standard :

- Tout*
- Un service*
- Un domaine*
- Une activité*
- Un compte*
- Un fournisseur*
- Un montant*
- Une date*
- Une origine*
- Un engagement*
- Même montant*
- Un fichier CP*
- Hors marché*
- Sélection avancée*

🕒 Les tris disponibles :

- Numéro de mandat*
- Service+compte*
- Compte*
- Montant*
- Engagement*
- Origine*

🕒 Les critères disponibles dans une Sélection avancée :

- Numéro mandat*

Service

Domaine

Activité

Compte

Date de mandatement

Fournisseur

Montant

Engagement

Origine

Mandat rejeté

Dans la sélection avancée, les choix *Domaine et Montant ainsi que Activité et Montant* sont incompatibles.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.9.6. Imprimer les feuillets budgétaires (historique des mandats)

A partir de la fenêtre de l'historique des mandats, vous pouvez :

Imprimer les feuillets budgétaires des mandats admis

Modifier le nombre de pièces justificatives jointes à un ordre de l'ordonnateur.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Historique des mandats...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.10. Opérer les reversements

Un reversement peut être saisi **avec** ou **sans** mandat préalable:

*Le reversement **avec** mandat préalable peut être utilisé dans le cas où le fournisseur sélectionné lors de la liquidation n'est pas le bon.*

*La saisie de reversements **sans** mandat préalable n'est possible que pour les comptes d'atténuation utilisés pour les opérations de*

variation de stocks (racine 603), le domaine étant obligatoirement VSTOCK, les activités de racine « 0AUGM » ainsi que pour les comptes de rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)

Outre sa saisie, un reversement donne lieu à l'impression d'un ordre de reversement et d'un bordereau des ordres de reversement.

8.10.1. Saisir les reversements

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Reversement...**

La fenêtre **Reversements** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.10.2. Gérer l'EPA avec les reversements

Les reversements sont saisis :

soit sans liquidation préalable.

Dans ce cas les reversements ne font pas référence à l'EPA.

— *soit sur une ligne de liquidation (service, domaine, activité et compte)*

Il y a alors présence de la case à cocher **Marché** et du bouton **Détail** qui permet d'identifier au moins une ligne d'affectation.

Si le reversement est inférieur au montant de la liquidation mandatée, la ventilation en rubrique de marché doit être saisie. La saisie est limitée à la ventilation de la liquidation d'origine

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.10.3. Imprimer les ordres de reversement et leur bordereau

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres reversement...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

Cliquer sur le niveau **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents de reversement**, l'option **Éditer...**

Lorsque des ordres de reversement ont été imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

8.10.4. Consulter ou imprimer la liste des reversements

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Documents de Reversement**. Si elle n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Documents** Sélectionner

l'option **Ordres reversement...** Cliquer sur

l'onglet **Liste ordres de reversements**

Les colonnes **Rejet**, **Date de saisie** permettent de suivre les informations par un rappel des données présentes.

Depuis la fenêtre standard **Documents de reversement**, onglet **Liste ordres de reversements** il est possible de :

Visualiser les sommes par reversement.

Visualiser par fiche détail le reversement et d'enchaîner la consultation de chaque fiche détail des reversements de l'établissement.

*Dans la fiche détail **Visualisation d'un reversement**, la date et le motif de rejet sont grisés si le reversement n'a pas été rejeté.*

Extraire les ordres de reversement.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.10.5. Suivre l'EPA avec la liste des reversements

La case à cocher **Marché** et le bouton **Détail** à droite des pièces jointes permettent dans la fenêtre **Détail d'un reversement**, de suivre en visualisation les reversements liés à des affectations de marchés.

L'impression permet de sélectionner l'une des deux possibilités offertes en visualisation : la liste avec les informations générales ou la liste avec les affectations de marchés.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide ?

8.10.6. Sélectionner des critères pour les reversements

Depuis la fenêtre standard des **Documents de reversement**, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information *personnalisée*.

⌚ Les critères disponibles dans une Sélection standard :

Tout
Un service
Un domaine
Une activité
Un compte
Un fournisseur
Un montant
Une date
Un fichier CP
Sélection avancée

⌚ Les tris disponibles :

Numéro d'ordre
Service-Compte
Compte
Fournisseur
Montant

⌚ Les critères disponibles dans une Sélection avancée :

Service
Domaine
Activité
Compte
Date d'édition
Fournisseur
Montant Ordre
rejeté Rubrique de
marché Procédure
d'achat

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.10.7. Imprimer les feuillets budgétaires (historique des reversements)

A partir de la fenêtre de l'historique des reversements, vous pouvez :

- Imprimer les feuillets budgétaires des ordres de reversement*
- Modifier le nombre de pièces justificatives jointes à un ordre de l'ordonnateur.*

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Historique des reversements...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

8.11. Imprimer les autres documents relatifs aux dépenses

8.11.1. Situation des dépenses engagées

La situation des dépenses engagées peut être consultée ou imprimée par service, par ligne budgétaire, par domaine ou par activité.
Elle peut également être extraite, comme toutes les autres extractions de GFC, dans un format exploitable avec un tableur.

Pour une présentation par service, domaine ou activité, ce document présente pour chaque élément sélectionné :

- Les crédits ouverts*
- Le montant des charges brutes*
- Le montant des reversements*
- Le montant des charges nettes*
- Le montant des engagements en cours*
- Le montant des liquidations en cours*
- Le crédit disponible.*

Pour une présentation par service, domaine, activité **et** compte, ce document présente pour chaque élément sélectionné :

- Le montant des charges brutes*

Le montant des reversements
Le montant des charges nettes
Le montant des liquidations en cours

Si des mandats d'extourne ont été réceptionnés, un tableau spécifique à l'extourne est édité à la suite du précédent et présente par ligne (service, domaine, activité, éventuellement compte) :

Les crédits ouverts, correspondant au total des mandats provisoires
Les liquidations, correspondant aux liquidations définitives en attente
Le montant des charges brutes correspondant aux liquidations définitives mandatées

Cliquer sur l'icône **Edition de la situation des dépenses engagées** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Dépenses

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Situation des Dépenses Engagées...**



Si des approvisionnements ne sont pas validés ou que des DAO ne sont pas confirmées, un message le signale. Si vous souhaitez que ces éléments apparaissent dans la situation des dépenses engagées, vous devez valider les approvisionnements (§ 8.2.5.) et/ou valider les DAO (§ 8.6.2.).

Le récapitulatif est édité automatiquement à la suite de l'édition de l'ensemble de la situation des dépenses engagées, sauf pour une sélection par ligne budgétaire.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

8.11.2. Cumul des opérations par compte

Vous pouvez, à tout moment, consulter et imprimer les montants cumulés des mandats, des mandats d'extourne et des reversements pour chaque compte mouvementé.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Cumul des opérations par compte...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.11.3. Opérations globales ou historique des opérations par fournisseur

Ces documents constituent un tableau de bord de l'activité réalisée avec les fournisseurs et peuvent être imprimés à partir de la fenêtre de gestion des fournisseurs :

Opérations globales :

ce document présente, pour chaque fournisseur, le montant des engagements, en cours et cumulé sur l'exercice, le montant des liquidations, en cours et cumulé sur l'exercice, le montant des reversements et le montant net.

Historique des opérations :

ce document présente le détail, pour chaque fournisseur, des engagements en cours, des liquidations en attente, des liquidations mandatées, des rejets et des reversements.

Cliquer sur l'icône **Gestion des fournisseurs** de la barre d'outils **ou**

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Fournisseurs...**

Choisir, dans la rubrique **Sélectionner**, l'option **Fournisseurs de l'établissement**



Pour sélectionner plusieurs fournisseurs, vous devez maintenir la touche Ctrl (Contrôle) enfoncée puis cliquer, avec le bouton **gauche** de la souris, sur chaque fournisseur.

Sélectionner le ou les fournisseurs pour lesquels vous souhaitez imprimer les informations

Sélectionner, dans le menu **Fournisseur**, l'option **Imprimer...**
Cliquer sur le document souhaité, **Opérations globales** ou **Historique des opérations**
Cliquer sur **OK**

8.12. Opérer les réaffectations de marché

La réaffectation de marchés des mandats a pour objet de modifier certaines informations de la liquidation relatives au marché, après sont mandatement. Cela, en cas d'erreur dans l'affectation initiale.

Les liquidations mandatées pouvant être réaffectées sont :

les liquidations qui n'ont pas été rejetées

Les liquidations qui sont d'imputation 60 à 62 ou de racine 6511. Si suite à une réimputation partielle, la liquidation est en partie imputée à un compte autre que 60 à 62 ou 6511, l'intégralité de la liquidation ne peut être un marché.

Les liquidations qui n'ont pas été reversées.

Une liquidation peut être réaffectée plusieurs fois.

Les informations modifiables sont toutes les informations de marché :

le fait que la dépense soit un marché ou non

la ventilation par rubrique de marché, procédure d'achat et type (EPA ou non).

Contrairement à l'affectation initiale, il n'est pas autorisé de dépasser le montant disponible de la nomenclature de marché ; cela même si l'affectation initiale est déjà en dépassement. Cependant, une dépense qui était un marché prévu dans l'EPA peut être déclarée « non marché » ou « marché non prévu EPA ».

Outre sa saisie, une réaffectation de marché donne lieu à l'impression d'un document de réaffectation de type liste, sans signature.

L'édition de ce document représente la **validation** des réaffectations : les réaffectations sont numérotées et après cette édition, elles ne sont plus modifiables et peuvent être transférées au comptable.

8.12.1 Saisir les réaffectations de marchés

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Réaffectations de marchés...**

Sélectionner l'option **Saisie ...**

La fenêtre **Réaffectations de marchés** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

8.12.2 Imprimer les réaffectations de marchés

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**

Sélectionner l'option **Réaffectations de marchés...**

Sélectionner l'option **Documents ...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents de réaffectation**, l'option

Éditer...

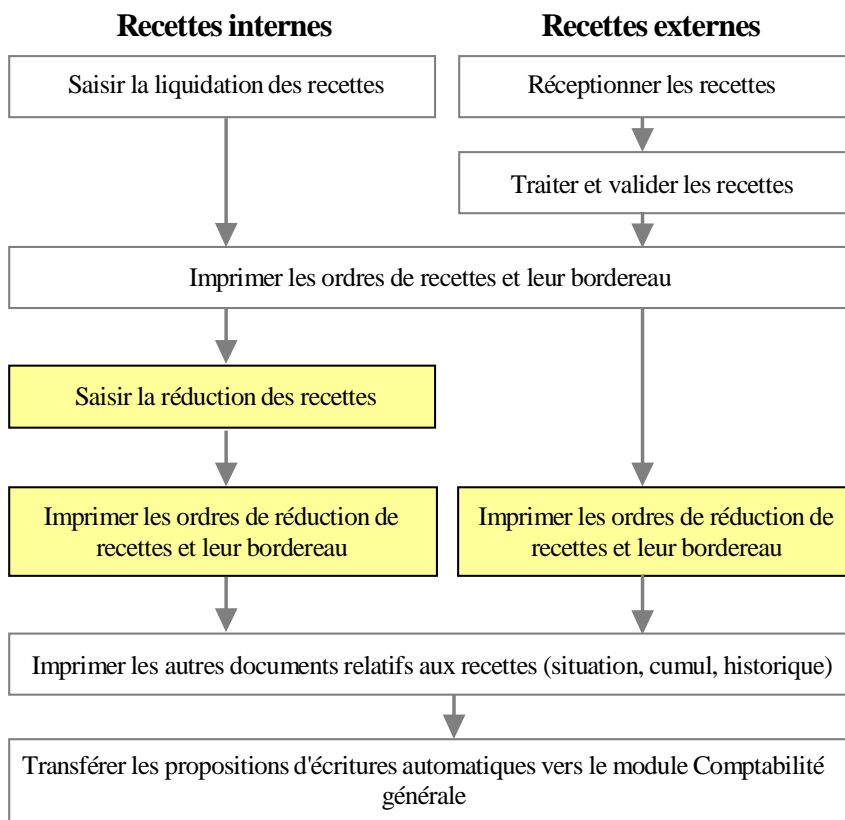
Les réaffectations de marché ne sont pas transmises au Comptable qui n'a pas connaissance de la Commande publique.

9. Gérer les recettes



La gestion des recettes ne peut être démarrée qu'à partir du moment où le budget provisoire ou exécutoire a été réceptionné.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des recettes **internes** dans le module Comptabilité budgétaire. Les étapes optionnelles sont représentées sur fond gris.



Ce chapitre présente les opérations susceptibles d'être mises en œuvre pour la gestion des recettes :

- 9.1. **Liquider les recettes internes**
- 9.2. **Annuler ou réduire les recettes internes**
- 9.3. **Gérer les recettes externes**
- 9.4. **Imprimer les autres documents relatifs aux recettes.**

9.1. Liquider les recettes internes

9.1.1. Saisir la liquidation des recettes

Cliquer sur l'icône **Recettes** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Recettes internes**

Sélectionner l'option **Liquidations de recette...**

La fenêtre **Recettes internes** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Une recette peut être imputée à une ou plusieurs lignes de prévision de recette comprenant :

- un service
- facultativement, un domaine,
- facultativement, une activité
- un compte

L'imputation ne doit pas forcément exister au budget.

Pour un même Service et Compte, toutes les présentations peuvent co-exister.

9.1.2. Imprimer les ordres de recettes et leur bordereau

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Ordres de recettes...**
Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**
Sélectionner, dans le menu **Documents des recettes**, l'option **Éditer...**

Lorsque des ordres de recettes ont été imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

9.1.3. Consulter ou imprimer la liste des ordres de recettes

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Documents de Recette**.

Si elle n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Liste ordres de recettes**

Les colonnes **Rejet**, **Origine** permettent de suivre les informations par un rappel des données présentes.

Depuis la fenêtre standard **Documents de recette**, onglet **Liste ordres de recettes** il est possible de :

Visualiser les sommes par recette.

Visualiser par fiche détail l'ordre de recette et enchaîner la consultation de chaque fiche détail des ordres de recettes de l'établissement.

*Dans la fiche détail **Visualisation d'un ordre de recette**, la date et le motif de rejet sont grisés si l'ordre de recette n'a pas été rejeté. Une même présentation de la fiche détail est proposée pour l'ordre d'origine et pour ses réimputations.*

Extraire les ordres de recettes de l'exercice.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

9.1.4. Sélectionner des critères pour les ordres de recettes

Depuis la fenêtre standard des **Documents de recettes**, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information *personnalisée*.

⌚ Les critères disponibles dans une Sélection standard :

Tout
Un service
Un domaine
Une activité
Un compte
Un montant
Une date
Une origine
Sélection avancée

⌚ Les tris disponibles :

Numéro d'ordre
Service-compte
Domaine
Activité
Compte
Date d'édition
Débitteur
Montant

⌚ Les critères disponibles dans une Sélection avancée :

Numéro d'ordre
Service
Domaine
Activité
Compte
Date d'édition
Débitteur
Montant
Origine
Ordre rejeté

Afficher et consulter la fenêtre d'aide ?

9.2. Annuler ou réduire les recettes internes

9.2.1. Saisir l'annulation ou la réduction des recettes

Une annulation ou une réduction de recette peut être saisie **avec** ou **sans** ordre de recette préalable :

Lorsqu'un ordre de recette a été émis pour un montant supérieur à la recette réellement constatée, par exemple, pour les produits scolaires, l'ordre peut être réduit.

*La saisie de réductions de recettes **sans** ordre de recette préalable n'est possible que pour les opérations sur stocks et objets confectionnés (Domaine VECOUR, activités éventuelles de racine ODIMI, comptes de racine 713) et pour les rabais, remises et ristournes (compte 709). Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes***

Une annulation-réduction de recette est liée à une ligne d'imputation de prévision de recette.

Sélectionner l'option **Recettes internes**

Sélectionner l'option **Annulation-réduction de recette...**

La fenêtre **Réductions de recettes** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

9.2.2. Imprimer les ordres d'annulation ou de réduction de recettes et leur bordereau

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de réduction de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents de réduction de recettes**, l'option **Éditer...**

Lorsque des ordres d'annulation ou de réduction de recettes ont été imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

9.2.3. Consulter ou imprimer la liste des ordres d'annulation ou de réduction de recettes

Cette opération s'effectue à partir de la fenêtre **Documents des réductions de recettes**. Si elle n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de réduction de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Liste ordres réductions de recettes**

Les colonnes **Rejet, Origine** permettent de suivre les informations par un rappel des données présentes.

Depuis la fenêtre standard **Documents des réductions de recettes**, onglet **Liste ordres réductions de recettes** il est possible de :

Visualiser les sommes par réduction de recette.

Visualiser par fiche détail l'ordre d'annulation de recette et enchaîner la consultation de chaque fiche détail des ordres d'annulation de recettes de l'établissement.

*Dans la fiche détail **Visualisation d'un ordre de réduction de recettes**, la date et le motif de rejet sont grisés si l'ordre de recette n'a pas été rejeté.*

Extraire les ordres d'annulations de recettes de l'exercice.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

9.2.4. Sélectionner des critères pour les ordres d'annulation ou de réduction de recettes

Depuis la fenêtre standard des **Documents d'annulations de recettes**, il est possible de sélectionner différents critères pour obtenir une information *personnalisée*.

🕒 **Les critères disponibles dans une Sélection standard :**

Tout

Un service

Un domaine

Une activité

Un compte

Un montant

Une date

Une origine

Sélection avancée

🕒 **Les tris disponibles :**

Numéro d'ordre

Service-compte

Domaine

Activité

Compte

Date d'édition

Débiteur

Montant

🕒 **Les critères disponibles dans une Sélection avancée :**

Numéro d'ordre

Service

Domaine

Activité

Compte

Date d'édition

Débiteur

Montant

Origine

Ordre rejeté

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

9.3. Gérer les recettes externes

Les recettes externes sont les factures et les avoirs saisis dans l'application Progré. Leur réception permet leur prise en compte en Comptabilité budgétaire sous la forme de recettes ou de réductions de recettes puis leur transfert vers le module Comptabilité générale où la validation des écritures automatiques correspondantes permet de générer des créances automatiques.

Ce traitement concerne les GRETA ou groupement de service et qui sont gérés en tant que Budget annexe par un EPLE dans GFC.

L'ordonnateur ne peut rejeter les recettes externes réceptionnées.

Pour une facture, il peut y avoir une modification éventuelle, sans rejet possible.

Pour un avoir, il peut y avoir rejet si la facture de rattachement n'a pas été réceptionnée.

Il n'y a pas de compte-rendu de la réception en Comptabilité budgétaire. Seul l'agent comptable renverra la liste des recettes externes acceptées et refusées depuis le module de Comptabilité générale.

La réception des recettes externes (factures GRETA-ProgrE) n'est pas accessible après basculement sur l'exercice antérieur.

Les recettes externes comme les autres recettes peuvent être extournées.

9.3.1. Réceptionner les recettes externes

Les recettes externes précédemment réceptionnées doivent avoir été traitées (§ 9.3.2.) et validées (§ 9.3.3.).

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Recettes externes**

Sélectionner l'option **Réception**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

9.3.2. Traiter les recettes externes en attente

Ce traitement consiste à renseigner l'imputation de la recette, que la pièce soit déjà à l'état **Admis** ou qu'elle soit à l'état **A modifier**, et, si nécessaire, à saisir le nombre de pièces jointes à la recette.

Il permet également de valider ces recettes afin de les rendre accessibles en Comptabilité budgétaire.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Recettes externes**

Sélectionner l'option **Recettes externes en attente...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

Pour modifier une recette externe :

Cliquer 2 fois sur la recette

Saisir les modifications

Cliquer sur **OK**

9.3.3. Valider les recettes externes en attente

Cette étape permet de rendre accessibles les recettes externes dans la comptabilité budgétaire de l'établissement.

Cette validation s'effectue à partir de la fenêtre **Recettes externes en attente**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Recettes externes**

Sélectionner l'option **Recettes externes en attente...**

Toutes les recettes externes doivent être à l'état **Admis**.

Sélectionner, dans le menu **Recettes externes en attente**, l'option **Valider**

9.3.4. Imprimer les ordres de recettes et leur bordereau

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents des recettes**, l'option **Éditer...**

Les factures de même imputation (service, compte de recette et compte de tiers) sont regroupées sur le même ordre.

Lorsque des ordres de recettes ont été imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

9.3.5. Imprimer, si nécessaire, les ordres d'annulation ou de réduction de recettes et leur bordereau

Si, parmi les recettes externes réceptionnées, figurent des avoirs, les ordres de réduction de recettes correspondants doivent être imprimés.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de réduction de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Documents de réduction de recettes**, l'option **Éditer...**

Il est édité un ordre regroupant un ou plusieurs avoirs de même imputation et dont l'ordre de recette de la facture d'origine a le même n° d'ordre et même n° de bordereau.

Lorsque des ordres d'annulation ou de réduction de recettes ont été imprimés, ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

9.4. Imprimer les autres documents relatifs aux recettes

9.4.1. Situation des recettes

La situation des recettes peut être consultée ou imprimée par service, par domaine, par activité ou par ligne budgétaire. Elle peut également être **extraite**, comme toutes les autres extractions de GFC, dans un format exploitable avec un tableur.

Pour une présentation par service, domaine, activité ou compte, ce document présente, pour chaque élément sélectionné, le montant des :

Prévisions de recettes

Recettes brutes

Annulations de recettes

Recettes nettes

Liquidations de recettes en cours

Moins values

Plus values.

Cliquer sur l'icône **Edition de la situation des recettes** de la barre d'outils

ou

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Situation des recettes...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Si des recettes d'extourne ont été réceptionnées, un tableau spécifique à l'extourne est édité à la suite du précédent et présente par ligne (service, domaine, activité, compte) :

Les prévisions de recettes, correspondant au total des ordres de recettes provisoires

Les recettes brutes, correspondant aux liquidations de recettes définitives éditées sur des ordres de recettes.

*Les recettes nettes**Les liquidations de recettes en cours, correspondant aux liquidations de recettes définitives en attente**Le montant des moins value**Le montant des plus value*

Le récapitulatif est édité automatiquement à la suite de l'édition de l'ensemble de la situation des recettes, sauf pour une présentation par ligne budgétaire.

9.4.2. Cumul des opérations par compte

Vous pouvez, à tout moment, consulter et imprimer les montants cumulés des ordres de recettes, des recettes d'extourne et des ordres de réduction de recettes pour chaque compte mouvementé.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Cumul des opérations par compte...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

9.4.3. Imprimer les feuillets budgétaires, historique des recettes,

A partir de la fenêtre de l'historique des recettes, vous pouvez :

Imprimer les feuillets budgétaires des ordres de recettes

Modifier le nombre de pièces justificatives jointes à un ordre de l'ordonnateur.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Historique des recettes...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

9.4.4. Imprimer les feuillets budgétaires, historique des réductions de recettes

A partir de la fenêtre de l'historique des réductions de recettes, vous pouvez :

Imprimer les feuillets budgétaires des ordres de réduction de recettes

Modifier le nombre de pièces justificatives jointes à un ordre de l'ordonnateur.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Historique des réductions de recettes...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

10. Gérer les mémoires et leurs rectificatifs



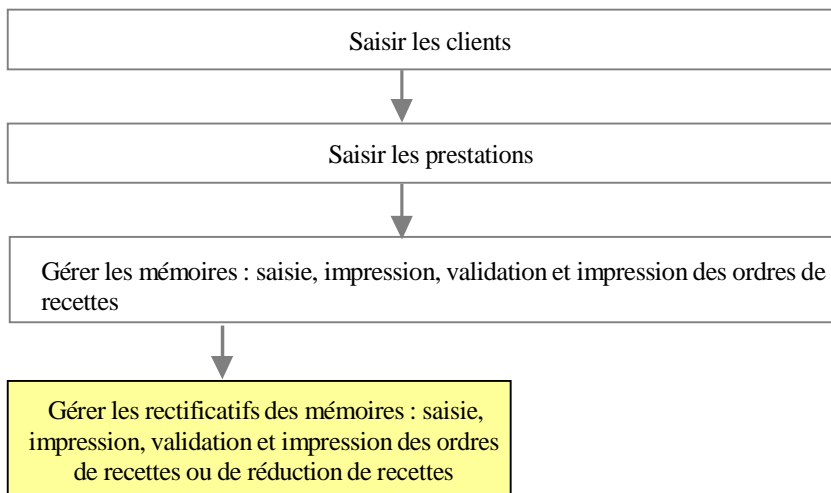
La gestion des mémoires ne peut être démarrée qu'à partir du moment où le budget provisoire ou exécutoire a été réceptionné.

Cette fonctionnalité n'est plus accessible parès basculement en exercice antérieur.

Un **mémoire** permet à un fournisseur de notifier à son **client** les motifs pour lesquels ce client a une dette envers ce fournisseur. Ce document doit permettre au client, d'une part, de vérifier la véracité des prestations fournies et de justifier sa comptabilité, d'autre part, de disposer des éléments permettant de désintéresser son fournisseur.

Un mémoire est donc établi à l'attention d'un client pour une ou un ensemble de prestations assurées par l'établissement.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des mémoires dans le module Comptabilité budgétaire. L'étape optionnelle est représentée sur fond gris.



Ce chapitre présente les opérations susceptibles d'être mises en œuvre pour la gestion des mémoires :

10.1. Gérer les clients

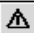
10.2. Gérer les prestations

10.3. Gérer les mémoires

10.4. Gérer les rectificatifs des mémoires

10.5. Imprimer l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs

10.1. Gérer les clients

 Le fichier des clients est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire. Le module Comptabilité budgétaire permet de gérer des clients temporaires. La fiche de ces clients ne sera pas conservée lors du changement d'exercice.

Pour accéder à la fenêtre de gestion des clients :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Clients...**

La fenêtre **Clients** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

A partir de cette fenêtre, vous pouvez :

Saisir ou mettre à jour la fiche des clients

Imprimer la liste des clients.

 La fiche d'un client peut également être créée et mise à jour lors de la saisie d'un mémoire.

10.2. Gérer les prestations



Le fichier des prestations est commun à tous les établissements gérés dans le module Comptabilité budgétaire. Le module Comptabilité budgétaire permet de gérer des prestations temporaires. La fiche de ces prestations ne sera pas conservée lors du changement d'exercice.

Pour accéder à la fenêtre de gestion des prestations :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Prestations...**

La fenêtre **Prestations** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

A partir de cette fenêtre, vous pouvez :

Saisir ou mettre à jour la fiche des prestations

Imprimer la liste des prestations.



La fiche d'une prestation peut également être créée et mise à jour lors de la saisie d'un mémoire.

10.3. Gérer les mémoires

10.3.1. Saisir les mémoires

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Mémoires...**

Le volet **Saisie** de la fenêtre **Mémoires** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

10.3.2. Imprimer les mémoires



Après leur impression, les mémoires ne peuvent plus être ni modifiés ni supprimés.

L'impression des mémoires s'effectue à partir du volet **Documents** de la fenêtre **Mémoires**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Mémoires...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**


Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Comme cela existe dans l'aide en ligne, le total d'un mémoire est arrondi à l'euro le plus proche

Pour imprimer les mémoires :

Cliquer sur le niveau **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Mémoires**, l'option **Éditer...**

 Après l'impression des mémoires, vous devez les valider (Voir Point suivant). Tant que les mémoires n'ont pas été validés, aucun autre mémoire ne peut être saisi.

10.3.3. Valider les mémoires

La validation des mémoires s'effectue à partir du volet **Documents** de la fenêtre **Mémoires**. Si ce volet n'est pas déjà affiché :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Mémoires...**


Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau **Édités**

Sélectionner, dans le menu **Mémoires**, l'option **Valider**


Lors de la validation des mémoires, des ordres de recettes sont automatiquement générés. Ces ordres de recettes doivent alors être imprimés (Voir Point suivant).

 La réédition d'un Duplicata est possible pour un profil de type consultation.

10.3.4. Imprimer les ordres de recettes des mémoires et leur bordereau

Les ordres de recettes correspondant aux mémoires sont générés automatiquement lors de la validation des mémoires. Le débiteur est le client et la référence de l'ordre est celle du mémoire. Ces ordres de recettes ne peuvent pas être modifiés mais doivent être imprimés.


Après leur impression, ces ordres de recettes seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale.


 Pour les mémoires, ce sont les propositions d'écritures automatiques correspondantes réceptionnées puis validées dans le module **Comptabilité générale** qui vont permettre la création des créances correspondantes d'origine mémoire.

Pour imprimer les ordres de recettes :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**
Sélectionner l'option **Documents**
Sélectionner l'option **Ordres de recettes...**
Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente d'édition**

 Les ordres de recette générés par les mémoires comportent la mention **mémoire** dans la colonne **Origine**.

 Si plusieurs mémoires ont la même imputation, ces mémoires sont regroupés sur un seul ordre de recette. La zone Débitteur de cet ordre de recette est alors **DIVERS DÉBITEURS** et un état récapitulatif des recettes mémoires est joint à l'ordre de recette.

Sélectionner, dans le menu **Documents des recettes**, l'option **Éditer...**

Lorsque les ordres de recettes des mémoires ont été imprimés :
Ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

La liste des mémoires peut être consultée et imprimée dans l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs (§ 10.5.).

10.4. Gérer les rectificatifs des mémoires

Dès qu'un mémoire a été imprimé, il ne peut plus être modifié directement. Si vous devez le modifier, vous devez terminer le traitement du mémoire, le valider puis imprimer l'ordre de recette. Saisir ensuite un rectificatif de mémoire. Ce rectificatif devra être imprimé et validé puis vous devrez imprimer l'ordre de recette ou l'ordre de réduction de recette.

10.4.1. Saisir les rectificatifs des mémoires

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Rectificatifs...**

Le volet **Saisie** de la fenêtre **Rectificatifs de mémoires** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

10.4.2. Imprimer les rectificatifs des mémoires



Après leur impression, les rectificatifs ne peuvent plus être ni modifiés ni supprimés.

L'impression des mémoires s'effectue à partir du volet **Documents** de la fenêtre **Rectificatifs de mémoires**. Si cette fenêtre n'est pas déjà affichée :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Rectificatifs...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau **En attente d'édition**

Sélectionner, dans le menu **Rectificatifs**, l'option **Éditer...**



Après l'impression des rectificatifs, vous devez les valider (Voir Point suivant). Tant que les rectificatifs n'ont pas été validés, aucun autre rectificatif ne peut être saisi.

10.4.3. Valider les rectificatifs des mémoires

La validation des rectificatifs s'effectue à partir du volet **Documents** de la fenêtre **Rectificatifs de mémoires**. Si ce volet n'est pas déjà affiché : Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Rectificatifs...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur le niveau **Édités**

Sélectionner, dans le menu **Rectificatifs**, l'option **Valider**



Lors de la validation d'un rectificatif :

Si le rectificatif augmente le montant initial du mémoire, un ordre de recette est automatiquement généré

Si le rectificatif diminue le montant initial du mémoire, un ordre de réduction recette est automatiquement généré.

Après la validation des rectificatifs :

Si au moins un rectificatif a augmenté le montant initial du mémoire, vous devez imprimer les ordres de recettes (§ 10.4.4.)

Si au moins un rectificatif a diminué le montant initial du mémoire, vous devez imprimer les ordres de réduction de recettes (§ 10.4.4.).



La réédition d'un Duplicata est possible pour un profil de type consultation.

10.4.4. Imprimer les ordres de recettes et/ou les ordres de réduction de recettes des rectificatifs des mémoires

Les ordres de recettes et/ou les ordres de réduction de recettes correspondant aux rectificatifs sont générés automatiquement lors de la validation des rectificatifs. Ces ordres de recettes et/ou de réduction de recettes ne peuvent pas être modifiés mais doivent être imprimés.

Après leur impression, ces ordres de recettes et/ou de réduction de recettes seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale.



Pour les rectificatifs de mémoires, ce sont les propositions d'écritures automatiques correspondantes réceptionnées puis validées dans le module **Comptabilité générale** qui vont permettre la création ou la mise à jour des créances correspondantes d'origine mémoire.

Selon le type de rectificatifs saisis, augmentation ou diminution du montant initial des mémoires, vous devez effectuer l'une ou les deux opérations suivantes :

Imprimer les ordres de recettes des rectificatifs des mémoires et leur bordereau

Imprimer les ordres d'annulation ou de réduction de recettes des rectificatifs des mémoires et leur bordereau

- Imprimer les ordres de recettes des rectificatifs des mémoires et leur bordereau



Les ordres de recettes ne doivent être imprimés que si au moins un rectificatif a augmenté le montant initial du mémoire.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Recettes

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Cliquer sur **En attente d'édition**



Les ordres de recette générés par les rectificatifs des mémoires comportent la mention **rectificatif de mémoire** dans la colonne **Origine**.

Sélectionner, dans le menu **Documents des recettes**, l'option **Éditer...**

Lorsque les ordres de recettes des rectificatifs des mémoires ont été imprimés :

Ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

La liste des rectificatifs peut être consultée et imprimée dans l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs (§ 10.5.).



Imprimer les ordres d'annulation ou de réduction de recettes des rectificatifs des mémoires et leur bordereau



Les ordres d'annulation ou de réduction de recettes ne doivent être imprimés que si au moins un rectificatif a diminué le montant initial du mémoire.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Documents**

Sélectionner l'option **Ordres de réduction de recettes...**

Cliquer sur l'onglet **Documents**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Cliquer sur **En attente d'édition**



Les ordres de réduction de recette générés par les rectificatifs des mémoires comportent la mention **rectificatif de mémoire** dans la colonne **Origine**.

Sélectionner, dans le menu **Documents de réduction de recettes**, l'option **Éditer...**

Lorsque les ordres de réduction de recettes des rectificatifs des mémoires ont été imprimés :

Ces ordres seront intégrés au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

La liste des rectificatifs peut être consultée et imprimée dans l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs (§ 10.5.).

10.5. Imprimer l'historique des mémoires et de leurs rectificatifs

La fenêtre de l'historique des mémoires permet de consulter et d'imprimer les mémoires et les rectificatifs qui ont été validés.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Mémoires**

Sélectionner l'option **Historique...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

11. Gérer les réimputations

Lorsque des mandats ou des ordres de recettes ont été imputés à tort, la réimputation permet de régulariser la **Comptabilité budgétaire**.

Seules les réimputations de l'ordonnateur sont traitées. Si l'agent comptable souhaite une réimputation, il formulera sa demande, par écrit, auprès de l'ordonnateur.

Deux types de réimputations sont proposés :

- les réimputations budgétaires (réimputation ne modifiant ni le service ni le compte PCG)
- les réimputations comptables (réimputation avec au moins une ligne avec le service ou le compte différent).

Les réimputations budgétaires sont validées et numérotées ; elles ne sont pas éditées sur un certificat.

Elles ne sont pas transmises à l'agent comptable.

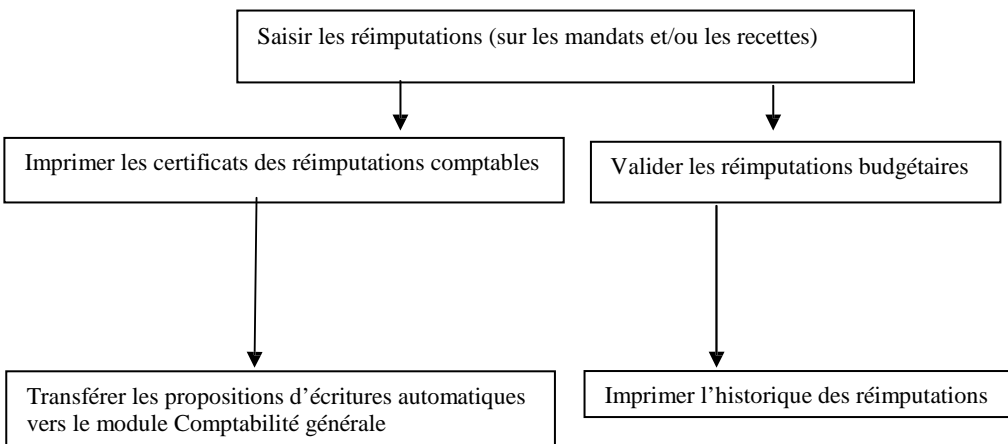
Un mandat ou un ordre de recette rejeté par l'agent comptable (Voir § 13.) ne peut plus être réimputé.

Une liquidation pour laquelle une réaffectation de marché est en cours ne peut faire l'objet d'une réimputation.

Une liquidation ou recette définitive (sur extourne) ne peut faire l'objet d'une réimputation y compris les recettes externes définitives sur extourne.

Pour une recette externe, seules les réimputations budgétaires sont possibles. Cette réimputation sera nécessairement totale et sur une seule ligne.

Le schéma suivant résume les étapes de la gestion des réimputations dans le module Comptabilité budgétaire.



Cette section présente les opérations à mettre en œuvre pour la gestion des réimputations :

- 11.1. Saisir les réimputations**
- 11.2. Valider les réimputations budgétaires**
- 11.3. Imprimer les certificats de réimputations.**
- 11.4. Imprimer l'historique des réimputations.**

11.1. Saisir les réimputations

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Réimputations**

Sélectionner l'option **Saisie...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

11.2. Valider les réimputations budgétaires

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Réimputations**

Sélectionner l'option **Validation des réimputations budgétaires...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

11.3. Imprimer les certificats de réimputation

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Réimputations**

Sélectionner l'option **Documents...**

Sélectionner l'option **Certificats de réimputation...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Cliquer sur **En attente**

Sélectionner, dans le menu **Documents de réimputations**, l'option **Éditer...**



Les réimputations ne figurent pas sur les mandats et les ordres de recettes mais sont inscrites sur les feuillets budgétaires des mandats (§ 8.9.6.) et les feuillets budgétaires des ordres de recettes (§ 9.3.4.). Sur ces documents, les réimputations apparaissent en négatif pour l'ancienne imputation et en positif pour la nouvelle imputation. Les mouvements en positif sont comptabilisés dans le nombre de pièces.

Lorsque des certificats de réimputation ont été imprimés, les réimputations seront intégrées au prochain transfert des propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité générale (§ 12.).

11.4. Historique des réimputations

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option

Réimputations









Sélectionner l'option **Documents...**

Sélectionner l'option **Historique des réimputations ...**


Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

12. Transférer les propositions d'écritures automatiques vers le module Comptabilité Générale

Le module Comptabilité budgétaire génère des propositions d'écritures automatiques lors de différentes opérations réalisées dans le module :

	Opération	Propositions d'écritures automatiques générées
Dépenses	Impression des mandats	→ 
	Impression des ordres de reversement	→ 
	Impression des certificats de réimputation des mandats	→ 
	Réception des mandats prévisionnels (extourne)	→ 
Recettes	Impression des ordres de recettes	→ 
	Impression des ordres de réduction de recettes	→ 
	Impression des certificats de réimputation des recettes	→ 
	Réception des recettes prévisionnelles (extourne)	→ 

Le transfert de ces écritures permet à l'agent comptable de les traiter dans le module Comptabilité générale.

 Ce transfert ne doit pas être effectué après chaque opération budgétaire réalisée mais globalement, pour l'ensemble des opérations saisies et imprimées sur une période donnée.

Pour transférer les écritures automatiques :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Transfert des écritures**

La fenêtre **Transfert des écritures automatiques** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Pour consulter et/ou imprimer les écritures automatiques selon leur origine :

Ouvrir le niveau **En attente**


La liste des origines des écritures s'affiche.

Cliquer sur l'origine souhaitée par exemple : **Mandats**

Pour imprimer la liste de ces écritures :

Sélectionner, dans le menu **Transfert Écritures**, l'option **Imprimer...**

Le transfert ne s'effectue pas pour un type d'écritures mais pour l'ensemble des écritures automatiques générées quelle que soit leur origine.

 Le transfert des mémoires et des recettes externes se fait en même temps que le transfert des écritures automatiques.

Pour démarrer le transfert des écritures :

Cliquer sur le niveau **En attente**

Sélectionner, dans le menu **Transfert des Écritures**, l'option **Transférer...**

La fenêtre de transfert des écritures automatiques s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

13. Gérer les rejets

Les propositions d'écritures automatiques transférées vers le module Comptabilité générale peuvent faire l'objet d'un rejet motivé de l'agent comptable. Un rejet peut concerner : un mandat, un ordre de reversement, un mandat réimputé, un ordre de recette, un ordre de réduction de recette, une recette réimputée, un ordre de recette d'origine mémoire ou rectificatif de mémoire, ou un ordre de recette d'origine recette externe.

Les rejets générés à partir du module Comptabilité générale doivent être réceptionnés dans le module Comptabilité budgétaire puis imprimés à partir de ce module.

Cette section présente les opérations à mettre en œuvre pour la gestion des rejets :

13.1. Réceptionner les rejets de l'agent comptable

13.2. Imprimer les rejets de l'agent comptable.

13.1. Réceptionner les rejets de l'agent comptable

La réception des rejets peut être opérée lorsque l'agent comptable vous a remis le support externe contenant le fichier ou vous a signalé que le fichier de transfert était disponible.

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Rejets**
Sélectionner l'option **Réception...**

La première page de l'assistant de réception des rejets de l'agent comptable s'affiche.

Pour être guidé lors de la réception des rejets :
Afficher et consulter les fenêtres d'aide 📖

Vous devez, obligatoirement, imprimer les rejets lors de leur réception.

Après la réception des rejets, vous pouvez les réimprimer (Voir Point suivant).

13.2. Imprimer les rejets de l'agent comptable

Lorsque des rejets ont été réceptionnés, vous pouvez réimprimer la liste des rejets et les bordereaux des rejets. Selon l'origine des rejets réceptionnés, un ou plusieurs types de bordereaux peuvent être imprimés :

Bordereau journal des mandats rejetés

Bordereau des ordres de recettes rejetés

Bordereau des ordres de réduction de recettes rejetés

Bordereau des ordres de reversement rejetés

Certificats de réimputation rejetés.

Liste des réimputations budgétaires rejetées

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Rejets**
Sélectionner l'option **Documents...**

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 



La ligne de menu **Rééditer** permet à un profil de type consultation une édition des documents.

14. Effectuer les opérations de la période d'inventaire

Après le basculement, -changement d'exercice- la **période d'inventaire** permet de terminer les opérations relatives à l'exercice précédent. La période d'inventaire remplace la période complémentaire qui était utilisée précédemment. Elle permet de passer toutes les écritures d'inventaire, stocks, sorties d'inventaire..., et de prendre en charge les dépenses et recettes dont le montant n'est pas connu exactement au 31 décembre.

·
Pour solder les opérations avec flux financiers créées pendant la période d'inventaire seule la méthode de l'extourne peut désormais être utilisée. La méthode de l'extourne est précochée dans les paramètres établissement et ce choix est non modifiable
Elle doit être utilisée pour les opérations de la section fonctionnement mais aussi pour les opérations de la seconde section (investissements)

Les opérations d'ordre s'effectuent complètement sur l'exercice antérieur. Elles ne sont donc pas concernées par ces méthodes.

14.1. Méthode de l'extourne



La méthode de l'extourne ne peut être utilisée que si les modules Comptabilité budgétaire et Comptabilité générale sont utilisés sur deux exercices.

Cette méthode permet, par la technique de la contre-passation des écritures, de solder, sur l'exercice suivant, les opérations de la période d'inventaire, **y compris les opérations d'investissement.**

Dans la méthode de l'extourne :

Les opérations sont entièrement budgétisées pour leur valeur exacte :

un nouveau mandat et un nouvel ordre de recette sont saisis avec le montant exact à liquider et les opérations passées sur l'exercice antérieur sont annulées, sur le plan budgétaire, par une contre-passation.

Les surestimations de l'exercice antérieur ne sont pas récupérées.

En cas de sous estimation, le complément est automatiquement prélevé sur les crédits disponibles de l'exercice en cours.

Chaque opération extournée est donc suivie et utilisable uniquement pour son objet initial.

La méthode de l'extourne ne peut être utilisée que pour les opérations avec flux financiers.

Au terme de la période d'inventaire, s'il reste des montants à extourner pour des mandats d'extourne et des ordres de recettes d'extourne, ces montants apparaîtront dans le compte financier de cet exercice. Le compte financier doit être produit, au plus tard, le 31 mars de l'année en cours.

Cette section présente les opérations à réaliser durant la période d'inventaire lorsque vous avez choisi la méthode de l'extourne :

14.1.1. Opérations à réaliser sur l'exercice antérieur

14.1.2. Opérations à réaliser sur l'exercice en cours.

14.1.1. Opérations sur l'exercice antérieur

Lors de la mise en œuvre de la comptabilité budgétaire en début d'exercice, le contexte de réalisation des opérations sur l'exercice antérieur doit se dérouler :

*à partir de la **Comptabilité budgétaire de l'exercice antérieur**. La sélection de l'exercice antérieur de la comptabilité budgétaire s'effectue au démarrage de l'application (§ 2.1 de la Prise en main).*

Les opérations à réaliser sur l'exercice antérieur sont les suivantes :

- **Gérer les charges à payer**
- **Gérer les produits à recevoir**
- **Transférer les propositions d'écritures automatiques vers la Comptabilité générale de l'exercice antérieur.**

Ces différentes opérations doivent être effectuées pour **chacun** des établissements de l'agence comptable.

□ Gérer les charges à payer

En période d'inventaire, vous pouvez, sur l'exercice antérieur, liquider vos dernières dépenses selon vos estimations puis procéder à leur mandatement.

La saisie des liquidations et le mandatement s'opèrent de façon habituelle et la seule différence se situe au niveau des documents imprimés :

*La mention **Liquidations provisoires – Prestations certifiées réalisées au 31/12/ exercice n-1** est imprimée, à la place des coordonnées bancaires (N° compte et domiciliation) du fournisseur, sur le mandat collectif pour chaque liquidation du mandat. Cette mention n'apparaît pas pour une liquidation émise sur le fournisseur **Divers créanciers***

*La mention **Charges à payer** est imprimée, à la place de la date de paiement et de la référence des chèques, sur le bordereau des mandats.*

Gérer les produits à recevoir

En période d'inventaire, vous pouvez, sur l'exercice antérieur, saisir les recettes des produits à recevoir, réceptionner les recettes externes puis imprimer les ordres de recettes.

La gestion des recettes s'opère de façon habituelle et la seule différence se situe au niveau des documents imprimés :

*La mention **exécutoire** ne figure pas sur l'ordre de recettes*

Le bordereau ne comporte pas les mentions faisant référence aux différents décrets.

Transférer les propositions d'écritures automatiques vers la Comptabilité générale de l'exercice antérieur

Lorsque des mandats ou des ordres de recettes ont été imprimés, vous pouvez transférer les propositions d'écritures automatiques vers la Comptabilité générale de l'exercice antérieur.

Le transfert des propositions d'écritures automatiques s'opère de façon habituelle.



Autant de transferts que nécessaires peuvent être effectués.

Le transfert de ces écritures permet à l'agent comptable de les traiter dans la Comptabilité générale de l'exercice antérieur puis de transférer les mandats et les ordres de recettes prévisionnels vers la Comptabilité budgétaire de **l'année en cours** (voir point suivant).

14.1.2. Opérations sur l'exercice en cours

Les opérations à réaliser sur l'exercice en cours sont les suivantes :

- Réceptionner les mandats et les ordres de recettes prévisionnels**
- Transférer les propositions d'écritures automatiques pour les mandats et les ordres de recettes d'extourne vers la Comptabilité générale de l'exercice en cours**
- Saisir la liquidation définitive des mandats d'extourne**
- Saisir la recette définitive des ordres de recettes d'extourne**
- Transférer les propositions d'écritures automatiques pour les mandats et les ordres de recettes définitifs vers la Comptabilité générale.**

Ces différentes opérations doivent être effectuées pour **chacun** des établissements de l'agence comptable.

- Réceptionner les mandats et les ordres de recettes prévisionnels**



Les mandats et les ordres de recettes prévisionnels ne peuvent être réceptionnés que si le budget de l'établissement est validé.

La réception des mandats et des ordres de recettes prévisionnels vous permet de les prendre en charge dans la Comptabilité budgétaire de l'exercice en cours en tant que mandats et ordres de recettes d'extourne et d'imprimer les documents de l'extourne.

Seules les opérations avec flux financier sont réceptionnées. Les opérations suivantes ne sont pas réceptionnées :


*Les opérations pour ordre, par exemple, réajustement des stocks
Les propositions d'écritures automatiques rejetées par le comptable.
Les mandats et les recettes d'extourne ne peuvent pas être rejetés en Comptabilité générale.*

Pour démarrer la réception :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Extourne**

Sélectionner l'option **Réception...**

Le premier panneau de l'assistant de réception s'affiche.

Pour être guidé lors de la réception :
Afficher et consulter les fenêtres d'aide 



Lors de la réception, la **liste des mandats d'extourne et/ou la liste des ordres de recettes d'extourne** sont imprimées. Si nécessaire, ces documents peuvent être réimprimés à partir de l'historique de l'extourne (option **Historique...** du sous-menu **Extourne**).

Lors de la réception, des traitements sont opérés sur les opérations d'extourne afin d'assurer leur prise en charge dans le module Comptabilité budgétaire :

- ⌚ **Prise en charge des mandats en Comptabilité budgétaire**
- ⌚ **Prise en charge des ordres de recettes en Comptabilité budgétaire.**

⌚ **Prise en charge des mandats en comptabilité budgétaire**

Lorsque le mandat a été émis sur un compte qui n'existe pas dans le plan comptable de l'exercice en cours, le compte attribué au mandat d'extourne est **671**.

Lorsque le mandat a été émis sur une imputation budgétaire qui existe dans l'exercice en cours, le mandat d'extourne conserve l'imputation de l'exercice précédent (Service de l'imputation de l'exercice antérieur, domaine OP-N-1, activité OCAP-, et le compte d'imputation de l'exercice antérieur).

Lorsque le mandat a été émis sur une imputation budgétaire qui n'existe pas dans l'exercice en cours, on distingue les cas de figure suivants :

Le service existe, le compte d'imputation n'a pas été utilisé au budget mais il existe dans le plan comptable :

dans ce cas, la ligne du compte d'imputation est créée et le mandat d'extourne conserve l'imputation de l'exercice précédent.

Le service existe, le compte d'imputation n'a pas été ouvert au budget et il n'existe plus dans le plan comptable :

dans ce cas, le mandat d'extourne conserve le service de l'exercice précédent, le domaine attribué au mandat d'extourne est OP-N-1, l'activité attribuée est 0CAP-, et le compte attribué au mandat d'extourne est le compte 671.

Le service n'a pas été ouvert au budget :

dans ce cas, une ligne budgétaire est créée : service (ALO pour un budget principal, ou le seul service existant pour un budget annexe), domaine OP-N-1, activité 0CAP-, compte de l'exercice antérieur ou 671 si le compte n'existe plus.

Concernant la gestion des fournisseurs, on distingue les cas de figure suivants :

Le fournisseur existe dans l'exercice en cours avec le même numéro, dans ce cas, le mandat d'extourne conserve le numéro du fournisseur si la raison sociale est identique, un nouveau numéro avec l'ancienne raison sociale sinon.

Le fournisseur existe dans l'exercice en cours avec un numéro différent, dans ce cas, le mandat d'extourne est affecté au nouveau numéro du fournisseur

Le fournisseur n'existe pas dans l'exercice en cours, dans ce cas, le fournisseur est automatiquement créé dans le module Comptabilité budgétaire et le mandat d'extourne lui est affecté.

Le fournisseur existe dans l'exercice en cours avec un numéro de compte ou le mode de paiement différent : un nouveau fournisseur est créé avec une raison sociale différente

Dans tous les cas, les tiers éventuels du fournisseur ne sont pas traités et les mandats d'extourne ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires des fournisseurs.

🕒 **Prise en charge des ordres de recettes en comptabilité budgétaire**

Lorsque l'ordre de recettes a été émis sur un compte qui n'existe pas dans le plan comptable de l'exercice en cours, le compte attribué à l'ordre de recettes d'extourne est **771**.

Lorsque l'ordre de recettes a été émis sur une imputation budgétaire qui existe dans l'exercice en cours, l'ordre de recette d'extourne conserve l'imputation de l'exercice précédent.

Lorsque l'ordre de recettes a été émis sur une imputation budgétaire qui n'existe pas dans l'exercice en cours, on distingue les cas de figure suivants :

Le service existe, le compte d'imputation n'a pas été utilisé au budget mais il existe dans le plan comptable : dans ce cas, la ligne du compte d'imputation est créée et l'ordre de recettes conserve l'imputation de l'exercice précédent (Service de l'imputation de l'exercice antérieur, domaine OP-N-1, activité OPAR-, et le compte d'imputation de l'exercice antérieur)

Le service existe, le compte d'imputation n'a pas été ouvert au budget et il n'existe plus dans le plan comptable : dans ce cas, l'ordre de recettes d'extourne conserve le service de l'exercice précédent, le domaine OP-N-1, l'activité OPAR- et le compte attribué à l'ordre de recettes d'extourne est le compte 771.

Le service n'a pas été ouvert au budget : dans ce cas, une ligne budgétaire est créée (service ALO pour un budget principal, ou le seul service existant pour un budget annexe, domaine OP-N-1, activité OPAR-, compte de l'exercice antérieur ou 771 si le compte n'existe plus).

- **Transférer les propositions d'écritures automatiques pour les mandats et les ordres de recettes d'extourne vers la Comptabilité générale de l'exercice en cours**

Le transfert des mandats d'extourne et des recettes d'extourne vers la Comptabilité générale de l'exercice en cours permet une prise en compte des écritures de contre-passation en Comptabilité générale.

Pour transférer les écritures automatiques :

Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Transferts des Écritures...**

La fenêtre **Transfert des écritures automatiques** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 📖

Pour consulter et/ou imprimer les écritures automatiques selon leur origine :

Ouvrir le niveau **En attente**

La liste des origines des écritures s'affiche.

Cliquer sur l'origine souhaitée par exemple : **Mandats d'extourne**

Pour imprimer la liste de ces écritures :

Sélectionner, dans le menu **Transfert Écritures**, l'option **Imprimer...**

Pour démarrer le transfert des écritures :

Cliquer sur le niveau **En attente**

Sélectionner, dans le menu **Transfert Écritures**, l'option **Transférer...**

La fenêtre de transfert des écritures automatiques s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

Saisir la liquidation définitive des mandats d'extourne

La saisie des liquidations définitives s'effectue à la réception des factures définitives.

Une liquidation définitive peut faire référence à un mandat d'extourne

Une ou plusieurs liquidations définitives peuvent être saisies pour un même mandat d'extourne.



Si un établissement suit la Commande Publique, et si la liquidation définitive est supérieure au reste à extourner, il faut affecter à des nomenclatures de marchés la part de la liquidation ne s'appuyant pas sur le mandat d'extourne.

Pour saisir la liquidation définitive des mandats d'extourne :


Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Dépenses**


Sélectionner l'option **Liquidations**

Sélectionner l'option **Sur mandats d'extourne...**

La fenêtre **Liquidations sur mandat d'extourne** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide

 Lorsqu'une liquidation définitive a été saisie pour un fournisseur, aucune autre liquidation définitive ne peut être saisie pour ce fournisseur tant que la liquidation précédente n'a pas été mandatée.

 Si le montant de la liquidation définitive est supérieur au crédit d'extourne auquel elle fait référence, un message informatif vous indique que la différence sera imputée sur le budget de l'exercice en charges exceptionnelles, Domaine OP-N-1, et Activité 0CEXP.

Après leur saisie, les liquidations définitives sont mandatées comme les liquidations habituelles (§ 8.9.2) mais la mention **Sur crédit d'extourne** s'affiche sur le mandat collectif et un document spécifique est imprimé, Liquidations définitives sur mandat d'extourne. Ce document doit être joint au mandat.

Au terme de la période d'inventaire, s'il reste des montants à extourner pour des mandats d'extourne, ces montants apparaîtront dans le compte financier de cet exercice.

□ Saisir la recette définitive des ordres de recettes d'extourne

La saisie des recettes définitives s'effectue à la réception des justificatifs définitifs de ces recettes.

Une recette définitive peut faire référence à un ordre de recettes d'extourne.

Une ou plusieurs recettes définitives peuvent être saisies pour un même ordre de recette d'extourne.

Pour saisir la recette définitive des ordres de recettes d'extourne :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Recettes**

Sélectionner l'option **Recettes internes**

Sélectionner l'option **Sur recettes d'extourne...**

La fenêtre **Recettes sur Ordres de recettes d'extourne** s'affiche.

Afficher et consulter la fenêtre d'aide 

Lorsqu'une recette définitive a été saisie pour un débiteur, aucune autre recette définitive ne peut être saisie pour ce débiteur tant que l'ordre de recette n'a pas été imprimé pour la recette précédente.

Si le montant de la recette définitive est supérieur au reste à extourner, un message informatif vous indique que la différence sera imputée sur le budget de l'exercice en produits exceptionnels, Domaine OP-N-1, et Activité OPEXP

Après leur saisie, les ordres de ces recettes définitives sont imprimés comme les autres ordres de recettes (§ 9.1.2.) mais la mention **Sur prévision d'extourne** s'affiche sur l'ordre de recettes et un document spécifique est imprimé, Recettes définitives sur ordre de recettes d'extourne. Ce document doit être joint à l'ordre de recettes définitif. Au terme de la période d'inventaire, s'il reste des montants à extourner pour des ordres de recettes d'extourne, ces montants apparaîtront dans le compte financier de cet exercice.

Transférer les propositions d'écritures automatiques pour les mandats et les ordres de recettes définitifs vers la Comptabilité générale

Pour pouvoir transférer ces propositions d'écritures automatiques, vous devez, au préalable, imprimer les mandats (§ 8.9.2.) et les ordres de recettes (§ 9.1.2.).

Lors de ce transfert, les propositions d'écritures automatiques correspondant aux mandats et aux ordres de recettes définitifs sont identifiées par les libellés **Liquidation définitive** et **Recette définitive** (colonne **Origine**).

Pour transférer les écritures automatiques :
Sélectionner, dans le menu **Comptabilité Budgétaire**, l'option **Transferts des Écritures...**

La fenêtre **Transfert des écritures automatiques** s'affiche.

15. Résoudre les problèmes rencontrés avec GFC (utilisation de la fenêtre Log)

Lorsque vous rencontrez un problème lors de l'utilisation de l'application GFC, affichage d'un message d'erreur, fonctionnalité inopérante..., le diagnostic de ce problème, et donc sa résolution, peuvent nécessiter l'utilisation de la fenêtre **log**.


Cette fenêtre affiche le fichier **log** qui enregistre automatiquement tous les événements qui se sont déroulés avec l'application GFC, dont les messages d'erreurs. Ce fichier Log est parfois appelé **Traceur de message** ou **Journal de l'application**.

Ce chapitre présente comment utiliser la fenêtre log :


- ☐ **Afficher la fenêtre log**
- ☐ **Redimensionner la largeur des colonnes**
- ☐ **Copier/coller une ou plusieurs lignes du fichier log**
- ☐ **Imprimer le fichier log**
- ☐ **Enregistrer le fichier log au format texte**

☐ Afficher la fenêtre log

La fenêtre log peut être affichée dès que vous avez accédé à l'application GFC.

L'affichage de cette fenêtre s'effectue à partir du bouton  affiché dans la barre des tâches de Windows.

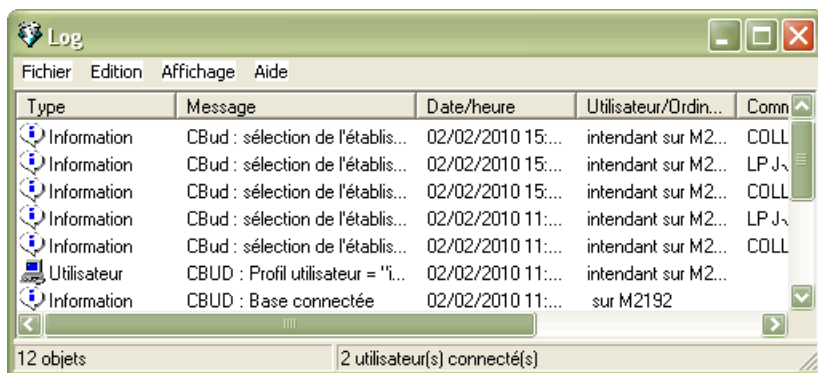


Lorsqu'une anomalie s'est produite dans l'application GFC, les messages d'erreur sont enregistrés dans le fichier Log et le bouton d'affichage de sa fenêtre change d'apparence : un **point rouge** s'affiche sur l'icône de ce bouton .

Pour afficher la fenêtre log :

Cliquer 2 fois sur le bouton  affiché dans la barre des tâches de Windows

La fenêtre Log s'affiche :



□ Redimensionner la largeur des colonnes


Le contenu de certaines rubriques dépassant la largeur de la colonne, vous pouvez redimensionner la largeur de ces colonnes afin de pouvoir consulter le contenu intégral de ces rubriques.

Par exemple, pour agrandir la colonne **Message** :

Cliquer sur le bouton  affiché dans la barre du titre de la fenêtre **Log**

La fenêtre log s'affiche sur tout l'écran.

Déplacer le pointeur entre les titres des colonnes **Message** et **Date/heure**

Le curseur prend l'aspect suivant .

Appuyer et maintenir le bouton **droit** de la souris enfoncé et déplacer la souris vers la droite

La colonne **Message** s'agrandit.

Pour restaurer la taille initiale de la fenêtre :

Cliquer sur le bouton  affiché dans la barre du titre de la fenêtre **Log**

□ Copier/coller une ou plusieurs lignes du fichier log

Vous pouvez copier une ou plusieurs lignes du fichier log et les coller dans un autre logiciel, traitement de texte, logiciel de messagerie, afin de les conserver et, si nécessaire, de les envoyer à votre CRIA.

Pour copier/coller plusieurs lignes de la fenêtre log :

Cliquer sur la première ligne que vous souhaitez copier

Appuyer sur la touche « **Ctrl** » et la maintenir enfoncée

Cliquer sur les autres lignes que vous souhaitez copier

Sélectionner, dans le menu **Edition**, l'option **Copier**

Ouvrir le logiciel dans lequel vous souhaitez coller ces lignes, par exemple : Word

Placer le curseur à l'endroit où vous souhaitez coller ces lignes

Sélectionner, dans le menu **Edition**, l'option **Coller**

□ Imprimer le fichier log

L'impression du fichier log peut vous permettre d'en conserver une trace papier et, si nécessaire, de la transmettre par télécopie ou par courrier à votre CRIA.

Pour imprimer le fichier log

Sélectionner, dans le menu **Fichier**, l'option **Imprimer...**

Modifier, si nécessaire, les paramètres d'impression

Cliquer sur **OK**

Enregistrer le fichier log au format texte

L'enregistrement du fichier log peut vous permettre d'en conserver une trace magnétique et, si nécessaire, de la transmettre par courriel ou disquette à votre CRIA.

Pour enregistrer le fichier log

Sélectionner, dans le menu **Fichier**, l'option **Enregistrer sous...**

Sélectionner le dossier dans lequel vous souhaitez enregistrer le fichier

Saisir le nom que vous souhaitez donner au fichier, par exemple :

Log01

Sélectionner, dans la rubrique **Type**, l'option **Fichiers textes (*.txt)**

Cliquer sur **Enregistrer**

Ce fichier peut être ouvert, par exemple, par un logiciel de traitement de texte.